



LE FRANÇAIS ET LES JEUNES

par Nathalie St-Laurent
avec la collaboration d'Erica Maraillet,
de Marie-Hélène Chastenay et de Caroline Tessier
Mai 2008

CONSEIL SUPÉRIEUR DE LA LANGUE FRANÇAISE

Québec 

LE FRANÇAIS ET LES JEUNES

par Nathalie St-Laurent
avec la collaboration d'Erica Maraillet,
de Marie-Hélène Chastenay et de Caroline Tessier
Mai 2008

CONSEIL SUPÉRIEUR DE LA LANGUE FRANÇAISE

Remerciements

Cette étude n'aurait pas été possible sans la contribution de plusieurs personnes. Je tiens d'abord à remercier très chaleureusement les 93 jeunes qui ont généreusement participé aux discussions, et tout spécialement ceux qui ont également contribué à la formulation de recommandations dans la deuxième étape de la recherche.

Mes remerciements s'adressent aussi à Erica Maraillet, Marie-Hélène Chastenay et Caroline Tessier, qui ont grandement collaboré à cette étude en élaborant les outils de recherche, en contribuant au recrutement des participants et en animant les groupes de discussion. Je remercie également Liliane Boutin du Conseil supérieur de la langue française pour son soutien technique et moral.

Enfin, je désire remercier le président du Conseil, Conrad Ouellon, et le directeur de la recherche et de l'administration du Conseil, Pierre Georgeault, mes mentors, pour leur soutien tout au long de cette recherche et pour leur confiance à l'égard de la jeunesse.

À toutes et à tous, un grand merci.

TABLE DES MATIÈRES

PREMIÈRE PARTIE	
SYNTHÈSE DES DISCUSSIONS.....	1
INTRODUCTION.....	3
PROBLÉMATIQUE.....	6
CADRE DE LA RECHERCHE.....	16
Pourquoi s'intéresser aux jeunes?	16
Méthodologie.....	18
Approche préconisée	18
Population	19
Échantillon	21
REPRÉSENTATION DE LA SITUATION LINGUISTIQUE	23
Remarques préliminaires	24
Connaissance de la Charte et attitudes à l'égard de la politique linguistique	25
Représentations de l'avenir de la langue française	27
Rapport au temps et avec les autres générations.....	31
MAÎTRISE DE LA LANGUE FRANÇAISE.....	35
Caractéristiques d'une langue de qualité.....	36
Rapport à la norme	40
Importance de la maîtrise de la langue.....	46
LANGUE D'USAGE AU TRAVAIL.....	51
Langue d'usage au travail des jeunes	56
Prédominance du français.....	60
Préférence pour le français mais ouverture à l'usage de l'anglais	61
Compromis : mais exigence d'un effort minimal en faveur du français	61
Compromis : selon la disponibilité ou le libre choix de l'employé.....	62
Langue du client, du fournisseur	63
Libre choix.....	64
Rapport à l'anglais et au bilinguisme	64

LANGUE D'USAGE PUBLIC.....	70
Perceptions des jeunes quant à la langue d'usage public, selon les régions	73
Langue d'accueil et de service	75
Langue de convergence	79
Langue d'affichage.....	82
Aménagement linguistique : offre de services multilingues.....	84
IDENTITÉ QUÉBÉCOISE	87
L'identité, un concept à définir	88
Qu'est-ce qu'un Québécois?	89
Perception globale des jeunes	89
Traits fondamentaux de l'identité québécoise.....	90
Identité civique et territoriale.....	91
Sentiment d'appartenance et adhésion au vouloir-vivre ensemble en français.....	92
Parler français.....	93
Parler français comme les Québécois et intégrer des aspects de la culture québécoise	94
Rapport entre langue et identité.....	95
Rapport d'altérité : « eux » et « nous »	97
Les identités des jeunes.....	99
CONCLUSION	105
BIBLIOGRAPHIE	109
FAITS SAILLANTS.....	113

DEUXIÈME PARTIE	
RECOMMANDATIONS ADRESSÉES	
AU CONSEIL SUPÉRIEUR DE LA LANGUE FRANÇAISE.....	119
INTRODUCTION.....	121
MAÎTRISE DE LA LANGUE	122
Évaluation et suivi des mesures prises pour l'amélioration du français	
 dans l'enseignement primaire et secondaire.....	122
Francisation des immigrants et des migrants	122
LANGUE DE TRAVAIL	125
Travailler en français au Québec	125
Intégration professionnelle des immigrants	126
LANGUE D'USAGE PUBLIC	127
INTÉGRATION SOCIALE ET LINGUISTIQUE DES IMMIGRANTS	128
ORIENTATIONS GÉNÉRALES PAR RAPPORT À LA POLITIQUE LINGUISTIQUE	130

PREMIÈRE PARTIE
SYNTHÈSE DES DISCUSSIONS

INTRODUCTION

En 2007, la Charte de la langue française a célébré son trentième anniversaire. En effet, il y a trente ans entré en vigueur le projet de loi 101 accordant à la langue française, dans la foulée du projet de loi 22, le statut de langue officielle et commune du Québec, ce qui a transformé en profondeur le paysage linguistique du Québec. Événement marquant dans l'histoire québécoise, la Charte elle-même a une histoire bien particulière. Si certaines de ses dispositions ont été modifiées au fil de multiples contestations judiciaires, ajustant ainsi sa portée aux contraintes constitutionnelles et à la Charte des droits, il n'en demeure pas moins qu'elle est à la fois l'outil et le symbole de la proclamation du fait français au Québec. Née dans la controverse, ayant soulevé les passions puis créé quelques remous (tel le départ du Québec d'un nombre plus important d'anglophones qu'avant son adoption), la Charte de la langue française a déclenché un débat public qui se poursuit encore aujourd'hui. Malgré tout, elle a permis de modeler le Québec en tant que société française et d'y rétablir une relative « paix sociale linguistique ».

L'aménagement d'une langue doit toujours être le fruit d'un certain consensus entre les groupes sociaux constitutifs de la société. Cela ne signifie pas que tous les Québécois sont ou ont été d'accord avec le principe et l'application de la Charte, mais bien qu'une grande majorité en reconnaît la légitimité. Un sondage SOM-*La Presse* (2007)¹ indique que plus de 79 % des francophones considèrent que la Charte de la langue française a eu une incidence bénéfique sur la société québécoise et que près de 57 % des non-francophones sont du même avis. Selon ce même sondage, les jeunes âgés de 18 à 24 ans constitueraient d'ailleurs le groupe qui a la meilleure opinion concernant l'incidence bénéfique de la Charte, avec une proportion de 82 %. Il est à la fois étonnant et rassurant de constater que cette génération, qui n'a pas connu l'intense période de crises linguistiques qui a précédé l'adoption de cette loi, a une telle reconnaissance de l'effet favorable qu'elle a eu depuis leur naissance.

1. Caroline TOUZIN, « La loi 101 a la cote », *La Presse*, 24 août 2007, p. A1-6.

De fait, la réalité des jeunes adultes d'aujourd'hui est bien différente de celle des générations qui les ont précédés. Les jeunes de moins de trente ans, donc nés après l'entrée en vigueur de la Charte, ont en effet été les premiers à faire l'expérience d'un Québec où le français était promulgué langue commune. Ces jeunes n'ont eu que de vagues échos des troubles passés, des luttes menées par leurs prédécesseurs au nom de la survie d'un peuple et de sa langue. Ils n'ont pas vécu les inégalités économiques flagrantes entre les anglophones et les francophones ni l'état de minorisation dont les générations passées de francophones ont été victimes. Ils n'ont pas connu l'époque où le fait d'être francophone était essentiellement associé aux emplois en bas de l'échelle socioprofessionnelle, ni la Révolution tranquille qui a mené le Québec sur le chemin de la modernité. Ils sont nés dans un Québec « postmoderne », plus diversifié que jamais et dans lequel la langue française est de moins en moins l'apanage des Québécois francophones d'ascendance française.

Si on ne peut leur reprocher d'avoir vécu à une autre époque, on peut cependant s'attarder sur la leur et tenter d'en faire ressortir les nouvelles tendances annonciatrices de l'avenir de la langue au Québec. Car de nouveaux défis et enjeux se dressent devant eux. Comment les perçoivent-ils? Quelle conception ont-ils de la maîtrise et de l'usage d'une langue de qualité et quelle importance leur accordent-ils? Dans le contexte de la mondialisation de l'économie, alors que le Québec s'exporte dans le monde tout autant que le monde s'implante au Québec, comment les jeunes jonglent-ils avec la présence de l'anglais et des autres langues dans le milieu du travail et dans l'espace public? À l'heure des grands questionnements concernant les accommodements raisonnables, l'intégration des immigrants et l'identité québécoise, que signifie pour eux le fait d'être québécois, d'être francophone? Comment conçoivent-ils l'intégration des immigrants et quelles attentes ont-ils à leur égard? En d'autres mots, comment se représentent-ils la situation linguistique du Québec?

Telles sont les principales questions que nous avons abordées au cours de discussions en groupes avec 93 jeunes adultes âgés de 24 à 35 ans pour tenter d'apporter un éclairage nouveau sur leur réalité linguistique. À la veille d'un changement de garde, alors que les jeunes adultes d'aujourd'hui vont être les décideurs de demain, la parole leur a été donnée. Cette étude ne traite ni de statistiques ni d'analyses sociolinguistiques, mais a plutôt pour objectif d'explorer l'univers des représentations, des perceptions et des attitudes d'une génération bien particulière, celle ayant vu le jour après l'adoption de la Charte de la langue française. Les jeunes que nous avons rencontrés sont issus de différentes régions du Québec, de milieux variés. D'origines diverses, voire multiples, ils ont tous en commun la maîtrise de la langue française.

La section qui suit décrit sommairement la situation sociopolitique précédant l'avènement de la Charte de la langue française afin de mieux cerner les particularités du contexte dans lequel les jeunes évoluent maintenant. Une deuxième section est consacrée à la description du cadre de cette étude ainsi qu'à ses aspects méthodologiques. Les sections suivantes présentent l'analyse des propos recueillis auprès des jeunes en fonction des différents thèmes abordés, à savoir la maîtrise de la langue française et sa norme, l'usage du français et des autres langues en milieu de travail et dans l'espace public ainsi que les identités québécoise et linguistique.

PROBLÉMATIQUE

*J'm'en souviens d'la langue
d'la langue des doux french kiss
J'm'en souviens encore
Mais pour combien de temps
J'm'en souviens tellement
J'la mettrais dans l'vinaigre
pour qu'elle dure plus longtemps
T'en souviens-tu d'la langue?
Do you remember when we were french?
French B., Je me souviens, 1989.*

Se souvenir de la langue, c'est se souvenir de son histoire ou plutôt de ses histoires, car elle est multiple. Elle peut être vécue, ressentie et racontée différemment selon les personnes, selon les contextes, selon les époques. Alors que l'on célèbre en 2008 le quatre centième anniversaire de la fondation de la ville de Québec et donc de l'établissement du français en terre d'Amérique, cette langue aurait plusieurs histoires à raconter. Elle a connu ses temps forts, mais aussi ses déboires, ses périodes de craintes, de doutes. Parmi les grands faits marquants de son histoire, l'un des plus importants est sans doute le moment où elle a été proclamée langue officielle du Québec grâce au projet de loi n° 22 adopté en 1974 et lorsque la Charte de la langue française en a déclaré la primauté quelques années plus tard, en 1977. Cette consécration n'allait pourtant pas forcément de soi. Souvenons-nous...

Avec la Révolution tranquille, alors que le Québec prenait le train accéléré de la modernité, les débats et controverses entourant la question linguistique occupaient l'avant-scène de la vie politique. À cette époque, le Québec était de fait bilingue. Il ne s'agissait pas d'un bilinguisme individuel, mais bien institutionnel. Sur le plan social, règle générale, le bilinguisme était plutôt composé de deux unilinguismes correspondant à deux groupes sociaux différents : les Canadiens anglais unilingues et les Canadiens français unilingues². Les immigrants, quant à eux, s'intégraient massivement à la communauté anglophone, qui dominait alors l'économie québécoise et était aussi bien mieux nantie. Car dans les faits, alors que la grande majorité de la population du Québec était francophone, le commerce et les affaires, tout comme le visage de Montréal, par

2. Guy ROCHER, « Les dilemmes identitaires à l'origine de l'engendrement de la Charte », *Revue d'aménagement linguistique*, hors série, automne 2002, p. 18-19.

son affichage, étaient anglophones. Si la langue française était bel et bien présente dans les foyers des Canadiens français, il n'en était pas toujours ainsi dans le monde du travail, la barrière linguistique empêchant les unilingues francophones d'accéder à des postes de direction. C'était donc surtout aux francophones qu'incombait le fardeau du bilinguisme individuel, qui représentait la clé de la réussite économique et sociale. D'où la tendance au transfert linguistique des francophones vers l'anglais à cette époque.

En effet, le rapport Gendron (1972) indiquait que les francophones constituaient le groupe linguistique le plus défavorisé économiquement au Québec et concluait à la faiblesse du statut de la langue française dans le milieu du travail :

[...] il ressort que si le français n'est pas en voie de disparition chez les francophones, ce n'est pas non plus la langue prédominante sur le marché du travail québécois. Le français n'apparaît utile qu'aux francophones. Au Québec même, c'est somme toute une langue marginale, puisque les non-francophones en ont fort peu besoin, et que bon nombre de francophones, dans les tâches importantes, utilisent autant, et parfois plus l'anglais que leur langue maternelle. Et cela, bien que les francophones, au Québec, soient fortement majoritaires, tant dans la main-d'œuvre que dans la population totale³.

Groupe majoritaire au Québec, les francophones se trouvaient dans une position de minoritaires à la fois à l'échelle du pays et du continent, tout en constituant un groupe minorisé au sein même du Québec.

Avec la Révolution tranquille, temps fort de l'affirmation identitaire des francophones au Québec, les Canadiens français, devenus des Québécois, ont pris progressivement la place qui leur revenait, spécialement dans la sphère économique auparavant dominée par les anglophones. Car le Québec francophone des années 1960 s'est engagé au pas de course sur la route de la modernité. Alors que l'État québécois interventionniste se développait, entreprenait de nombreuses réformes, notamment celles dans le domaine de l'éducation qui ont favorisé une scolarisation accrue des francophones, une nouvelle classe moyenne francophone émergeait⁴ et prenait conscience de son pouvoir d'influence autant dans les sphères économique et politique que sociale et culturelle.

3. COMMISSION D'ENQUÊTE SUR LA SITUATION DE LA LANGUE FRANÇAISE ET SUR LES DROITS LINGUISTIQUES AU QUÉBEC, *La situation de la langue française au Québec, livre 1 : La langue de travail : la situation du français dans les activités de travail et de consommation des Québécois*, Québec, La Commission, 1972, p. 111.

4. Joseph Yvon THÉRIAULT, « La langue, symbole de l'identité québécoise », dans Michel PLOURDE, sous la dir. de, *Le français au Québec : 400 ans d'histoire et de vie*, Montréal, Fides, 2003, p. 254-259.

Mais le mouvement d'émancipation ne s'est pas arrêté là. Cette prise de conscience identitaire s'est aussi accompagnée d'une conscientisation linguistique accrue, les questions relatives à la survie du français n'étant jamais bien loin de celles liées à la survie même du peuple. Comme la religion catholique était de plus en plus délaissée par les Québécois (la société québécoise s'étant engagée dans un mouvement social de laïcisation depuis la Révolution tranquille), c'est la langue française, d'abord liée à l'Église puis à l'État québécois⁵, qui est devenue garante de la survie et de l'épanouissement culturel et identitaire des francophones du Québec. Désormais, les Québécois voulaient non seulement être « maîtres chez eux », mais aussi « maîtres chez eux en français ». Une deuxième révolution tranquille se préparait⁶.

Or, de fortes inquiétudes planaient sur l'avenir de la langue française au Québec. À la qualité de la langue française en usage au Québec (la question du joul, notamment) et à son faible poids économique déjà au cœur des préoccupations concernant la question linguistique s'est ajouté l'enjeu de la pérennité du fait français au Québec, qui est devenu plus crucial avec l'arrivée d'un nombre de plus en plus important d'immigrants qui s'intégraient massivement à la communauté anglophone. La réponse du gouvernement unioniste de Jean-Jacques Bertrand à la crise de Saint-Léonard survenue en 1968, le projet de loi 63 (Loi pour promouvoir la langue française au Québec, 1969), qui institutionnalisait le bilinguisme québécois et qui consacrait le libre choix de la langue d'enseignement, n'est parvenue qu'à augmenter le mécontentement des francophones et à attiser les tensions entre les groupes linguistiques.

S'inspirant en partie des recommandations du rapport Gendron, le gouvernement Bourassa a adopté par la suite le projet de loi 22 (Loi sur la langue officielle du Québec, 1974), loi qui pour la première fois faisait du français la langue officielle du Québec, la langue de l'administration et des services ainsi que la langue du travail. Cette loi ne réussit cependant pas à rétablir la paix linguistique au Québec et fut jugée insuffisante d'une part parce qu'elle n'affirmait pas sans équivoque le caractère unilingue français du Québec, d'autre part, à cause de sa disposition concernant l'accès à l'école anglaise, qui

5. COMMISSION DES ÉTATS GÉNÉRAUX SUR LA SITUATION ET L'AVENIR DE LA LANGUE FRANÇAISE AU QUÉBEC, *Le français, une langue pour tout le monde : une nouvelle approche stratégique et citoyenne*, Québec, La Commission, 2001, p. 8.

6. Guy ROCHER, « La Charte de la langue française, ou Loi 101 (1977) », dans Michel PLOURDE, sous la dir. de, *op. cit.*, p. 273-284.

a créé une grande controverse autour des tests linguistiques administrés aux élèves candidats à l'école anglaise⁷.

Ce n'est qu'avec l'adoption de la Charte de la langue française en 1977, communément appelée la loi 101, que le Québec est sorti de la série de crises linguistiques successives qui ont traversé les années 1960 et 1970. Selon Guy Rocher, la Charte de la langue française a constitué une réponse aux trois principaux dilemmes identitaires criants qui avaient animé les débats linguistiques au cours des années 1960-1970, à savoir la question du bilinguisme du Québec, celle de « l'anglicisation de la presque totalité des jeunes générations d'immigrants, qui se retrouvaient à peu près tous dans le réseau des écoles anglaises du Québec », ainsi que celle de la francisation de l'économie québécoise et du milieu du travail⁸. En accordant à la langue française le statut de langue officielle de la législation et de la justice, de l'administration publique, des organismes parapublics, de langue normale et habituelle du travail, du commerce et des affaires ainsi que de l'enseignement, on visait l'objectif ultime de faire du français la langue commune de tous les Québécois. Trente ans plus tard, qu'en est-il vraiment?

Certes, il s'agit là d'un très court survol de l'évolution de la société québécoise depuis la Révolution tranquille. Si incomplet soit-il toutefois, il permet de dresser un portrait général du contexte précédant l'adoption de la Charte. Or, les jeunes Québécois qui sont nés après 1977 et qui ont aujourd'hui environ trente ans n'ont pas connu l'époque où le Québec était déchiré par les crises linguistiques. Ce passé mouvementé n'est pas le leur. Pour eux, la réalité est tout autre. Quand ils sont nés ou peu après leur naissance, une certaine paix linguistique s'était établie, et la question linguistique a du coup été moins présente sur la place publique (mis à part les contestations juridiques dont la Charte a fait l'objet). Cela ne signifie toutefois pas que cette question est définitivement réglée, comme est venu le rappeler le jugement de la Cour d'appel invalidant certaines dispositions du projet de loi 104⁹ en 2007.

7. Jean-Claude GÉMAR, « Les grandes commissions d'enquête et les premières lois linguistiques », dans Michel PLOURDE, sous la dir. de, *op. cit.*, p. 247-253.

8. Guy ROCHER, « Les dilemmes identitaires à l'origine de l'engendrement de la Charte », *op. cit.*, p. 17-25.

9. Le projet de loi n° 104 a été adopté en 2002 en vue de colmater une brèche dans la Charte, pour empêcher que des enfants inscrits dans une école anglophone privée non subventionnée puissent par la suite avoir accès au système scolaire privé ou public anglophone, de même que leurs frères et sœurs. La Cour d'appel du Québec a invalidé cette loi en août 2007, mais l'application de ce jugement est cependant reportée en attente du jugement de la Cour suprême du Canada.

Plus de trente années après l'adoption de la Charte de la langue française, l'heure est désormais au bilan. Bilan parfois fort contrasté, voire contradictoire, selon les diverses études concernant ses effets. La question de la situation linguistique est plus complexe que ce que peuvent révéler les études des principaux indicateurs généralement retenus pour la décrire. Les phénomènes étudiés ne sont pas le résultat d'une cause unique et sont bien souvent interreliés. Comme le rappelle Marie Mc Andrew à propos des répercussions de la Charte en milieu scolaire, « dans le cas de la loi 101, les impacts eux-mêmes, à quelques exceptions près, sont difficilement dissociables des conséquences d'un autre pan de l'action publique québécoise des trente dernières années, la mise en place d'une politique active de recrutement et de sélection des immigrants¹⁰ ». À quoi nous pourrions ajouter l'importance qu'ont eue la réforme scolaire et la démocratisation de l'accès à l'éducation, sans oublier le rôle crucial qu'ont joué les différentes communautés linguistiques au fil de ces trois décennies. Car, si la majorité de la population francophone, anglophone et allophone n'avait pas pris ce train en marche de la modernisation du Québec *en français*, la situation linguistique québécoise serait, sans doute, tout autre aujourd'hui.

Cela étant dit, certains effets bénéfiques peuvent d'ores et déjà être attribués à la Charte. Son effet le plus éloquent est sans doute le fait que les enfants de l'immigration fréquentent les écoles françaises plutôt qu'anglaises. La tendance s'est en effet radicalement inversée : entre 1976-1977 et 1997-1998, la proportion d'élèves allophones inscrits à l'école française est passée de 20 % à 80 %¹¹. Cette avancée n'est pas banale en soi, sachant que le Québec fait face à un défi démographique de taille et que le renouvellement de la population active repose en grande partie sur l'accueil d'immigrants. De même, compte tenu de la baisse du poids démographique des francophones, l'intégration des nouveaux arrivants et de leurs enfants à la majorité francophone est cruciale pour l'avenir du fait français au Québec.

10. Marie MC ANDREW, « La loi 101 en milieu scolaire : impacts et résultats », *Revue d'aménagement linguistique*, hors série, automne 2002, p. 69.

11. Michel PAILLÉ, « L'enseignement en français au primaire et au secondaire pour les enfants d'immigrants : un dénombrement démographique », *Revue d'aménagement linguistique*, hors série, automne 2002, p. 54 [tableau 1].

Par ailleurs, il y a fort à parier que ce renversement de tendance a grandement contribué à changer les mentalités. En effet, les expériences scolaires des jeunes scolarisés avant et après l'adoption de la Charte sont différentes à bien des égards. Tout d'abord, en établissant que « le réseau scolaire universel est un réseau de langue française¹² », la Charte a fait en sorte que le français comme langue d'enseignement au primaire et au secondaire cesse d'être réservé aux francophones de langue maternelle. Les enfants d'immigrants scolarisés après l'adoption de la Charte représentent ainsi les premières générations de néo-Québécois à passer massivement par le système scolaire français au Québec et à expérimenter le français en tant que langue de communication interculturelle, en tant que langue commune.

En effet, les écoles françaises, recevant traditionnellement les enfants d'origine canadienne-française, ont dû ouvrir leurs portes à la diversité. La proportion d'élèves issus de l'immigration inscrits à l'école française a augmenté graduellement, passant de 13,7 % en 1994-1995 à 18,1 % en 2003-2004. Sur l'île de Montréal, là où se concentre la plus grande proportion de personnes d'origine immigrée, les écoles accueillait plus de 53,3 % d'élèves issus de l'immigration en 2003-2004, comparativement à 45,4 % en 1994-1995¹³. Les institutions scolaires de langue française, qui ont dû faire face au nouveau défi de la diversité culturelle croissante, ont ainsi constitué un des premiers laboratoires où les nouvelles générations ont expérimenté la diversité culturelle au quotidien en même temps que le français en tant que langue de communication interculturelle, comme le rappelle Marie-Claude Sarrazin :

[...] nous pouvons dire qu'une génération d'individus a fréquenté une école transformée et a grandi dans un contexte où le français était valorisé dans les autres secteurs de la société québécoise. **C'est probablement la première génération dans l'évolution de la société québécoise qui a fait l'expérience d'une langue commune** [nous soulignons]. Car au-delà même de toutes les différences qui animent cette génération, la langue française est devenue et reste encore aujourd'hui le point commun de tous les jeunes qui en font partie¹⁴.

12. Marie-Claude SARRAZIN, « L'évolution de la situation linguistique au Québec. Le regard porté par un enfant de la loi 101 », *Revue d'aménagement linguistique*, hors série, automne 2002, p. 136.

13. MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION, DU LOISIR ET DU SPORT DU QUÉBEC, *Portrait scolaire des élèves issus de l'immigration : de 1994-1995 à 2003-2004*, Québec, Le Ministère, 2006, p. 3 et 16.

14. Marie-Claude SARRAZIN, *op. cit.*, p. 136.

Il s'agit d'une transformation majeure, car l'école française a ainsi permis la création d'un pont entre la majorité francophone et les nouveaux arrivants qui, rappelons-le, s'intégraient auparavant massivement à la communauté anglophone. En effet, à bien des égards, l'école constitue un moyen fondamental d'intégration à la société d'accueil pour les enfants d'immigrants, ne serait-ce que par les connaissances acquises en classe ou par la possibilité qu'elle offre de créer des liens d'amitié avec des francophones ou encore d'expérimenter des rapports sociaux qui peuvent être différents de ceux de leur milieu familial ou de leur communauté d'origine. Parce qu'elle est un agent de socialisation et un vecteur d'intégration important, l'école, microcosme de la société québécoise, contribue à transmettre une vision du monde, des normes, des valeurs, des symboles – parmi lesquels l'importance de la langue française dans la société québécoise – qui contribuent fortement à cimenter cette société.

Évidemment, la fréquentation des écoles françaises ne garantit pas forcément l'intégration des élèves issus de l'immigration à la communauté francophone ni leur usage effectif du français dans l'espace public. En outre, elle a fortement contribué à forger une nouvelle génération de jeunes bilingues, voire plurilingues. Selon Statistique Canada, un peu plus de la moitié (51,8 %) des allophones du Québec (c'est-à-dire les personnes dont la langue maternelle n'est ni le français ni l'anglais) se déclarent bilingues anglais-français (et donc trilingues), alors que 76,2 % affirment pouvoir soutenir une conversation en français et que 68,2 % d'entre eux ont les mêmes capacités en anglais¹⁵. Le taux de bilinguisme est d'ailleurs également en hausse chez les anglophones. Une plus grande place est désormais accordée à l'enseignement du français au sein des écoles anglophones, ce qui a pour résultat l'augmentation des connaissances en français chez les élèves fréquentant ces écoles.

Au recensement de 2006, tous groupes d'âge confondus, près de deux anglophones du Québec sur trois se déclaraient bilingues (soit 68,9 %). Cette proportion est de loin supérieure à celle des francophones, qui n'est que de 35,8 %¹⁶. Cependant, en y regardant de plus près, on note un clivage générationnel, mais aussi géographique. En effet, à l'échelle du Québec en général, une plus forte proportion de francophones âgés

15. STATISTIQUE CANADA, *Langue, Recensement de 2006*, Ottawa, Statistique Canada, 2007, n° 97-555-XCB2006015 au catalogue.

16. *Id.*, *Le portrait linguistique en évolution, Recensement de 2006*, Ottawa, Statistique Canada, 2007, p. 6. Accessible en ligne : www12.statcan.ca/francais/census06/analysis/language/pdf/97-555-XIF2006001.pdf.

de 25 à 29 ans se déclaraient bilingues en 2006 (51,1 %), cette proportion augmentant à 63,4 % dans la région métropolitaine de recensement de Montréal¹⁷. Cette nouvelle réalité implique un réel changement de mentalité, notamment au sein de la communauté anglophone, comme l'explique Gretta Chambers :

Ne pas arriver à se débrouiller convenablement en français est maintenant très mal vu par tout anglophone qui se respecte. La communauté de langue anglaise a mis beaucoup de temps, des générations en fait, à se mettre au français. Mais depuis une vingtaine d'années, le rattrapage a été très rapide, même aux moments les plus forts de la dénonciation des aspects « irritants » de la réglementation de l'usage de la langue française. Bien sûr, les anglophones du Québec ne sont pas devenus parfaitement bilingues. Mais le processus est bel et bien enclenché¹⁸.

Par ailleurs, l'augmentation du bilinguisme chez les jeunes implique de nouveaux enjeux, puisqu'elle fait en sorte que le français et l'anglais sont plus présents au Québec. D'où les inquiétudes parfois exprimées concernant le choix effectif du français en tant que langue d'usage public par les personnes bilingues, voire multilingues. Une étude exploratoire faite par CROP auprès des enfants de la loi 101 (soit les jeunes adultes âgés de 18 à 30 ans dont la langue maternelle n'est ni le français ni l'anglais et ayant terminé au moins quatre années d'études secondaires en français au Québec) révèle en effet la prédisposition de ces jeunes au bilinguisme à l'égard de la langue d'usage public¹⁹. Cette tendance peut être préoccupante en particulier dans le contexte montréalais où le poids démographique des francophones est à la baisse et où 57 % de la population affirme connaître à la fois le français et l'anglais. En effet, faut-il le rappeler, le fait de maîtriser une langue n'assure en rien son usage réel, lequel est influencé par divers facteurs, tels que les langues maîtrisées par les interlocuteurs en situation de communication interpersonnelle, le contexte linguistique d'une région, la valorisation du statut et de l'utilisation d'une langue, la langue de l'entourage et du travail, etc.

Concernant le français comme langue normale et habituelle du travail, l'effet de la Charte n'a pas été complètement à la hauteur des espérances. Certes, l'un de ses objectifs implicites, qui était d'abolir les inégalités économiques flagrantes entre les francophones et les anglophones du Québec, est en grande partie atteint. De façon générale, les

17. *Id.*, *Langue, Recensement de 2006, op. cit.*

18. Gretta CHAMBERS, « Les relations entre anglophones et francophones », dans Michel PLOURDE, sous la dir. de, *op. cit.*, p. 324.

19. CROP, *Les enfants de la loi 101. Groupes de discussion exploratoires*. Novembre 2000, p. 28. Accessible en ligne : www.cslf.gouv.qc.ca/publications/PubF168/F168.pdf.

francophones, plus instruits qu'auparavant, ont rattrapé leur retard sur les anglophones sur le plan économique et contrôlent plus de 67 % de l'économie québécoise²⁰. Pour ce qui est du français dans le milieu du travail, son usage a progressé dans la plupart des secteurs d'activité depuis les années 1970. Selon les données du recensement de 2001, la majorité des travailleurs québécois (82,4 %) utilisent principalement le français au travail²¹.

Néanmoins, l'objectif de la Charte de faire du français la langue normale et habituelle du travail n'est pas complètement réalisé. Les gains obtenus en faveur du français varient notamment en fonction des lieux de travail : alors que l'usage principal du français est le fait de 92,8 % des travailleurs à l'extérieur de la région métropolitaine de Montréal, cette proportion baisse à 64,8 % sur l'île de Montréal²². En plus de la situation linguistique particulière de la région de Montréal, d'autres facteurs externes ont une incidence sur la place qu'occupe le français en milieu de travail. Dans le contexte actuel, alors que la mondialisation de l'économie transforme en profondeur le milieu du travail, que l'anglais est reconnu *de facto* comme la langue du commerce et des affaires avec l'extérieur, mais aussi comme celle de la science et des nouvelles technologies, et que la logique d'efficacité et de rentabilité tend à privilégier l'usage d'une langue unique, l'objectif de faire du français la langue normale et habituelle du travail au Québec représente un réel défi.

Ainsi, malgré les progrès réalisés en faveur de la langue française au Québec depuis l'adoption de la Charte, la vigilance reste de mise, car aux enjeux linguistiques liés au marché du travail s'ajoute la tendance générale de la baisse démographique de la population francophone au Québec et, du coup, de son poids stratégique dans l'ensemble canadien. Le Québec doit aussi assurer l'intégration linguistique d'immigrants d'origines de plus en plus variées, phénomène qui, combiné à l'étalement urbain des Montréalais francophones vers la banlieue, tend à fragiliser le fait français dans la métropole. Mais il ne faut pas oublier une question fondamentale qui a traversé les époques et qui demeure toujours d'actualité : la question de la qualité de la langue

20. François VAILLANCOURT et Luc VAILLANCOURT, *La propriété des travailleurs en 2003 selon le groupe d'appartenance linguistique*, Québec, Conseil supérieur de la langue française, 2005, p. 29.

21. OFFICE QUÉBÉCOIS DE LA LANGUE FRANÇAISE, *Langue du travail : indicateurs relatifs à l'évolution de la population active et à l'utilisation des langues au travail en 2001*, Québec, L'Office, 2006, p. 44 [tableau 2.9].

22. *Loc. cit.*

française. Autant d'enjeux et autant de défis auxquels font et feront face les jeunes adultes d'aujourd'hui. Ces jeunes âgés d'environ trente ans constituent la première génération à avoir uniquement connu le Québec d'après la Charte. Il est donc légitime de s'interroger sur leurs représentations de la question linguistique québécoise.

CADRE DE LA RECHERCHE

C'est dans l'optique de donner la parole aux jeunes que le Conseil supérieur de la langue française a mené une étude qualitative pour connaître leurs points de vue sur divers aspects de la situation linguistique du Québec. En effet, au-delà des effets quantifiables qu'a eus la Charte, d'autres transformations liées aux valeurs, mentalités, représentations et attitudes peuvent aussi être perceptibles.

Comment ces jeunes, qui sont en moyenne plus instruits, plus diversifiés, plus bilingues, plus mobiles que leurs prédécesseurs, se représentent-ils la question de la gestion des langues au Québec? Ces jeunes qui, pour la plupart, ont quitté récemment le monde scolaire et qui ont fait leurs premières armes sur le marché du travail, quelle importance accordent-ils à la maîtrise de la langue française, à sa qualité et à son usage dans le milieu du travail et dans l'espace public? Eux qui ont grandi dans un Québec pluriel, quelle conception ont-ils de l'identité québécoise et que représentent pour eux le bilinguisme et le multilinguisme ainsi que la question de l'intégration linguistique des immigrants?

POURQUOI S'INTÉRESSER AUX JEUNES?

Ce questionnement s'inscrit dans la poursuite des réflexions et des études menées par le Conseil concernant les enjeux linguistiques québécois. Après avoir reçu le dernier avis du Conseil sur le français dans le milieu du travail²³, la ministre responsable de l'application de la Charte lui a demandé de mener une étude afin d'examiner comment les jeunes font face aux nouvelles réalités linguistiques dans le cadre du marché du travail, notamment en ce qui concerne la maîtrise orale et écrite d'un français de qualité ainsi que la connaissance d'autres langues. En effet, comme nous l'avons vu brièvement, la mondialisation de l'économie et l'apport indéniable des nouveaux arrivants à l'économie québécoise transforment le milieu du travail et exercent des pressions supplémentaires sur le français en tant que langue du travail au Québec.

23. CONSEIL SUPÉRIEUR DE LA LANGUE FRANÇAISE, *Le français, langue normale et habituelle du travail*, Québec, Le Conseil, 2005.

Cette nouvelle situation ayant également des effets sur d'autres aspects de la question linguistique, le Conseil a décidé d'en aborder certaines dimensions complémentaires qui touchent aussi les jeunes. La question de la maîtrise d'un français de qualité dans le milieu du travail a ainsi été remise dans son contexte global afin de connaître l'expérience et le point de vue des jeunes quant à l'apprentissage du français, leur conception d'une langue de qualité ainsi que celle de la norme de la langue. De même, les questions relatives aux exigences accrues concernant le bilinguisme et le multilinguisme individuels dans le milieu du travail ont aussi été élargies afin de sonder leur opinion concernant la gestion des langues dans l'espace public. Enfin, les questions fondamentales que sont la définition de l'identité québécoise ainsi que l'intégration linguistique des immigrants ont également été abordées avec les jeunes. En effet, comme ceux-ci ont grandi dans un Québec pluriel, qu'ils ont été scolarisés dans des établissements scolaires où des enfants de tous les horizons se côtoyaient, il nous apparaissait important d'aborder ces questions pour connaître le point de vue de ceux qui contribueront à forger le Québec de demain.

Par ailleurs, d'autres raisons nous incitent à nous intéresser à la relation que les jeunes entretiennent avec la langue. On dit souvent que les jeunes sont porteurs de l'avenir d'une société. En fait, ils représentent bien davantage, puisqu'ils contribuent activement à bâtir le présent. Tel un miroir grossissant, les jeunes reflètent les grandes tendances qui traversent nos sociétés, mais de façon plus marquée. Les diverses manières dont les jeunes font usage de leurs compétences linguistiques et gèrent leur rapport aux autres sont de bons indicateurs des mutations en cours dans la société susceptibles d'influencer la situation linguistique québécoise. Le passage à la vie adulte constitue en effet un moment clé pour analyser l'évolution des mentalités, les jeunes étant engagés dans une série de transitions plus ou moins longues et complexes, effectuées de façon non linéaire. Ils passent du milieu scolaire au milieu du travail, du domicile de leurs parents à la vie de couple et à la formation de leur propre famille, par exemple. En leur faisant ainsi expérimenter une grande pluralité de situations sociales, de statuts et de rôles, cette période transitoire constitue un temps fort de la construction identitaire et du développement des liens d'appartenance appelés ou non à se consolider par la suite.

Ensuite, faut-il rappeler que les jeunes âgés d'environ trente ans représentent la première génération de personnes ayant grandi dans le Québec de la Charte de la langue française? Non seulement ils ont évolué dans un contexte différent, mais eux-mêmes sont plus diversifiés que jamais (et donc plus difficiles à cerner) : selon Statistique Canada (2007), près d'un Canadien âgé de 18 à 35 ans sur cinq est né à l'étranger et un sur six est membre d'une minorité visible²⁴. Les jeunes sont aussi plus susceptibles de vivre dans les centres urbains, où les possibilités en matière d'études et d'emplois sont généralement plus nombreuses. Or, c'est aussi dans les villes que la proportion d'immigrants et de membres des communautés culturelles est la plus importante. Le fait de côtoyer de près cette diversité est susceptible d'avoir une incidence sur leur mentalité.

Certains sondages, comme celui effectué par la firme Léger Marketing pour le journal *The Gazette*, montrent un clivage générationnel important concernant les questions relatives aux accommodements raisonnables à l'égard des communautés culturelles. Par exemple, alors que 46 % des Québécois âgés de 45 à 54 ans considèrent que la société québécoise est menacée par l'afflux d'immigrants non chrétiens, seuls 23 % des 25-34 ans sont d'accord avec cette affirmation²⁵. Les jeunes sont-ils plus ouverts ou plus conciliants? Quelle valeur accordent-ils à la langue française? Dans ce contexte, il est pertinent de se pencher sur les attitudes et représentations des jeunes concernant la gestion des langues dans notre société.

MÉTHODOLOGIE

Approche préconisée

Afin de faire la lumière sur les questions soulevées dans la problématique, le Conseil a effectué une étude qualitative de nature exploratoire auprès des jeunes. La constitution de groupes de discussion et l'analyse thématique du discours des jeunes ont été privilégiées pour les avantages qu'elles comportent. Les groupes de discussion permettent en effet de recueillir les représentations et opinions d'un plus grand nombre de personnes ainsi que de confronter les idées personnelles des participants, de susciter de nouvelles questions ou de nuancer certaines opinions exprimées. La flexibilité de la

24. Warren CLARK, « Transitions différées des jeunes adultes », *Tendances sociales canadiennes*, n° 11-008, 2007, p. 14-15.

25. Jeff HEINRICH, « Generation Accommodation », *The Gazette*, 8 septembre 2007, p. B1-2.

grille du questionnaire permet également d'approfondir divers thèmes et de s'adapter en fonction de la dynamique des groupes afin de faire ressortir les particularités inhérentes à chacun.

Quant à l'analyse proprement dite, elle a été effectuée de manière inductive, c'est-à-dire à partir de l'information recueillie lors des discussions en groupe, à savoir les opinions et attitudes des jeunes à l'égard des divers aspects de la situation linguistique québécoise. L'approche méthodologique préconisée permet de dégager les principales tendances et les différents points de vue des jeunes, bien qu'il ne soit pas possible de les quantifier de manière précise. En effet, il ne s'agit pas d'une analyse quantitative de contenu du discours des jeunes, mais bien d'un compte-rendu de leurs représentations de différents aspects de la situation linguistique. L'analyse thématique a été privilégiée pour structurer le discours des jeunes afin d'en dresser le portrait le plus fidèle possible. Elle permet également de faire ressortir les similitudes et les différences au sein des groupes et, de façon transversale, entre les divers groupes. Il faut cependant mentionner que, dans ce rapport, seules les différences majeures entre les groupes seront rapportées.

Il est toutefois important de noter que cette méthode d'enquête **ne nous permet pas d'extrapoler les résultats obtenus à l'ensemble de la population des jeunes Québécois de ce groupe d'âge**, étant donné le nombre restreint de groupes de discussion constitués. Par ailleurs, dans le contexte d'une discussion ouverte où les participants sont invités à partager leur point de vue sur une question donnée, tous ne répondent pas systématiquement aux questions. Il peut y avoir par ailleurs des effets de groupe indésirables, en ce sens que des participants peuvent montrer des réticences à exprimer certaines de leurs opinions, en particulier si elles sont contraires à celles véhiculées par la majorité du groupe. Pour tenter de contourner cette difficulté, nous avons soumis des mises en situation ou des questions écrites individuelles aux participants avant d'aborder certains thèmes.

Population

La population visée par cette étude correspond aux jeunes adultes ayant grandi et ayant été scolarisés au Québec depuis l'adoption de la Charte de la langue française, soit ceux aujourd'hui âgés de 25 à 35 ans. Pour les jeunes de 35 ans, le début de la scolarisation a coïncidé avec l'adoption de la loi au Québec. *A priori*, il peut sembler exagéré de qualifier

les personnes âgées de 35 ans de « jeunes ». Cependant, des études récentes en sciences sociales montrent la tendance à l'allongement de la jeunesse. Selon les données du recensement canadien de 2001, les jeunes âgés de trente ans en 2001 avaient effectué le même nombre de transitions typiques du passage à la vie adulte (c'est-à-dire avoir mis fin à ses études, quitté le domicile parental, travaillé à temps plein durant une année, avoir déjà été dans une union conjugale et avoir des enfants) que les jeunes âgés de 25 ans en 1971. Cela amène Warren Clark à conclure que « les transitions des jeunes adultes d'aujourd'hui sont non seulement différées mais également allongées : différées parce que les jeunes adultes prennent plus de temps pour terminer leur première grande transition (quitter l'école), repoussant ainsi toutes les transitions à venir, et allongées parce que chaque autre transition est plus longue et rallonge le processus de la fin de l'adolescence jusqu'au début de la trentaine²⁶ ». Par ailleurs, nous avons décidé de nous intéresser aux jeunes âgés autour de trente ans parce que leurs choix linguistiques (langue d'usage à la maison, au travail et dans l'espace public) sont plus stables et ancrés qu'au cours de l'adolescence, période caractérisée par des expérimentations riches et variées.

Notre population cible comprend quatre principaux groupes linguistiques : les jeunes de langue maternelle française, ceux de langue maternelle anglaise, les immigrants installés au Québec depuis au moins trois ans ainsi que les enfants de la loi 101. Ce dernier groupe est constitué des jeunes adultes allophones âgés de 25 à 35 ans dont la langue maternelle n'est ni le français ni l'anglais et qui ont reçu au moins quatre années d'éducation secondaire en français au Québec. Pour leur part, les immigrants arrivés après leurs études postsecondaires ont été pris en compte dans notre étude afin de recueillir le point de vue des jeunes issus des vagues d'immigration qu'a connues le Québec ces dernières années. À noter que ces quatre catégories linguistiques « rigides » ont cependant été prises avec beaucoup de souplesse lors de la constitution de l'échantillon, afin de tenir compte de la diversité des profils, notamment des jeunes bilingues ou multilingues (ceux qui ont plusieurs langues maternelles ou plusieurs langues d'usage à la maison).

26. Warren CLARK, *op. cit.*, p. 16.

Échantillon

Tout comme la population québécoise en général, les jeunes adultes constituent une population qui est loin d'être homogène. Afin de représenter le plus fidèlement possible l'ensemble des jeunes et de recueillir une plus grande diversité de points de vue, nous avons favorisé la constitution d'un échantillon raisonné et diversifié pour la majorité des groupes de discussion. Divers critères ont ainsi été retenus lors de la sélection des participants, soit l'âge, le sexe, l'occupation et le secteur d'activité (privé ou public), la langue maternelle et le lieu de naissance, ces deux derniers critères visant à s'assurer de la présence d'au moins un anglophone et d'immigrants ou d'enfants de la loi 101 dans les groupes de discussion. Nous avons également privilégié les jeunes travailleurs qui sont sur le marché du travail depuis au moins deux ans (les jeunes poursuivant des études à temps partiel ont cependant été admis si leur principale activité était le travail ou la recherche d'emploi). De plus, comme les discussions se déroulaient en français, les participants devaient avoir une bonne maîtrise orale du français.

Chaque groupe était composé en majorité de jeunes de langue maternelle française ainsi que d'une minorité d'anglophones et d'immigrants ou d'enfants d'immigrants. Seuls les deux derniers groupes ont été constitués uniquement d'immigrants et d'enfants de la loi 101, afin d'approfondir certaines questions qui les concernent plus particulièrement, notamment en ce qui a trait à leurs compétences linguistiques et à leurs attitudes à l'égard du bilinguisme et du multilinguisme, à l'intégration linguistique des immigrants ainsi qu'à la question épineuse de la discrimination.

Malgré notre souhait de réunir autour d'une table des jeunes issus de différents milieux et ayant des parcours divers, certains profils de jeunes ont été surreprésentés (par exemple, la proportion de jeunes ayant effectué des études universitaires) ou au contraire sous-représentés (les jeunes ayant au moins un enfant). Le fait que les discussions se déroulaient sur deux jours, le samedi et le dimanche, peut en partie expliquer cette limite de notre échantillon, les jeunes pouvant avoir des contraintes de nature professionnelle, personnelle, familiale ou autre. Il faut également mentionner une autre limite de notre échantillon liée au processus de sélection. Les participants à ce type d'étude ont en effet un point en commun important : ils ont des choses à dire concernant

l'objet de la discussion (à savoir, dans ce cas-ci, la situation linguistique du Québec), d'autant plus que les discussions se déroulaient sur deux jours.

Douze discussions avec des groupes de sept ou huit jeunes²⁷ ont ainsi été conduites entre le 31 mars 2006 et le 11 février 2007. Afin de mieux saisir les dynamiques linguistiques particulières des différentes régions du Québec, six villes ont été retenues, soit Québec (1), Saguenay (1), Sherbrooke (1), Gatineau (1), Rimouski (1) et Montréal (7). À noter que le premier groupe de discussion « prétest », à Montréal, regroupait des jeunes de différentes régions (Lac-Saint-Jean, Québec, Gatineau, Rimouski et Montréal). Un plus grand nombre de groupes ont été constitués à Montréal étant donné la plus grande proportion de Montréalais dans la population québécoise, mais aussi et surtout parce que cette région fait face à de nombreux enjeux liés à la question linguistique et à l'avenir du français au Québec (étalement urbain des francophones, destination de choix des immigrants, forte présence de communautés culturelles, taux de bilinguisme et de multilinguisme le plus élevé au Québec, etc.). En tout, c'est donc 93 jeunes, 48 hommes et 45 femmes, âgés de 23 à 35 ans²⁸ (moyenne de 29 ans) qui ont participé aux discussions sur la question linguistique québécoise.

Deux animatrices indépendantes du Conseil (l'une est québécoise et l'autre, issue de l'immigration récente) ont présenté les sujets de discussion aux participants, à savoir la qualité et la norme de la langue française, la langue dans le milieu du travail et dans l'espace public, la question de l'identité québécoise ainsi que l'intégration linguistique des nouveaux arrivants. Les discussions étaient alimentées, d'une part, par des questions ouvertes des deux animatrices et, d'autre part, par les points de vue tirés de l'expérience personnelle des participants. Tous les sujets qui préoccupent les jeunes ont été abordés en fonction de leurs champs d'intérêt ou de l'importance qu'ils accordent à un thème plus qu'à un autre.

27. Pour cause de désistement ou d'empêchement de dernière minute d'un participant, certains groupes n'étaient composés que de sept jeunes.

28. Deux jeunes âgés de 24 ans et un jeune âgé de 23 ans ont été sélectionnés pour cette étude malgré la limite d'âge que nous nous étions fixée.

REPRÉSENTATION DE LA SITUATION LINGUISTIQUE

*Pour moi l'projet idéal
S'rait d'garder les droits acquis
Et les bases fondamentales
De la social-démocratie
Tout en restant vigilants
Face aux courants mondialistes
Mais bien sûr sans pour autant
Devenir anti-capitalistes
Moi j'verrais un pays
Qui ferait un compromis
Entre les mots écologie
Justice et économie
Parce que bien avant ma Patrie
Et toutes les politiailleries
J'prône les causes humanitaires
Et j'suis amoureux de la Terre.
Les Cowboys Fringants, Lettre à Lévesque, 2004.*

Chaque génération de jeunes entre dans la vie adulte dans un contexte social, historique et politique particulier. Ayant grandi dans un Québec français moderne ouvert sur le monde et traversé par une multitude d'influences provenant des quatre coins de la planète, les jeunes Québécois âgés d'environ trente ans connaissent une réalité bien différente de celle qu'ont connue leurs parents. La génération de jeunes de la fin des années 1960 s'inscrivait dans un contexte d'émancipation culturelle, en position de rupture idéologique mais aussi contre l'autoritarisme familial et les tabous sexuels, notamment. Au contraire, selon Miriam Fahmy, pour les jeunes d'aujourd'hui :

L'avenir ne suscite plus l'espoir du changement, mais évoque plutôt la nécessité de stopper un progrès apparemment incontrôlable et peut-être dangereux. [...] C'est donc plutôt dans l'aspiration à protéger ce qui a été construit, à préserver leur héritage que les jeunes entrevoient leur pouvoir d'action²⁹.

Plutôt que de vouloir réellement le renversement du capitalisme, les jeunes d'aujourd'hui chercheraient à en limiter les dégâts, à trouver des solutions efficaces aux problèmes actuels, à restaurer une véritable démocratie participative, à renforcer les droits civiques et culturels des individus, etc. Les thèmes qui interpellent et mobilisent les jeunes sont liés aux nouveaux enjeux à la fois mondiaux (la protection de l'environnement, les effets

29. Miriam FAHMY, « L'engagement des jeunes en mutation : le cas de l'École d'été de l'INM », *Possibles*, vol. 31, n^{os} 1-2, hiver-printemps 2007, p. 28-29.

de la mondialisation, la diversité culturelle, le commerce équitable) et locaux (l'éducation, la santé, la conciliation travail-famille, etc.). Dans une société en perte de repères et en quête de sens, les jeunes encouragent le retour aux grandes valeurs fondamentales de solidarité, de justice sociale, d'équité, d'ouverture et de respect des points de vue. Ces thèmes et ces valeurs se retrouvent d'ailleurs dans *La Grande Déclaration*, un texte à portée internationale, résultat d'un travail collectif de jeunes Québécois « qui proclame les principes et les valeurs que les jeunes souhaitent promouvoir à l'échelle mondiale³⁰ ». Si cette déclaration, qui est un appel à l'engagement citoyen, couvre un large éventail de questions, force est de constater que celle de la langue en est complètement absente. Est-ce à dire que les jeunes ne se préoccupent pas de l'avenir du français?

Dans un autre document, *50 propositions pour le Québec de demain*, qui est le fruit d'un processus démocratique réunissant plus de quatre cents jeunes participant à l'École d'été de l'Institut du Nouveau Monde, les jeunes suggéraient de réinvestir dans les médias publics, « considérant que l'avenir du Québec comme société francophone et francophile nécessite la dynamisation du français comme langue commune » et « considérant que nous nous devons de préserver notre patrimoine linguistique avec tout ce qu'il comporte d'histoire et de tradition, face à la situation d'enclavement du Québec »³¹. Qu'en est-il des jeunes que nous avons rencontrés? Comment ces jeunes si ouverts sur le monde se représentent-ils la situation linguistique du Québec?

REMARQUES PRÉLIMINAIRES

D'entrée de jeu, il convient d'abord de rappeler qu'à l'image de la population en général, les jeunes se caractérisent par une grande diversité, leur profil variant notamment selon leur genre, leur statut socioéconomique, leurs milieu et mode de vie, leur groupe d'appartenance et leur origine culturelle. Il en va de même de leurs valeurs, attitudes et comportements, qui sont également influencés, voire forgés par leurs expériences de vie, que ce soit dans le cadre familial, scolaire, professionnel, amical, affectif ou autre. Il faut donc garder en mémoire que le discours des jeunes sur la maîtrise et l'usage de la langue n'est pas uniforme. La diversité des points de vue est même souhaitable. En effet, comme le faisaient remarquer il y a déjà plus de vingt ans Agnès Billa et François

30. INSTITUT DU NOUVEAU MONDE, *La Grande Déclaration*, 2007. Accessible en ligne : www.inm.qc.ca/fr/activites/lagrandedeclaration/ratifications.php.

31. *Id.*, *50 propositions pour le Québec de demain*, 2004. Accessible en ligne : www.inm.qc.ca/pdf/ecoleete2004/50propositions.pdf.

Rocher, « l'absence de consensus au sein de la jeunesse n'est nullement surprenante, tout comme la diversité des opinions politiques dans "le monde des aînés" est jugée démocratiquement saine³² ».

De même faut-il rappeler que le temps de la jeunesse est une période importante d'expérimentations de toutes sortes et de construction de soi. Les valeurs des jeunes ne sont pas forcément fixées, cristallisées, et donc garantes de ce qu'elles seront dans l'avenir. Il s'agit plutôt d'un cliché instantané de ce que pensent les jeunes, de leurs représentations des différents enjeux linguistiques au Québec et de leurs attitudes à cet égard, en fonction de leur propre bagage d'expériences, à un moment précis de leur trajectoire personnelle. Il faut par ailleurs mentionner que les jeunes que nous avons rencontrés ne sont pas des experts de la question linguistique et que, de leur aveu même, la plupart d'entre eux avaient peu réfléchi à cette question auparavant. Chaque thème abordé au cours des discussions était donc l'occasion pour les jeunes de débattre de leurs idées, de les confronter, sans forcément rechercher un consensus de groupe. Il en résulte une pluralité de points de vue, plus ou moins nuancés, plus ou moins paradoxaux. Parce qu'il s'agit de questions complexes, les jeunes étaient souvent écartelés entre les logiques individuelle et sociétale, entre ce qui est bon pour un individu et ce qui l'est pour la société. Cela étant dit, il est possible de faire ressortir certaines tendances principales de leur discours.

CONNAISSANCE DE LA CHARTE ET ATTITUDES À L'ÉGARD DE LA POLITIQUE LINGUISTIQUE

L'évaluation de la situation linguistique repose sur divers critères parmi lesquels figurent les connaissances relatives à la politique linguistique. De façon générale, les jeunes que nous avons rencontrés sont au fait de l'existence de la Charte de la langue française. Cependant, force est de constater qu'ils n'en connaissent que les grandes lignes. Le fait qu'ils n'aient pas assisté aux débats linguistiques et aux événements précédant son adoption et qu'ils aient peu reçu, semble-t-il, d'information à ce sujet au cours de leur scolarité peut en partie expliquer cette situation. D'autres facteurs peuvent aussi jouer un rôle, comme l'ambiguïté occasionnée par la coexistence de deux politiques linguistiques (l'une, canadienne, basée sur le bilinguisme anglais-français et l'autre, québécoise, qui

32. Agnès BILLA et François ROCHER, « Identité politique des jeunes et avenir de la langue française au Québec », dans CONSEIL DE LA LANGUE FRANÇAISE, *Les jeunes et l'avenir du français au Québec : réflexions et propositions d'actions : rapport du Comité du Conseil de la langue française sur les jeunes et l'avenir du français au Québec*, Québec, Le Conseil, 1985, p. 71-87 (Notes et documents; 45).

accorde la primauté au français) qui crée le sentiment chez certains jeunes que le Québec, en tant que partie intégrante du Canada, est officiellement bilingue. Certes, comme le dit l'adage, nul n'est censé ignorer la loi. De fait, la majorité des jeunes savent que le français est la seule langue officielle au Québec. Néanmoins, ils connaissent assez peu les dispositions de la loi, même celles qui touchent de près certains aspects de leur vie, tels que le milieu du travail et l'accès à l'école anglaise.

À cet égard, les enfants de la loi 101 ont en général fait preuve d'une meilleure connaissance de la loi, probablement parce qu'ils y ont eux-mêmes été soumis. Plusieurs d'entre eux avaient d'ailleurs de vifs souvenirs de l'attitude parfois réfractaire de leurs parents vis-à-vis des restrictions d'accès à l'école anglaise. Cette attitude n'est cependant pas celle de la grande majorité des jeunes qui ont participé à nos discussions. Au contraire, tous reconnaissent la pertinence de la Charte et ils y sont même attachés. La plupart des jeunes ne souhaitent toutefois pas la renforcer, préférant de loin privilégier des moyens incitatifs (valorisation et promotion de la langue française) et optimiser les outils déjà en place plutôt que d'instaurer de nouvelles mesures coercitives. On reconnaît en effet les limites de la loi, qui ne peut imposer l'amour de la langue :

« On a réussi à faire passer la langue, mais pas la passion. C'est vu comme une obligation. Je ne vois pas la passion, le plaisir. Eux [les immigrants], ils trouvent ça stupide, point : personne ne va te comprendre [si tu parles français]. »³³

Parce qu'on ne peut obliger les gens à parler français et qu'on ne peut que les encourager à le faire, le mot d'ordre général des jeunes pour assurer l'avenir de la langue française au Québec, comme l'a écrit un des participants, est celui-ci : « Faire respecter les lois existantes (de manière souple) et faire preuve de tolérance. »

Pour certains cependant, ces méthodes douces sont insuffisantes, puisque non garanties de résultats concrets. L'impression que le Québec fait preuve de laxisme dans l'application de la Charte et que cette dernière n'est pas suffisamment respectée était présente dans certains groupes, notamment à Gatineau et à Montréal où des exemples d'accrocs à la loi (à ses dispositions concernant l'affichage en particulier) et où la forte présence de l'anglais dans l'espace public inquiètent davantage certains participants. À l'inverse, seuls quelques jeunes, des anglophones et des allophones pour la plupart,

33. À noter que, pour les citations des jeunes, nous avons fait volontairement une transcription de leur discours oral afin de rester fidèle au sens et à la forme de leurs propos.

trouvent les dispositions de la Charte trop restrictives, surtout en ce qui concerne l'accès à l'école anglaise, et souhaiteraient qu'elles soient assouplies ou modifiées pour faire une plus grande place à l'apprentissage d'autres langues. Comme nous le verrons plus loin, l'importance de la maîtrise de l'anglais sur le marché du travail, la valorisation du bilinguisme individuel et le désir de voir leurs propres enfants bilingues, voire plurilingues, amènent certains jeunes à remettre en cause soit l'absence de choix quant à l'accès à l'école anglaise, soit la séparation des systèmes d'enseignement français et anglais.

REPRÉSENTATIONS DE L'AVENIR DE LA LANGUE FRANÇAISE

Si les jeunes adultes québécois que nous avons rencontrés ont des connaissances très générales de la législation linguistique québécoise, un autre constat s'impose d'emblée : **ils se préoccupent bel et bien de la langue française**. Il ne s'agit pas d'une crainte profonde s'apparentant à un sentiment d'urgence d'agir qui les empêcherait de dormir, mais plutôt de constats ici et là de situations agaçantes, voire dérangeantes. Pour ces jeunes qui ont grandi dans un Québec français, la question de la langue ne figure pas dans la liste des préoccupations les plus prioritaires. En fait, plusieurs ont avoué avoir peu réfléchi à la question linguistique avant de participer à notre étude. C'est souvent au fil des discussions, quand ils ont abordé les différents aspects de la question et confronté leurs perceptions, que les « problèmes » et les préoccupations qui leur sont associées ont surgi.

Ainsi, à des degrés variables, pour des raisons diverses, tous ont manifesté des inquiétudes sur certains aspects de la question linguistique qui leur tenaient particulièrement à cœur. Cela n'est guère surprenant, puisque ces jeunes, faut-il le rappeler, ont accepté de participer à deux jours de discussion sur cette question. Lorsqu'on leur a demandé comment ils percevaient la situation de la langue française au Québec, la réponse spontanée de nombre d'entre eux a été d'abord sans équivoque : ça va plutôt mal. S'est ensuivie une liste plus ou moins longue de phénomènes qu'ils jugent compromettants soit pour la qualité de la langue française, soit pour son avenir au Québec : force d'attraction de l'anglais, effets de la mondialisation sur la langue d'usage au travail, qualité de l'enseignement, pratiques linguistiques des plus jeunes, degré de maîtrise de la langue, etc. Pourtant, malgré ces inquiétudes, les jeunes ont généralement une vision assez optimiste de l'avenir du fait français au Québec, une très faible minorité estimant que la langue française est vouée à disparaître à moyen terme. Paradoxe? Pas

forcément, puisque même les plus optimistes sont d'avis que la vigilance est de mise à bien des égards. En effet, même les jeunes qui considèrent que les débats entourant la maîtrise et l'avenir de la langue ne constituent plus un enjeu majeur sont d'avis que l'avenir de la langue française n'est pas menacé « tant qu'il y a la possibilité d'être servi en français ».

Plusieurs facteurs peuvent expliquer l'optimisme des jeunes. Les représentations que les gens se font de l'avenir prennent bien souvent leur ancrage dans le présent et sont influencées par les expériences concrètes qu'ils ont eues tout au long de leur vie, mais aussi par les réalités et dynamiques propres à leur milieu de vie. Certains aspects du contexte actuel nourrissent ainsi ce sentiment de confiance dans la pérennité du fait français au Québec. Sur le plan sociétal, l'officialisation de la langue française au Québec et la protection relative qu'offre la Charte, de même que le visage plus français des institutions et des entreprises, contribuent à franciser l'environnement des jeunes et à créer l'impression que le Québec constitue un territoire où la langue française est relativement en sécurité. Ces jeunes qui ont grandi dans un Québec francophone considèrent davantage que leurs aînés le caractère français du Québec comme un fait établi :

« Le français, je pense que ça va rester parce qu'on est au Québec. »

L'histoire même de la langue française en Amérique, le fait qu'elle a survécu aux différentes menaces et que les francophones ont toujours su surmonter les obstacles au fil du temps, contribue à ce que certains jeunes tiennent le fait français pour acquis. Le passé est ici en quelque sorte garant de l'avenir de la langue :

« Moi, j'ai confiance. Je regarde ce qui s'est passé et j'ai confiance que la langue des individus va s'adapter dans la mondialisation. J'ai confiance parce que je ne peux pas croire que ça va se perdre. »

« Ça fait trois cents ans qu'on s'en tire bien, alors je pense qu'on va être capables. »

L'attachement à la langue française, mais aussi son lien intime avec l'identité et la culture québécoises contribuent également à assurer l'avenir du français au Québec. En effet, comme nous le verrons dans la section sur l'identité québécoise, pour les jeunes francophones en particulier, le français est intimement lié à la culture québécoise. Le lien affectif et identitaire semble amoindrir en quelque sorte leurs inquiétudes au sujet de la

langue, et ce, malgré la force d'attraction de l'anglais et la montée du bilinguisme au Québec :

« Même s'ils ont deux langues, même s'ils parlent l'anglais, je ne veux pas croire qu'ils vont perdre leur français. J'ai un peu lâché prise parce que je donne confiance à la langue. C'est toute une culture. C'est inné qu'on soit francophones. Dans le passé, on n'est pas morts. Je ne pense pas que de ma vie présente ça va s'estomper. C'est sûr qu'au niveau de la qualité, ça va peut-être jouer, mais en même temps, je suis confiante. »

Malgré les dangers que court la langue française, malgré la présence importante de l'anglais et la montée du bilinguisme et du plurilinguisme au Québec, les jeunes demeurent confiants en l'avenir du français. Si certains manifestent des inquiétudes concernant la présence d'autres langues concurrençant le français, dont l'anglais, la plupart semblent avoir apprivoisé cette réalité. Qu'un grand nombre de jeunes ayant participé à nos discussions se soient déclarés bilingues, surtout à l'oral, peut expliquer en partie ce fait. Il semble en effet que la maîtrise de l'anglais atténue les inquiétudes des jeunes quant à la menace de l'assimilation, certains considérant même comme étant dépassé le débat sur les langues au Québec :

« Je ne pense pas qu'il y a un danger de perdre le français. Ça fait partie du Québec. On aime parler français. Il ne faut pas se mettre des œillères. »

Il faut cependant noter qu'une minorité de jeunes considèrent tout de même que le français est voué à disparaître à moyen terme (d'ici trente ou quarante ans), notamment parce qu'ils jugent son apprentissage trop ardu pour les immigrants comparativement à l'apprentissage de l'anglais, considéré comme plus facile, parce qu'ils ont l'impression que les francophones à Montréal deviennent minoritaires et ne constitueront bientôt plus qu'une communauté parmi tant d'autres et parce qu'ils ont le sentiment que l'anglais constitue *de facto* la langue de communication interculturelle à Montréal.

La situation linguistique particulière de Montréal, où la forte présence d'anglophones et d'immigrants rend moins évident le caractère français du Québec, n'est cependant pas perçue de la même manière selon les expériences concrètes des jeunes ainsi que leurs milieux de vie et de travail. Par ailleurs, la référence au passé peut offrir un point de comparaison aux jeunes pour évaluer le chemin parcouru et pour appuyer l'impression que la position du français au Québec s'améliore, notamment dans le milieu du travail et quant à l'attrait que la langue exerce sur les allophones et anglophones du Québec :

« L'expression : tu nais, tu vis et tu meurs en anglais, maintenant c'est moins possible. Avant, la moitié du centre-ville [de Montréal] était anglais. Plus maintenant. Maintenant les gens se plaignent s'ils sont servis en anglais. »

« Si je regarde le marché de l'emploi il y a dix ans, il me semble que les anglophones et les allophones avaient moins le désir d'apprendre le français. Maintenant, on dirait qu'ils voient la richesse, l'attrait du français et qu'ils font un effort pour parler en français. »

Comme il s'agit ici de perceptions d'une situation et non d'une argumentation appuyée sur des faits réels et mesurables, il n'est pas étonnant qu'on recueille des points de vue complètement opposés concernant l'usage plus ou moins répandu du français au sein des communautés anglophone et allophone. Ainsi, d'autres jeunes, tant de Montréal que d'ailleurs, ont au contraire l'impression que le centre-ville de Montréal s'anglicise, que l'anglais représente davantage la langue des commerces, et que Montréal est devenue une ville bilingue qui tend à s'angliciser.

Quoi qu'il en soit, en règle générale, la crainte de voir la langue française disparaître au profit de l'anglais n'est pas ressentie de manière aussi vive par les jeunes d'aujourd'hui que par les générations précédentes. Pour les jeunes, cette menace d'assimilation est davantage le propre des autres provinces canadiennes où les francophones sont minoritaires. Leur sentiment que le français est protégé au Québec s'explique notamment par la longévité de la langue au Québec, par l'existence de politiques linguistiques, par la position majoritaire des francophones au Québec, et par le fait que plusieurs d'entre eux (surtout les jeunes qui résident à l'extérieur de Montréal) baignent dans un environnement principalement francophone.

Mais c'est aussi parce que le rapport des jeunes à l'anglais a changé. Pour les générations qui les ont précédés, la crainte de l'anglais était liée à la peur de l'assimilation qui menaçait la survie de la nation canadienne-française. À la concurrence des langues française et anglaise se superposait celle entre les groupes linguistiques, la communauté anglophone étant alors en position de domination par rapport à la communauté francophone. L'adoption de la Charte en 1977 a rétabli l'équilibre entre les groupes linguistiques, en instaurant de nouveaux rapports plus égalitaires entre eux.

Pour les jeunes qui ont aujourd'hui autour de trente ans et qui n'ont pas connu la série de crises opposant les groupes linguistiques dans les années 1960-1970, cette nouvelle réalité semble bien intégrée. Cela ne signifie cependant pas que la forte présence de l'anglais ne cause plus de problème à leurs yeux. **Si la concurrence des langues est toujours présente**, elle n'est plus autant liée à une cause endogène, à savoir les rivalités entre les communautés anglophone et francophone, rivalités que la plupart des jeunes considèrent d'ailleurs comme étant choses du passé³⁴. **Elle est plutôt associée à l'influence d'une source exogène incarnée par la mondialisation** et dont les effets sont particulièrement palpables dans le milieu du travail. En effet, pour les jeunes, la maîtrise de la langue anglaise en soi représente moins une menace pour le français qu'un atout dans la société, en particulier dans le milieu du travail, où l'anglais est souvent perçu comme un incontournable pour réussir sa vie professionnelle, comme nous le verrons dans la section sur les langues d'usage au travail.

Bien entendu, avoir confiance en l'avenir du fait français ne signifie pas ignorer les problèmes auxquels le Québec fait face dans le présent. Conscients de la précarité de la situation de la langue au Québec mais aussi du fait qu'il ne s'agit pas d'un problème spécifiquement québécois, les jeunes considèrent qu'il faut rester vigilant pour que le français ne perde pas le terrain durement gagné, notamment à Montréal. Ils se sentent bel et bien concernés, interpellés, voire préoccupés par certains aspects de la question linguistique qui seront traités dans les sections suivantes.

RAPPORT AU TEMPS ET AVEC LES AUTRES GÉNÉRATIONS

Si les préoccupations concernant la pérennité du français au Québec sont moins vives qu'auparavant, une source d'inquiétudes est ressortie de manière récurrente dans chaque groupe de discussion. Il s'agit non pas d'une menace dite « externe » au français, mais bien « interne » : la qualité du français au Québec. De façon générale, les jeunes relèvent des problèmes de correction et de mauvaise traduction de certains documents officiels, sur les étiquettes ou dans les modes d'emploi des produits. Mais c'est surtout le niveau de maîtrise du français des Québécois qui les inquiète. Pourtant,

34. Il faut cependant noter qu'une certaine forme de rivalité entre les communautés anglophone et francophone était perceptible dans le discours de quelques jeunes Gatinois. Cela peut sans doute s'expliquer par la situation géographique et stratégique de la ville de Gatineau (située à la frontière de l'Ontario, d'Ottawa, la capitale nationale qui représente le centre du pouvoir politique) ainsi que par la forte présence de la langue anglaise, qui exacerbe les craintes liées à la menace de l'assimilation des francophones.

les jeunes qui ont participé à nos discussions ont en général fait preuve d'une bonne maîtrise du français parlé et exprimaient avec beaucoup d'aisance leurs points de vue sur les différents aspects soulevés. Il faut cependant rappeler que l'un des critères de sélection de notre échantillon était que les jeunes devaient maîtriser suffisamment le français oral pour être en mesure de participer à nos discussions. Et de fait, bien que plusieurs aient affirmé éprouver des difficultés à maîtriser le code écrit, ce n'était pas tant leur propre maîtrise de la langue qui était principalement la cause de leurs soucis que celle des autres.

Pour évaluer la maîtrise de la langue, il faut des éléments de comparaison. Spontanément, la référence au temps, qui s'appuie sur des souvenirs du passé, peut venir soutenir l'argumentaire. Ainsi en est-il des expressions telles que « dans mon temps » et « quand j'étais jeune » qui s'appuient sur une évaluation subjective du présent par rapport au passé, ou plutôt par rapport à l'idée qu'on se fait maintenant du passé, comme le rappelle Jean-Claude Corbeil :

Chacun répond à la question en se rapportant à ses souvenirs, à la grand-mère qui écrivait sans faute bien qu'elle ait peu fréquenté l'école, ou au souvenir que l'on garde de la manière dont on nous enseignait l'orthographe et la grammaire à l'école. La réponse ne peut donc être qu'une opinion personnelle, forcément subjective puisque nous n'avons que des souvenirs de l'état de la langue à l'époque de notre jeunesse, dont il ne nous reste aucune trace concrète pour étayer la comparaison³⁵.

Bien sûr, pour les jeunes adultes que nous avons rencontrés, l'époque de la jeunesse n'est somme toute pas tellement loin. Cela ne les empêche toutefois pas de se référer au moment de leur adolescence ou encore d'appuyer leurs propos sur l'expérience concrète des rapports qu'ils entretiennent avec des personnes d'autres générations qui peuvent influencer leurs représentations de leur propre maîtrise du français et de celle des autres générations ainsi que de son évolution au Québec en général.

Sur toutes ces questions, les avis sont partagés. D'un côté, certains jeunes ont le sentiment qu'ils maîtrisent mieux la langue française que leurs parents. Plusieurs raisons nourrissent ce sentiment que la maîtrise du français s'est améliorée dans la société en général, comme la progression globale du niveau de scolarisation au Québec, l'impression que l'intérêt de la population en général pour la langue s'est accru ou encore

35. Jean-Claude CORBEIL, *L'embarras des langues*, Montréal, Québec Amérique, 2007, p. 344.

que l'usage d'un bon français est plus fréquent qu'auparavant. Au contraire, certains jeunes sont d'avis que leur propre maîtrise du français écrit est plus faible que celle de leurs parents ou grands-parents pourtant moins éduqués qu'eux. Pour d'autres participants, notamment ceux du groupe de Gatineau, la différence de maîtrise de la langue entre les générations s'explique justement par le type d'éducation reçu. Ils considèrent que les jeunes qui sont passés par l'école privée (ce qui était le cas de la majorité des participants de ce groupe) et qui ont reçu un enseignement plus « classique » à l'image de celui de leurs aînés maîtrisent davantage la langue que ceux qui ont fréquenté le système scolaire public.

Le sentiment de détérioration de la maîtrise de la langue dans la société s'appuie aussi chez certains jeunes sur leur perception de son évolution dans les médias. La comparaison des émissions de télévision des années 1950 avec celles d'aujourd'hui, par exemple, donne l'impression à certains qu'un nivellement par le bas s'est opéré dans les médias et, par extension, dans la société, tant pour ce qui est du degré de maîtrise du français que du niveau de langue privilégié. Pour d'autres cependant, l'évolution du niveau de langue dans les médias reflète plutôt l'assurance gagnée par les Québécois à l'égard de leur propre façon de s'exprimer :

« Se servir de la langue qui n'est pas de chez nous, c'est une chose. C'était correct quand la langue était menacée, mais là, c'est sans objet. »

« Je trouve que l'accent est beaucoup moins prononcé que dans les années 1950. Maintenant, je trouve que c'est plus dosé. Quand j'étais plus jeune, la référence était plus la francophonie, plus la France. Je n'ai pas de honte d'avoir cet accent-là [québécois]. On dirait qu'on s'assume mieux. À la télé, il y a un standard. C'est plus dosé, c'est beaucoup moins prononcé. »

Mais c'est surtout lorsqu'ils se comparent à leurs cadets que les jeunes ont l'impression que la qualité du français a baissé. En effet, si les jeunes sont partagés quant à l'évaluation de leur propre maîtrise du français par rapport aux générations qui les ont précédés, la majorité est d'avis que les adolescents maîtrisent moins bien la langue française qu'elle :

« Les adultes déjà, ils font plein de fautes, alors imagine les nouvelles générations! C'est préoccupant! »

En fait, la plupart de leurs inquiétudes concernant la maîtrise de la langue et les pratiques linguistiques des adolescents rejoignent celles de la population en général. La mauvaise

qualité du français à l'écrit, en particulier dans les nouveaux moyens de communication (comme dans le clavardage, la messagerie texte, les courriels, les forums de discussion et les blogues dans Internet), de même que les mauvaises habitudes langagières à l'oral (dont l'usage d'anglicismes et le mélange de différentes langues) sont souvent dénoncées. De nombreux participants ont l'impression que les adolescents privilégient l'anglais au détriment du français, qu'ils voient comme une langue dépassée et inutile. De même déplorent-ils la tendance chez les adolescents à ce que l'oral dicte l'écrit, à écrire comme ils parlent (donc mal). Toutefois, bien que les usages linguistiques des adolescents les préoccupent, quelques jeunes relativisent la portée de ces pratiques, considérant qu'elles peuvent s'expliquer par un effet de l'âge, de mode, mais aussi d'éducation. Ce dernier point leur paraît néanmoins plus préoccupant, surtout si les adolescents ne savent pas distinguer les contextes d'usage des différents codes :

« Encore une fois, c'est peut-être une question d'éducation. C'est peut-être une question de génération, d'âge plus rebelle. »

« Les jeunes, ils ne parlent pas des fois le français. C'est peut-être une question d'âge, c'est peut-être *cool*, mais dans les compositions de français, tu n'écris pas ça, Yo. Si tu ne parles que le langage de la rue, tu ne parles pas la langue. »

La sévérité de la critique des jeunes à l'égard de leurs cadets est surprenante, d'autant plus que seules quelques années les séparent d'eux. Quelques participants ont d'ailleurs qualifié cette réaction de leurs pairs d'« attitude de vieux », puisque eux-mêmes, ont-ils rappelé, faisaient davantage d'erreurs lorsqu'ils étaient plus jeunes. Ils estiment que, comme eux, les adolescents devraient finir par apprendre et maîtriser le français avec le temps.

Malgré tout, comme dans la population en général, l'impression que la maîtrise du français est déficiente au Québec, surtout chez les plus jeunes, est assez bien ancrée chez les jeunes que nous avons rencontrés. Un des participants a d'ailleurs dénoncé cette propension à l'autocritique :

« Depuis le temps qu'on entend qu'on parle mal, on devrait être en train de grogner! »

MAÎTRISE DE LA LANGUE FRANÇAISE

*Y paraît qu'on écrit comme on parle
Ce qui voudrait dire qu'on écrit mal
On est des traîtres
On va faire disparaître
La langue de nos ancêtres
Mais ça c'est donc pas de notre faute
Nos mots sont juste l'écho des vôtres
Nous on arrive, vous nous demandez d'écrire
Ce que vous avez jamais osé dire.
Beau Dommage, Seize ans en soixante-seize, 1976.*

Trente ans après l'adoption de la Charte, les paroles de la chanson de Beau Dommage semblent malheureusement être toujours d'actualité. En 2000, le groupe québécois Loco Locass reprenait en effet les mêmes propos dans sa chanson *Malamalangué* :

*Notre syntaxe est en voie d'extinction
Minée, contaminée, déterminée
Par Shakespeare et ses sbires
Y'a pas d'quoi rire
Car j'ai malamalangué.*

Autre décennie, autre groupe de musique québécois, mêmes préoccupations. En fait, la question de la maîtrise du français au Québec est un sujet fort sensible qui ne date pas d'hier. Les médias font mention de façon récurrente d'études, de sondages d'opinion, d'interventions d'experts ou de personnalités publiques sur la piètre maîtrise de la langue. L'objet des préoccupations : le joul, la faiblesse de la qualité de la langue, de sa maîtrise et de son usage tant oral qu'écrit, le mélange des langues, les anglicismes ainsi que la prégnance de l'anglais dans toutes les sphères de la société, en particulier dans le milieu du travail et dans les nouvelles technologies. Au banc des accusés : les médias, les personnalités publiques, les maîtres et futurs maîtres, le système d'éducation (et en particulier les réformes), les nouvelles technologies (dont Internet et le clavardage) et, surtout, les jeunes. Ces derniers reçoivent une attention toute particulière lorsqu'il est question de l'usage et de la maîtrise de la langue. Et pour cause : ils représentent l'avenir, l'espoir même de la survie du français au Québec.

Or, la population québécoise en général tend à penser que les jeunes maîtrisent mal le français de bon niveau. Une enquête téléphonique faite en 1999 par l'Office de la langue française³⁶ indiquait par exemple que trois Québécois francophones sur quatre estimaient que les jeunes finissants du secondaire seraient incapables d'écrire dans un français de niveau correct. De façon plus générale, une enquête CROP, publiée dans *L'actualité*³⁷, montrait récemment que près de 40 % des Québécois considéraient que la qualité de la langue au Québec s'était détériorée au cours des quinze dernières années, alors que 25 % des Québécois croyaient au contraire qu'elle s'était améliorée. Bien qu'il ne s'agisse ici que de perceptions, ces sondages en disent long soit sur l'insécurité des Québécois quant à leur maîtrise du français, soit sur l'accroissement de leurs exigences quant à sa maîtrise.

Certains faits établis leur donnent d'ailleurs raison. La Commission des États généraux sur la situation et l'avenir de la langue française au Québec³⁸ faisait en effet mention de constats alarmants concernant le faible niveau de maîtrise du français des élèves de tous les ordres d'enseignement. Pourtant, selon certains experts, le tableau n'est pas aussi noir qu'il y paraît, ou du moins nécessite-t-il quelques nuances. S'il est incontestable que des difficultés majeures persistent dans la maîtrise du code écrit, certains progrès quant à la maîtrise du français parlé et l'aisance dans l'expression orale seraient toutefois notables dans l'ensemble de la population du Québec³⁹.

CARACTÉRISTIQUES D'UNE LANGUE DE QUALITÉ

Lorsqu'on demande aux jeunes ce que représente pour eux un français de qualité, on relève de nombreux critères communs à tous les groupes. Le respect du code, des règles de la grammaire, de l'orthographe, de la syntaxe et de la ponctuation appris à l'école fait en effet l'unanimité chez les jeunes. Leurs exigences à cet égard sont toutefois réalistes : pour eux, si on ne maîtrise pas parfaitement le code de la langue, il faut à tout le moins être conscient de ses erreurs et être en mesure de les corriger. À l'oral surtout,

36. Éric DESROSIERS, « Mauvaise qualité du français des jeunes. Les enseignants n'y sont pour rien, estiment les Québécois », *Le Devoir*, 8 septembre 1999. Accessible en ligne : www.ens.uqac.ca/~flabelle/socio/qualitefranc.htm.

37. Pierre CAYOUILLE, « Lisons plus, parlons mieux », *L'actualité*, vol. 32, n° 7, 1^{er} mai 2007, p. 52-53.

38. COMMISSION DES ÉTATS GÉNÉRAUX SUR LA SITUATION ET L'AVENIR DE LA LANGUE FRANÇAISE AU QUÉBEC, *op. cit.*, p. 39-41.

39. Chantale BOUCHARD, « La question de la qualité de la langue aujourd'hui », dans Alexandre STEFANESCU et Pierre GEORGEAULT, sous la dir. de, *Le français au Québec, les nouveaux défis*, Montréal, Fides, 2005, p. 387-397. Voir aussi Jean-Claude CORBEIL, *op. cit.*, p. 344-345.

l'idée d'adaptation est également très importante. Une langue de qualité permet de s'adapter aux différents interlocuteurs et aux différents niveaux de langue en fonction des contextes de communication. Dans un contexte informel, on privilégie un langage familier, pas trop « perlé ». S'il n'est pas nécessaire d'utiliser un langage soutenu dans la vie courante, il faut cependant savoir le faire dans d'autres contextes de communication qui l'exigent. La langue de qualité doit ainsi permettre de « se faire comprendre par tout le monde ». Pour eux, c'est une question à la fois de respect et d'effort :

« C'est une langue qu'on respecte. Tu peux faire des fautes et être correct à la parler. Il faut en être conscient. Le but d'une langue, c'est de se faire comprendre, communiquer. Tu peux moins bien parler, mais je vais trouver ça respectueux si tu fais l'effort. »

À l'oral comme à l'écrit, le français de qualité est donc celui qui permet de communiquer de manière claire et précise ses idées afin de faire passer efficacement son message au destinataire. Pour ce faire, la majorité des jeunes considèrent qu'il est nécessaire d'avoir un vocabulaire riche et varié dont on maîtrise bien le sens. Encore une fois, les mots choisis doivent cependant être accessibles à tous, puisqu'il faut selon eux éviter, si possible, d'être hermétique en utilisant des termes trop techniques ou pointus.

La question de l'évolution de la langue est aussi fréquemment évoquée, de même que son côté ludique (pouvoir jouer avec la langue) et son potentiel de créativité. Une langue de qualité n'est pas une langue statique, mais plutôt une langue vivante avec laquelle on prend plaisir à communiquer. Elle ne doit pas ne représenter qu'un idéal presque inaccessible à atteindre pour le commun des mortels, elle doit tenir compte de l'usage que les gens en font. Ainsi, la plupart des jeunes souhaitent une plus grande incorporation de nouveaux mots français, alors que certains demandent une plus grande tolérance aux anglicismes – sans toutefois faire preuve d'une ouverture complète et chaotique à l'égard de l'anglais – afin que la langue corresponde davantage à son usage réel.

L'idée de simplification de la langue a été soulevée dans plusieurs groupes dans la mesure où elle permettrait de faciliter l'accès au français de qualité autant aux Québécois qu'aux immigrants. Elle s'inscrit aussi dans la logique de valorisation et de promotion de la langue : comme la langue est un moyen de communication et que le français est en compétition avec d'autres langues, la simplification de la langue française permettrait à

un plus grand nombre de personnes de l'apprendre et de l'utiliser, ce qui la rendrait d'autant plus attirante pour les nouveaux arrivants. Cependant, tous ne sont pas d'accord avec ce point de vue. Certains craignent en effet que la simplification de la langue entraîne inexorablement la perte de sa richesse, ou encore qu'en agissant ainsi, on nivelle par le bas les exigences à l'égard de la maîtrise de la langue. Ainsi, d'un côté, il y a la volonté de conserver un français de qualité, au risque de tomber dans l'application de la norme pure et dure parfois jugée trop élitiste et condescendante à l'égard des apprenants. D'un autre côté, la simplification de la langue, qui la rendrait plus accessible à tous, est associée par certains à l'impression que sa qualité serait alors nivelée par le bas.

Par ailleurs, de façon générale, l'usage de régionalismes et la variété des accents québécois n'inquiètent pas les jeunes outre mesure. Au contraire, la plupart d'entre eux sont même fiers de la pluralité des accents du Québec. Loin de constituer un handicap, la présence d'un accent et l'usage de régionalismes sont perçus comme une couleur, une richesse, une valeur ajoutée à la maîtrise de la langue, en particulier en région. Les jeunes estiment cependant que les différents accents doivent être compréhensibles pour l'ensemble des francophones. De même en est-il des régionalismes qui, utilisés en trop grand nombre, peuvent nuire à la compréhension. Il faut cependant noter que les enfants de la loi 101 et les immigrants ont en général à ce sujet une vision très différente des francophones, puisque, pour eux, la maîtrise du français n'est en rien liée aux accents, étant donné leur grande pluralité. En fait, ils ont surtout le sentiment que la variété des accents est moins valorisée au Québec qu'ailleurs, ou encore que seuls les accents dits « québécois » sont mis en valeur et associés par les francophones à la maîtrise du français. Plusieurs d'entre eux ont d'ailleurs fait part de discrimination vécue à cause de leur accent différent, considéré comme étant non québécois, comme nous le verrons dans la section sur l'identité québécoise.

À l'inverse, lorsqu'on demande aux jeunes ce qu'ils considèrent comme étant un français de mauvaise qualité, ils utilisent souvent l'exemple de la non-maîtrise de la langue chez les plus jeunes pour illustrer leur point de vue sur la question. Ce qui les gêne le plus, ce sont la pauvreté du vocabulaire, l'utilisation de mots raccourcis (*fac*, *tsé*, etc.) et le clavardage, qui sert d'ailleurs souvent de référence pour déterminer la limite à ne pas franchir. De façon générale, le clavardage inquiète grandement les jeunes. Certains se

sentent dépassés vu qu'ils n'en comprennent pas le code et considèrent qu'il s'agit presque d'une nouvelle langue ou d'un dialecte créé par les adolescents. Comme la maîtrise de la langue s'acquiert par l'intériorisation des règles et avec l'usage et la pratique, les jeunes craignent que la pratique trop fréquente du clavardage ne mette en péril la maîtrise du « bon français » chez les plus jeunes :

« Ça revient à la pratique. Quand tu connais mal la langue, c'est ça que tu appliques. »

Quelques jeunes relativisent cependant leurs inquiétudes au sujet du clavardage, puisque celui-ci utilise davantage un code « entre jeunes » et donc lié au temps de la jeunesse. Mais en règle générale, même si certains estiment que ce type d'écriture n'est pas problématique en soi tant que les adolescents peuvent maîtriser différents registres de langue, la plupart des jeunes se questionnent sur la capacité des adolescents à reconnaître les différents contextes d'usage et à adapter leur niveau de langue en conséquence.

Les avis sont davantage partagés quant à l'usage du *franglais*⁴⁰ et des anglicismes. Plusieurs jeunes n'approuvent pas l'usage d'anglicismes, qu'ils associent à un français de mauvaise qualité, bien qu'ils les jugent moins graves que d'autres accroc au code, comme les fautes de grammaire, par exemple. En fait, l'attitude des jeunes à l'égard des anglicismes varie beaucoup au sein de chaque groupe. Dans un contexte où l'anglais concurrence fortement le français comme à Gatineau, certains jeunes sont d'avis que le recours aux anglicismes pour pallier un manque de vocabulaire ou de connaissances en français est problématique, certains évoquant même le danger de voir l'anglais prendre le pas sur le français. D'autres considèrent plutôt que l'usage oral d'anglicismes et du *franglais* est acceptable dans le cadre de l'apprentissage de la langue française, en particulier chez les immigrants. Ils ne doivent cependant ni être utilisés à l'écrit, ni publiés, ni enseignés à l'école, afin d'éviter qu'ils deviennent la norme.

40. Par *franglais*, on fait ici référence au phénomène d'alternance codique (ou *alternance de langues*). L'alternance codique est définie comme étant la « juxtaposition, à l'intérieur d'un même échange verbal, de passages où le discours appartient à deux systèmes ou sous-systèmes grammaticaux différents » (Ndiassé THIAM, « Alternance codique », dans Marie-Louise MOREAU, éd., *Sociolinguistique. Concepts de base*, Hayen, Mardaga, 1997, p. 32). Par *franglais*, on renvoie donc à l'alternance entre le français et l'anglais dans un même échange verbal, que ce soit à l'intérieur d'une même phrase ou dans des portions de discours plus longues.

On constate aussi une polarisation des opinions des enfants de la loi 101 de Montréal. D'un côté, certains dénoncent fortement les anglicismes, puisqu'ils estiment que ces derniers dénaturent le français, alors que d'autres souhaiteraient au contraire que les anglicismes dont l'usage est bien implanté au Québec soient intégrés dans la langue française. Il en va de même du franglais, que plusieurs désapprouvent, alors que son recours à l'oral ne dérange pas outre mesure d'autres jeunes, surtout ceux qui évoluent dans un environnement bilingue ou multilingue. Les enfants de la loi 101, parce qu'ils maîtrisent généralement plusieurs langues, voient d'un œil différent le mélange des langues. Plusieurs ont en effet affirmé choisir parmi l'ensemble de leurs connaissances linguistiques les mots qui expriment le plus justement et précisément possible leurs idées ou émotions, peu importe la langue dans laquelle se déroule la communication verbale. D'autres enfants de la loi 101 voient le mélange des langues comme un jeu grâce auquel ils peuvent exprimer leur créativité.

La plupart des jeunes sont en faveur de l'utilisation des termes techniques en français, pourvu que ces termes aient été fixés par l'usage et qu'ils aient acquis une reconnaissance internationale, comme c'est le cas pour *logiciel*. S'ils connaissent généralement les termes français et favorisent leur usage, la plupart des jeunes regrettent en même temps le fait qu'ils soient peu utilisés et de devoir recourir aux anglicismes pour se faire comprendre. Au contraire, de nombreux jeunes, à Montréal surtout, privilégient l'usage des termes techniques anglais, jugés universels parce que plus répandus, pour une question d'efficacité, afin d'être bien compris par tout le monde, en particulier dans le milieu du travail et dans le secteur des nouvelles technologies. Plusieurs jeunes rejettent toutefois les anglicismes « conjugués », dont ils considèrent l'usage comme étant typiquement québécois. Ainsi vont-ils préférer le terme *e-mail* plutôt que *courriel*, mais n'utiliseront pas le mot *e-mailer*.

RAPPORT À LA NORME

La maîtrise du français qui est importante aux yeux des jeunes correspond en fait au français standard. La norme à laquelle ils se réfèrent est généralement la norme internationale, une base commune qui permet à tous les francophones de se comprendre. Mais la norme à laquelle ils aspirent est suffisamment souple pour inclure également les régionalismes et pour permettre à la langue d'évoluer avec le temps. Elle

ne doit pas n'être qu'un idéal impossible à atteindre ou n'être que l'apanage des seules élites :

« Une langue de qualité n'est pas quelque chose de laminé sur le mur. »

La langue française représente pour eux un outil de communication que les francophones doivent s'appropriier collectivement et qui doit donc être accessible à la majorité des gens. De même, la majorité des jeunes, en particulier les francophones, jugent que la norme franco-française est souvent trop soutenue et la rejettent pour cette raison. Le sentiment d'infériorité à l'égard de la norme franco-française n'est pas ici en cause. C'est plutôt le contexte qui a changé : pour eux, cette dernière était légitime lorsque la langue était menacée, ce qui est maintenant chose du passé. C'est aussi parce qu'ils ne se retrouvent pas totalement dans la norme franco-française, qu'elle n'est pas suffisamment à leur image, que les jeunes évoluant dans un environnement majoritairement francophone lui préfèrent une norme plus québécoise, plus proche d'eux.

Il faut cependant mentionner que certains jeunes, notamment des jeunes de Gatineau et des immigrants, privilégient plutôt la norme franco-française, puisqu'ils considèrent qu'elle permet de se faire comprendre dans toute la francophonie et non seulement au Québec. Leur position s'inscrit dans la logique même de leur discours. Par exemple, les jeunes de Gatineau se réfèrent à la norme franco-française parce qu'ils ont l'impression qu'on nivelle par le bas les exigences quant à la maîtrise de la langue française au Québec, phénomène auquel ils souhaiteraient remédier. Dans le cas des immigrants, leur histoire migratoire et leur statut socioéconomique généralement élevé peuvent en partie expliquer leur position quant à la norme de référence du français. Issus des dernières vagues d'immigration, la plupart d'entre eux ont en effet effectué une partie de leur scolarité dans des écoles françaises ou viennent d'anciennes colonies françaises où la norme de référence du français est celle de la France.

Cette apparente divergence d'opinions quant à la norme de référence du français à laquelle les jeunes souhaitent adhérer renvoie en fait à la distinction qu'ils font, d'une part, entre les normes écrite et orale du français et, d'autre part, entre les types de norme orale à suivre en fonction des contextes. En effet, pour la majorité des jeunes, la norme écrite renvoie à celle du français standard qui est enseigné à l'école et qui correspond à la norme internationale, mais qui inclut habituellement le vocabulaire québécois. Tous les

jeunes ne perçoivent cependant pas la norme orale de la même manière. De façon générale, pour la plupart des jeunes francophones, la norme orale est davantage liée à la culture et à l'identité québécoises que la norme écrite. Si, tout comme pour la norme écrite, ils valorisent une norme orale franco-québécoise de niveau soutenu, il ne s'agit cependant pas de la seule norme à laquelle ils accordent de l'importance. Le français de niveau familial, lorsqu'il est utilisé dans le cadre privé ou dans certains contextes précis, est également pertinent, puisqu'il évoque un pan important de l'identité québécoise francophone, les racines historiques desquelles elle tire sa spécificité. Ainsi, pour certains francophones, défendre le français québécois, c'est défendre son identité, ce qui distingue les Québécois de l'ensemble des francophones et des anglophones du continent :

« C'est une façon d'autodéfense de conserver une façon de parler comme ça. C'est une façon de garder une spécificité : on n'est pas comme les Français de France, on est à part. On n'est pas comme tout le monde. »

Certains jeunes francophones rejettent donc la norme franco-française à l'oral – qui est souvent associée péjorativement à du français « perlé » ou à du snobisme –, alors que d'autres préconisent la recherche du juste milieu :

« Aujourd'hui, je ne trouve pas que ce n'est pas accessible [d'avoir un français de qualité à l'oral], mais il faut montrer aux gens qu'il est possible de parler bien sans "péter de la broue". »

Chez les enfants de la loi 101, les avis concernant la norme orale du français sont plus partagés. Si la majorité d'entre eux valorisent davantage la norme internationale à l'oral comme à l'écrit, plusieurs reconnaissent et valorisent les deux niveaux de norme à l'oral tant qu'ils sont utilisés dans le bon contexte, soit le français de niveau international, un tronc commun permettant d'entrer en communication avec tous les francophones dans les situations plus formelles, mais aussi le français de niveau familial, qui est rattaché à la sphère privée mais aussi à la couleur, à la spécificité culturelle des Québécois :

« Il me semble que le français, c'est le français. Ce n'est pas le même à Montréal qu'en Europe, mais il me semble qu'il faudrait s'entendre. »

« Il y a une différence entre la langue et les dialectes. La fondation de la langue doit être la même. Dans chaque langue, il y a la langue de la rue et la langue littéraire. »

« Je suis d'accord avec le fait qu'on devrait maîtriser les deux, le français populaire et le français international. »

Pour d'autres cependant, le lien entre la norme orale du français et l'identité québécoise ne va pas forcément de soi. Certains immigrants, souvent issus de milieux aisés, et certains enfants de la loi 101 dont les parents immigrés ont un statut socioéconomique élevé rejettent le « français québécois » de niveau familier, qu'ils associent à un français de mauvaise qualité ou à du laxisme de la part de ceux qui l'utilisent. Certains ont en effet l'impression de valoriser davantage la langue française et de faire plus d'efforts pour la maîtriser que les francophones eux-mêmes qui, selon eux, défendent davantage la langue courante qu'une langue de qualité :

« Le français québécois, c'est comme le niveau à ne pas atteindre. Le français international, c'est vraiment plus adapté et accepté dans les communautés [culturelles]. Dès que tu parles avec l'accent québécois, tu te le fais tellement dire. Je parle québécois, donc je parle mal. Si je parle vraiment québécois-région, on va me le dire que je parle mal. C'est laid, ça fait bûcheron, ça fait *La p'tite vie*, ça fait les *Bougon*, ça fait "pas de classe", ça fait mal instruit. C'est assimilé à trop pauvre. »

Cela étant dit, si certains enfants de la loi 101 valorisent moins la norme orale franco-québécoise du français, la majorité d'entre eux la connaissent suffisamment pour pouvoir l'utiliser au besoin. Pour eux, maîtriser les différentes normes orales de la langue française signifie tout autant augmenter leurs chances de réussite professionnelle (d'où leur préférence pour le français international) que s'intégrer dans la société québécoise (d'où leur recours à la norme franco-québécoise et au français de niveau familier au besoin). La maîtrise des deux niveaux de français oral leur permet en effet de s'adapter au contexte de communication dans lequel ils se trouvent.

Par ailleurs, lorsqu'ils sont en situation concrète de communication, on remarque que les jeunes ont des attentes différentes à l'égard du respect de la norme, leurs exigences quant au français étant généralement beaucoup plus élevées à l'écrit qu'à l'oral, en particulier dans le milieu du travail, puisque « les paroles s'envolent, mais les écrits restent » :

« Si c'est assez important pour être écrit, c'est assez important pour être bien écrit. »

Dans le cadre de leur travail, les jeunes constatent en effet qu'une bonne maîtrise du français est perçue comme étant un gage de compétence professionnelle. À l'inverse, un français de mauvaise qualité est associé à un manque de crédibilité, autant pour les employés que pour l'image de l'entreprise :

« Quand on reçoit une annonce publicitaire remplie de fautes, c'est une question de crédibilité. Si tu veux te présenter comme une compagnie crédible, l'image, il faut la soigner. »

De même, pour les jeunes, les documents écrits se doivent de respecter les règles du français, d'être rédigés dans un français irréprochable, surtout s'il s'agit de documents publics, puisqu'ils servent de référence implicite à l'ensemble de la population. Les attentes des jeunes dans le cas des courriels sont toutefois partagées. D'un côté, certains ont les mêmes exigences pour les courriels que pour tout autre document écrit, étant donné qu'il existe des outils pour se corriger (logiciels de correction, dictionnaires, etc.), alors que d'autres en appellent à une plus grande tolérance par rapport à la maîtrise du français écrit dans les courriels, qu'ils considèrent comme un moyen de communication rapide qui perd justement ce qualificatif s'il nécessite autant de correction qu'un document officiel.

Bien réelle, l'importance accordée au respect de la norme écrite du français est parfois vécue difficilement par quelques jeunes qui ne la maîtrisent pas aussi bien à l'écrit qu'ils le souhaiteraient. En règle générale, comme on l'a dit, la mauvaise maîtrise du français dérange davantage à l'écrit, en particulier dans le cadre du travail. Or, les situations nécessitant une bonne maîtrise du code écrit de la langue française sont plus fréquentes qu'auparavant et concernent un plus large éventail de corps d'emplois, comme nous le rappelle Jacqueline de Linares :

Aujourd'hui, une mauvaise maîtrise du français est un véritable handicap dans le monde du travail. [...] CV, consignes de sécurité, rapports, e-mails... Jamais l'écrit n'a pris une telle place dans les échanges de travail. Jamais une mauvaise maîtrise de l'orthographe et de la langue n'a été si pénalisante. Autrefois on pouvait signer d'une croix. Et trouver sa place dans la société. Dans les champs, à l'usine, chez des artisans. Aujourd'hui, c'est impossible. Le vigile ou le maçon laissent des instructions écrites pour l'équipe suivante et la nounou doit déchiffrer les notices de médicament⁴¹.

Bien que la plupart des jeunes se disent en général plus tolérants ou moins exigeants à l'égard de la maîtrise du français par les immigrants dans la vie de tous les jours, dans le milieu du travail par contre, leurs exigences à l'oral sont sensiblement les mêmes que pour les personnes nées au Québec. Ils s'attendent en effet à un français de niveau

41. Jacqueline DE LINARES, « Stages d'orthographe dans les entreprises », *Le Nouvel Observateur*, n° 2235, 6 septembre 2007, p. 15.

standard, peu importe que le français soit la langue première de la personne ou non. Cela dit, une mauvaise maîtrise du français écrit agace encore plus si ce sont des Québécois francophones qui s'écartent de la norme. Par exemple, pour les enfants de la loi 101 et les immigrants, les francophones (ceux qui occupent des postes à responsabilités tout spécialement) devraient plutôt servir de modèles aux nouveaux arrivants :

« Eux [les immigrants], ça ne me dérange pas, mais mon supérieur, ça me dérange. Toi, tu es un Québécois blanc de souche québécoise. Je trouve impardonnable que tu fasses des fautes. »

En effet, les enfants de la loi 101 et les immigrants, qui ressentent le poids élevé des exigences des francophones à l'égard de leur maîtrise du français écrit – semblables parfois à celles qu'ils ont à l'égard des Québécois d'ascendance canadienne-française –, jugent assez durement les francophones qui ne maîtrisent pas la langue française, qui est pourtant leur langue maternelle :

« C'est correct si les immigrants font des efforts et font des fautes. Mais quand ce sont des Québécois, ce n'est pas pareil, c'est une question de scolarité. »

« Un Québécois qui fait des fautes va plus me fâcher qu'un Chinois qui ne peut pas écrire en français. »

Les attentes des jeunes à l'égard du respect de la norme à l'oral sont en général beaucoup moins prononcées, voire quasiment inexistantes dans certains cas. La plupart des jeunes considèrent en effet qu'il est normal qu'on ne parle pas comme on écrit. Certains sont même d'avis qu'il n'existe pas vraiment de règles à l'oral, l'objectif de la communication orale étant de se faire comprendre, de rejoindre l'autre et donc de s'adapter à son interlocuteur, ce qui n'implique pas forcément de « bien parler ». Cependant, la plupart des jeunes valorisent un français correct à l'oral, puisqu'il est associé à l'image que projette la personne et à une compétence, sur le marché du travail notamment. La priorité qu'on accorde au respect de la norme orale ou écrite dépend également de l'importance de l'usage qu'on en fait. Ainsi, pour les non-francophones et ceux qui utilisent peu la langue française à l'écrit, c'est plutôt la maîtrise d'un bon niveau de français oral qui importe, en particulier dans le cadre de leur travail.

Bien que les attentes des jeunes à l'égard de la maîtrise du français soient relativement importantes, ceux-ci sont assez réticents à relever les écarts par rapport à la norme orale qu'ils constatent chez leur entourage, puisque c'est généralement mal perçu. On considère qu'une attitude trop rigide à l'égard du respect de la norme est peu invitante pour ceux qui souhaiteraient apprendre la langue :

« La condescendance à propos de l'utilisation du français, ça te repousse. Ce sont des gestes repoussants. »

Certains vont reprendre leurs proches, leurs amis ou leurs cadets, mais pas systématiquement et seulement s'ils sentent l'ouverture de leur interlocuteur en ce sens. Conscients que le fait de reprendre les autres peut être associé à de l'impolitesse ou à du snobisme, les jeunes ne reprennent pas n'importe qui. Dans le cadre du travail par exemple, on ne reprendrait pas un client qui fait une faute ou qui utilise un anglicisme. Ils se disent aussi plus indulgents à l'égard des immigrants et des étrangers. Cependant, plusieurs enfants de la loi 101 et immigrants que nous avons rencontrés ont plutôt l'impression de se faire reprendre davantage lorsqu'ils parlent en français qu'en anglais :

« On dirait qu'en anglais, tout est tellement *swagger*, plus posé, plus relax, alors que le français, c'est plus rigide. Parce que quand ça sonne mal, ça sonne très mal. »

Le choix de ne pas reprendre les autres à l'oral s'inscrit également dans une logique d'efficacité, puisque, pour nombre de jeunes, ce qui est important, c'est de communiquer en s'assurant que le message passe bien.

IMPORTANCE DE LA MAÎTRISE DE LA LANGUE

L'importance que les jeunes accordent à la maîtrise d'une langue de qualité est palpable dans bien des domaines, autant dans les contextes d'apprentissage que d'usage de la langue. L'intérêt précoce de certains pour la langue a été stimulé par l'influence bénéfique d'un membre de leur famille (souvent par l'intermédiaire d'un jeu, comme le scrabble par exemple) ou d'un professeur à l'école qui leur ont appris à aimer la langue française. Toutefois, de l'aveu même de plusieurs jeunes, cette prise de conscience est parfois survenue tardivement dans leur processus d'entrée dans la vie adulte, au moment de la recherche d'un emploi ou plus généralement dans le contexte du marché du travail. Les jeunes considèrent aujourd'hui que la maîtrise d'un français de qualité donne de la crédibilité à une personne, ils la perçoivent comme une compétence importante sur le

marché du travail, comme un atout, une « carte indispensable » pour communiquer efficacement ses idées.

C'est souvent aussi au moment de l'insertion professionnelle que les jeunes constatent l'importance de la maîtrise de l'anglais, une exigence devenue courante. À ce propos, certains jeunes ont l'impression qu'il existe à Montréal un marché de l'emploi pour les unilingues anglophones et que c'est de moins en moins le cas pour les francophones unilingues. Plusieurs jeunes considèrent également que le français n'est pas suffisamment valorisé dans le milieu du travail, en particulier par les employeurs :

« Ma patronne est très, très bonne à l'oral, mais à l'écrit, c'est pathétique. C'était tout à fait normal, ça ne lui nuisait pas à son travail. Jamais une remarque de quelqu'un. C'était tout à fait normal. Je ne sais pas si c'est la mondialisation, mais le français n'est pas [...]. »

Et un autre enfant de la loi 101 de compléter sa phrase :

« C'est une banalité. »

Pour les jeunes, la concurrence des langues rend la valorisation du français d'autant plus nécessaire que les immigrants qui souhaitent intégrer rapidement le marché du travail choisissent encore trop souvent d'apprendre l'anglais au détriment du français. En effet, si pour plusieurs d'entre eux l'apprentissage et l'usage d'un français de qualité sont une question de volonté personnelle, c'est également une question de choix collectif, puisque les représentations et comportements des individus ne sont pas indissociables des valeurs, des normes et des attitudes prônées par la société. Ainsi, les jeunes souhaiteraient que la maîtrise de la langue française soit davantage valorisée dans toutes les sphères de la société et dans tous les groupes sociaux. Ils reconnaissent cependant que l'importance de cette maîtrise varie en fonction des contextes, les besoins à cet égard n'étant pas les mêmes dans un contexte officiel, comme le travail, que dans un contexte officieux, comme le cadre familial.

De façon générale, comme on l'a déjà vu, de nombreux jeunes ont l'impression que le français est bel et bien valorisé dans les institutions québécoises, mais qu'il ne l'est pas suffisamment dans la société en général, d'où leur sentiment d'un nivellement par le bas de la maîtrise de la langue :

« Les parents n'accordent pas d'importance, l'école non plus, les amis non plus. »

Bien qu'ils soient conscients que les nouvelles réalités familiales, plus complexes qu'auparavant (on pense notamment aux gardes partagées), peuvent rendre plus difficile l'encadrement des enfants, plusieurs jeunes regrettent que les parents se déchargent de leurs responsabilités à cet égard et laissent le rôle d'éducateur linguistique à l'école, car ils s'inquiètent de la qualité du français qui y est enseigné :

« Aujourd'hui, les parents laissent l'éducation à l'école. C'est ce que je constate. Le français va prendre une méchante débarque. »

L'école, tout comme le système scolaire au grand complet, se retrouve au banc des accusés, responsable des lacunes des jeunes quant à la maîtrise du code. Ils sont en effet très nombreux à critiquer vivement le système scolaire et en particulier la réforme scolaire, et ce, même s'ils n'en connaissent pas les détails et les implications. Des exemples concrets révélés par de jeunes parents ont rendu perplexes, voire ont scandalisé les autres participants du groupe. Notamment, le fait que les professeurs ne corrigent pas toujours les fautes des élèves dans certains contextes d'apprentissage a été fortement dénoncé.

Plusieurs enfants de la loi 101 et immigrants se disent inquiets, car l'apprentissage d'un français de moindre qualité peut occasionner la fermeture des horizons des jeunes, de leurs enfants (difficulté à apprendre d'autres langues, à voyager et à se faire comprendre à l'étranger). Ils craignent de voir leurs enfants désavantagés s'ils fréquentent l'école publique française, puisqu'ils sont sceptiques à l'égard de la qualité du français mais aussi des autres langues – surtout l'anglais – qui y sont enseignées. De même, certains enfants de la loi 101 et immigrants redoutent que le fossé s'agrandisse ainsi entre les anglophones et les francophones, entre les riches et les moins bien nantis. Ils craignent en effet que les enfants ayant des parents qui ont les moyens de les envoyer à l'école privée en anglais (où les jeunes apprennent tout de même le français) s'en sortent mieux que les pauvres qui fréquenteront l'école publique française et qui apprendront une seule langue, le français, plus ou moins bien maîtrisée.

Si les critiques sont presque unanimes concernant les lacunes de l'apprentissage du français à l'école, les avis sont partagés en ce qui concerne les méthodes d'enseignement qui devraient être privilégiées. En se basant sur leurs propres expériences scolaires, les jeunes hésitent ainsi entre le retour à un enseignement plus classique (dans lequel l'accent serait mis sur la rigueur de l'apprentissage du code,

incluant un plus grand recours à la dictée) et une approche plus ludique qui montrerait aux enfants comment s'amuser avec la langue. En effet, pour la majorité d'entre eux, la maîtrise d'un français de qualité semble tout aussi importante que l'amour de la langue. Ils considèrent d'ailleurs que la valorisation de l'aspect affectif de la langue est essentielle pour encourager les nouveaux arrivants à apprendre le français ainsi que pour promouvoir l'apprentissage et l'usage d'un français de qualité dans l'ensemble de la population.

Par ailleurs, quelques jeunes se demandent si l'accent n'est pas davantage mis sur la quantité plutôt que sur la qualité, sur l'usage général du français plutôt que sur la maîtrise d'un français de qualité :

« C'est plus "je veux me faire servir en français" que "je veux le voir bien écrit sur les affiches". »

De même ont-ils l'impression que le volume des biens culturels francophones au Québec est plus important que la qualité du français qu'ils véhiculent. On déplore également le fait que les professions langagières (professeur, maître, traducteur, etc.) ne soient pas suffisamment mises en valeur, et ce, bien que les jeunes soient eux-mêmes très critiques à leur égard. Plusieurs jeunes ont aussi l'impression que les personnalités publiques et les dirigeants valorisent peu le français de qualité, alors qu'ils devraient représenter un modèle à suivre pour la population. Certains constatent par exemple que les dirigeants et les employeurs ne constituent pas toujours de bons porte-parole de la langue et déplorent le fait que leur mauvaise maîtrise du français soit souvent banalisée en milieu de travail.

Il en va de même pour les médias, surtout privés, puisque de nombreux jeunes ont l'impression que la télévision diffuse une langue de faible qualité, ce qui est d'autant plus problématique qu'elle occupe une place prépondérante dans l'univers culturel des Québécois. La fréquence des fautes de français et l'impression que les animateurs utilisant un français populaire n'assument pas leurs responsabilités en tant que modèles pour la population, contribuent selon eux à cette impression de nivellement par le bas des exigences concernant la maîtrise du français au Québec. De façon générale, on considère que le niveau de langue des télévisions d'État (Radio-Canada et Télé-Québec) doit demeurer le français standard, puisqu'elles incarnent un modèle important à suivre pour la population. Il faut cependant noter que certains jeunes sont au contraire

favorables au fait que les médias privés adaptent leur niveau de langue en fonction de leurs clientèles cibles. Ils considèrent en effet que la maîtrise du français n'est pas forcément mise en cause, les bulletins de nouvelles de TQS, par exemple, n'étant tout de même pas présentés en joual.

Ainsi les jeunes sont-ils en principe grandement favorables à la promotion d'un français de qualité à l'échelle du Québec. Néanmoins, en pratique, ils font preuve de beaucoup de tolérance à l'égard de son usage, comme nous le verrons dans la section suivante.

LANGUE D'USAGE AU TRAVAIL

*On a été pendant des années
Un petit peuple de yes-man
Qui marchait les fesses serrées
Quand arrivait le foreman
Aujourd'hui ça' un peu changé
Les gars sont tous syndiqués
Ça jase trois-quatre autour d'une pelle
En r'gardant le plus jeune faire du zèle.
Les Cowboys Fringants, En Berne, 2002.*

Aujourd'hui, alors que le succès de nombreuses entreprises québécoises retentit à l'échelle mondiale, l'image du « petit peuple de *yes-man* » semble bel et bien appartenir à une époque révolue, celle où les Québécois d'expression française étaient maintenus dans un état d'infériorité économique et sociale à cause de leur langue – le français – ou plutôt de leur non-maîtrise de la langue de l'autre, celle du groupe minoritaire en nombre mais dominant en matière de pouvoir économique, c'est-à-dire les anglophones. En effet, si la rivalité entre les communautés anglophone et francophone était auparavant alimentée par les inégalités socioéconomiques flagrantes favorisant la première, le contexte actuel est fort différent depuis le rattrapage spectaculaire des francophones dans la plupart des secteurs.

L'avènement de la Charte de la langue française n'est pas complètement étranger à cette transformation. En affirmant la primauté du français au Québec et en lui redonnant la place qui lui revenait de plein droit, la Charte a entre autres le mérite d'avoir permis la promotion socioéconomique des francophones, d'avoir accru la part du contrôle francophone sur les entreprises et d'avoir contribué à réduire considérablement les inégalités socioéconomiques entre les groupes linguistiques. Selon Nicolas Béland, alors qu'en 1970 les anglophones unilingues et bilingues gagnaient respectivement 20 % et 25 % de plus que les francophones unilingues, l'écart salarial entre les francophones et les anglophones unilingues était devenu presque nul en 1995⁴². Ainsi les francophones ne sont-ils plus désavantagés par rapport aux anglophones à cause de leur langue

42. Nicolas BÉLAND, *La persistante disparition de l'écart : l'évolution des revenus salariaux des hommes selon deux appartenances ethnolinguistiques et le bilinguisme dans la région métropolitaine de recensement de Montréal de 1970 à 1995*, Québec, Conseil supérieur de la langue française, 2004.

d'usage sur le marché du travail. Le bilinguisme, quant à lui, paie toujours, puisque, selon cette même étude, les travailleurs bilingues ont un salaire plus élevé que les travailleurs unilingues, tant chez les francophones que les anglophones, l'écart entre les deux étant presque inexistant.

On observe par ailleurs une hausse générale du taux de bilinguisme dans l'ensemble de la population active, la proportion des personnes actives déclarant connaître à la fois le français et l'anglais étant passée de 47,3 % en 1991 à 52,3 % en 2001⁴³. L'étude de l'Office québécois de la langue française sur la langue du travail au Québec montre cependant que les francophones accusent un certain retard sur les autres groupes linguistiques. En effet, lorsqu'on tient compte uniquement des données selon les groupes linguistiques pour l'ensemble de la population active du Québec, on constate que 76,7 % des personnes de langue maternelle anglaise et 64,1 % des allophones déclaraient connaître l'anglais et le français en 2001, tandis que, chez les francophones de langue maternelle, cette proportion n'était que de 48,4 %⁴⁴.

L'interprétation de ces données statistiques nécessite cependant quelques nuances. Il faut se rappeler d'une part que, pour un francophone, la connaissance de l'anglais n'est pas indispensable pour travailler au Québec et que, d'autre part, les besoins relatifs à la connaissance de l'anglais ne sont pas les mêmes partout au Québec. Si on considère un bassin socioéconomique où les besoins en matière de connaissance de l'anglais sont sensiblement les mêmes selon les groupes linguistiques, la région métropolitaine de recensement (RMR) de Montréal par exemple, on remarque que l'écart entre les groupes se rétrécit. La proportion de francophones de langue maternelle qui connaît le français et l'anglais monte alors à 64,3 %, alors que celles des anglophones (78,3 %) et des allophones (65,8 %) bilingues varient peu par rapport aux données à l'échelle du Québec⁴⁵. Par ailleurs, les besoins en matière de connaissance de l'anglais varient également en fonction du type de profession. Ainsi, en prenant en compte uniquement les cadres des secteurs privé et public qui résident dans la RMR de Montréal par exemple, on s'aperçoit que les taux de bilinguisme sont sensiblement les mêmes selon

43. OFFICE QUÉBÉCOIS DE LA LANGUE FRANÇAISE, *op. cit.*, p. 26.

44. *Ibid.*, p. 28 [tableau 2.5b].

45. À noter que, lorsqu'on ne retient que les résidents de l'île de Montréal, l'écart entre les groupes se resserre encore davantage, puisque 72,1 % des francophones de langue maternelle déclarent connaître le français et l'anglais, contre 76,6 % des anglophones de langue maternelle et 64,1 % des allophones.

les groupes linguistiques (79,1 % des francophones de langue maternelle, contre 84,0 % des anglophones et 78,9 % des allophones)⁴⁶.

Cela étant, la montée du bilinguisme, voire du multilinguisme dans le cas des allophones, au sein de la population active amène de nouveaux enjeux quant à la langue d'usage au travail, car l'augmentation du bilinguisme va de pair avec la possibilité de l'augmentation de l'usage du français tout comme de celui de l'anglais en milieu de travail. De façon générale, étant donné qu'un peu plus de huit travailleurs québécois sur dix utilisent principalement le français au travail, on pourrait croire que le français dans le milieu du travail se porte plutôt bien. Mais cette donnée globale cache une grande diversité de réalités. En effet, alors que le français représente la langue principale de travail de 95 % des Québécois travaillant à l'extérieur de la région métropolitaine de recensement (RMR) de Montréal, cette proportion baisse à 74 % dans la RMR et à 66 %⁴⁷ sur l'île de Montréal⁴⁸.

Par ailleurs, l'usage principal du français en milieu de travail varie considérablement entre les groupes linguistiques, la langue d'usage au travail étant bien souvent liée à l'origine linguistique des travailleurs. Sur l'île de Montréal par exemple, le français était principalement utilisé par 83 % des travailleurs de langue maternelle française en 2001. Les travailleurs dont la langue maternelle n'est ni le français ni l'anglais étaient quant à eux partagés entre les deux, 41 % d'entre eux utilisant principalement le français au travail et 42 %, l'anglais⁴⁹. Si l'usage du français au travail n'est pas uniquement l'apanage des francophones de langue maternelle, il demeure qu'un nombre important d'immigrants intègrent le réseau anglophone dans le cadre de leur emploi.

46. Pourcentages calculés à l'aide du fichier de microdonnées du recensement de 2001.

47. Ce pourcentage tient compte de l'ensemble des personnes qui travaillent sur l'île de Montréal, ce qui comprend notamment les navetteurs, c'est-à-dire les personnes qui demeurent à l'extérieur de l'île mais qui y travaillent.

48. Paul BÉLAND, *Les langues du travail dans la région de Montréal en 2001*, Québec, Conseil supérieur de la langue française, 2004, p. 4 [tableau 4].

49. *Ibid.*, p. 7 [tableau 6].

Dans son étude portant sur les langues du travail dans la région de Montréal en 2001, Paul Béland⁵⁰ fait également ressortir l'influence de différents facteurs sur la langue d'usage des immigrants allophones, dont celle de la langue maternelle et de la parenté linguistique. Tandis que 54 % des travailleurs allophones de langue maternelle latine ou venant d'un pays issu de la francophonie utilisent principalement le français au travail, seuls 17 % des allophones d'origine non latine travaillent le plus souvent en français. La période d'immigration et l'âge au moment de l'immigration ont également une influence sur l'usage du français au travail par les immigrants allophones. Parmi ceux qui sont arrivés au Québec à l'âge de douze ans ou moins entre 1981 et 1995 (qui ont donc été soumis à la Charte de la langue française), 51 % utilisaient le plus souvent le français au travail en 2001, alors que c'était le cas pour 33 % de ceux qui avaient immigré avant 1971. La connaissance seule d'une langue n'est donc pas garante de son usage en milieu de travail, puisque, rappelons-le, 64,1 % des travailleurs allophones, tous âges confondus, ont déclaré en 2001 connaître le français et l'anglais. Les résultats d'un sondage mené auprès des enfants de la loi 101 abondent dans le même sens et indiquent que 59 % d'entre eux privilégient l'usage du français pour communiquer avec leurs collègues de travail, alors que 14 % communiquent uniquement en anglais et que 21 % le font dans les deux langues⁵¹.

On pourrait ainsi conclure que, si l'adoption de la Charte a permis une progression du français comme langue principale au travail dans l'ensemble, elle a surtout permis aux francophones de travailler dans leur langue. Son influence sur la langue d'usage des allophones sur le marché du travail a en effet été moins grande. Malgré les progrès importants accomplis au cours des dernières décennies en faveur de l'usage du français en milieu de travail, le statut de la langue française demeure fragile, puisqu'elle « ne s'impose pas encore clairement comme langue commune⁵² » dans le milieu du travail.

50. *Ibid.*, p. 37-38.

51. Isabelle BEAULIEU, « Le premier portrait des enfants de la loi 101, sondage auprès des jeunes Québécois issus de l'immigration récente », dans Michel VENNE, sous la dir. de, *L'annuaire du Québec 2004*, Montréal, Fides, 2003, p. 264.

52. COMITÉ INTERMINISTÉRIEL SUR LA SITUATION DE LA LANGUE FRANÇAISE, *Le français langue commune. Enjeu de la société québécoise*, Québec, ministère de la Culture et des Communications, 1996, p. 74.

En plus de la concurrence interne de l'anglais et du français au Québec, la pression extérieure de l'internationalisation des échanges renforce à bien des égards l'importance de l'anglais sur le marché du travail. En effet, dans un contexte où les principaux partenaires économiques du Québec sont anglophones, à savoir les États-Unis et le reste du Canada, les communications avec les clients, les fournisseurs, les distributeurs, mais aussi bien souvent avec le siège social ou les succursales des entreprises peuvent se dérouler en anglais. La pénétration de l'anglais dans les divers aspects du travail (que ce soit par l'exigence de sa maîtrise au moment de l'embauche ou dans l'apprentissage et l'usage des nouvelles technologies de l'information et des communications, par exemple) contribue à renforcer le sentiment que l'anglais est une langue incontournable dans le milieu du travail. Compte tenu du fait que ces phénomènes dépassent le cadre du territoire national, faire du français la langue du travail au Québec représente donc un défi de taille.

L'incidence sur la langue de travail de ces mutations importantes qui sont en cours et leurs conséquences sur le sentiment de travailler en français au Québec ont été peu étudiées jusqu'à maintenant. À ce propos, Claire Chénard et Nicolas van Schendel⁵³ ont effectué une étude sur ce que signifie l'expression « travailler en français ». À partir d'entretiens avec des travailleurs et des gestionnaires de petites et moyennes entreprises, ils ont entre autres ciblé deux principales dimensions qui caractérisent l'impression de travailler en français, et ce, peu importe l'importance de l'usage de l'anglais au travail. La première, « la langue du territoire », s'appuie sur des référents territoriaux, tels que le fait de travailler au Québec, de travailler dans un environnement linguistique francophone, c'est-à-dire de travailler dans une région où la langue française est majoritaire, dans une entreprise à propriété francophone, ou encore de travailler principalement avec des collègues francophones. La seconde, le territoire de la langue, renvoie quant à elle à la place accordée au français et à son usage comme tel dans le cadre du travail. Cela comprend par exemple un temps de communication en français supérieur à celui en anglais, la régularité ou la priorité de l'usage du français dans l'accomplissement des différentes tâches et activités, la possibilité de s'exprimer en français au sein de l'entreprise ainsi que l'absence d'obligation quant à l'usage d'une autre langue que le français, mis à part dans les contacts avec l'extérieur. Selon les

53. Claire CHÉNARD et Nicolas VAN SCHENDEL, *Travailler en français au Québec : les perceptions de travailleurs et de gestionnaires*, Québec, Office de la langue française, 2002.

auteurs, le sentiment de travailler en français est aussi associé aux espaces privés et publics au travail. En effet, même au sein d'une entreprise dont la propriété et l'environnement sont davantage anglophones et où l'anglais est associé autant aux communications formelles (à l'interne et à l'externe) qu'aux activités de production, l'impression de travailler en français peut être préservée si le français est associé à un espace personnel (le fait de penser en français) et à des rapports conviviaux entre les membres du personnel.

La relation entre l'usage d'une langue et le sentiment de travailler dans cette langue est donc un phénomène plutôt complexe qui dépend de l'interaction de plusieurs facteurs. Dans un contexte où la présence de l'anglais s'accroît dans le milieu du travail, on peut se demander comment les jeunes composent avec l'exigence du bilinguisme. Quelle importance les jeunes adultes, qui sont en proportion plus bilingues que leurs aînés, accordent-ils à l'utilisation du français et de l'anglais et quels rapports entretiennent-ils avec ces langues dans le cadre de leur emploi? Dans quelles situations considèrent-ils l'usage de l'anglais comme problématique ou inacceptable? Et à l'inverse, quelles sont celles qui sont jugées comme étant acceptables, voire normales, par les jeunes? Quels aspects du travail lui confèrent un caractère français, selon eux?

LANGUE D'USAGE AU TRAVAIL DES JEUNES

Au cours des discussions, nous avons demandé aux jeunes dans quelle langue ils travaillaient le plus souvent. La majorité d'entre eux ont affirmé utiliser principalement le français. Par ailleurs, la plupart ont dit aussi utiliser l'anglais au moins de manière occasionnelle. La fréquence de l'utilisation de l'anglais par les jeunes en milieu de travail varie cependant en fonction de l'environnement linguistique – ou de la langue du territoire, pour reprendre l'expression de Chénard et van Schendel – dans lequel ils se trouvent. En effet, pour la plupart des jeunes qui travaillent dans une région majoritairement francophone, c'est l'usage du français qui prédomine généralement au travail. Par contre, dans la région de Montréal, où l'anglais est plus présent, il n'est pas surprenant de constater que son usage est aussi plus courant dans le milieu du travail. La majorité des jeunes ont d'ailleurs déclaré soit travailler uniquement ou surtout en français, soit travailler également dans les deux langues, alors que seuls quelques jeunes ont affirmé faire usage principalement de l'anglais au travail. De façon générale, les jeunes pour qui l'anglais est davantage présent, voire constitue la principale langue

d'usage au travail, travaillent au sein de la fonction publique fédérale, d'une entreprise ou d'une institution scolaire anglophone.

Néanmoins, l'usage fréquent de l'anglais ne crée pas nécessairement l'impression de travailler dans cette langue. Malgré la forte présence de l'anglais dans certains secteurs d'activité (celui de la haute technologie, par exemple), plusieurs jeunes affirment travailler en français même lorsque leurs collègues sont anglophones ou sont issus de l'immigration. À l'inverse, de nombreux jeunes qui disent travailler le plus souvent en français considèrent que le français ne constitue pas la principale langue du travail, en particulier à Montréal. En fait, le sentiment que le français constitue – ou ne constitue pas – la langue du travail au Québec varie en fonction des expériences de travail des jeunes, mais également selon leurs perceptions quant à la langue d'usage dans les différents lieux de travail et dans certains secteurs bien particuliers. Certains jeunes ont ainsi l'impression que la tendance est à la francisation du monde du travail québécois, puisqu'ils considèrent que le renouvellement des employés dans les entreprises traditionnellement anglophones se fait de plus en plus en faveur des francophones. Cette assurance leur permet d'être relativement sereins à l'égard de la présence de l'anglais en milieu de travail. Pour eux, le fait d'avoir peur de l'anglais relève d'une attitude de fermeture de la part des francophones car, à leurs yeux, l'anglais, tout comme le français, fait partie intégrante de la réalité québécoise :

« Faut évoluer, et le Québec moderne inclut l'anglais, c'est ça qui est ça. »

Certains jeunes sont plutôt d'avis que le français au travail est le fait de la plupart des petites et moyennes entreprises québécoises, considérées comme étant généralement francophones, de même que de certaines institutions québécoises (dans la fonction publique en général et dans les lieux de pouvoir francophones, mais aussi dans certaines institutions privées québécoises comme le Mouvement Desjardins). L'usage de l'anglais est alors pour eux davantage lié au secteur privé, que les entreprises soient québécoises ou non. Le cas de grosses compagnies québécoises devenues internationales, comme Bombardier, associées à l'anglais, a notamment été cité en guise de référence. Enfin, d'autres jeunes ont plutôt le sentiment que le français connaît un recul dans le milieu du travail, notamment dans les commerces du centre-ville de Montréal. En fait, de prime abord, plusieurs d'entre eux ont le sentiment que l'anglais représente réellement la langue du travail à Montréal, même s'ils travaillent eux-mêmes principalement en français

dans cette région. L'impression que le français est la langue de travail au Québec ne va donc pas automatiquement de pair avec l'expérience concrète des individus.

Afin de mieux cerner ce qui importe pour les jeunes adultes d'aujourd'hui, nous leur avons proposé un exercice de mise en situation visant à préciser quels sont les contextes où l'usage du français est essentiel à leurs yeux et ceux dans lesquels ils sont plus enclins au compromis. Divers aspects de la vie au travail impliquant l'usage oral ou écrit de l'anglais et du français ont ainsi été soumis aux jeunes, tels que la vie administrative (contrat de travail, relations avec les ressources humaines, etc.), les outils de travail, la formation des employés, les communications internes (avec les collègues, le supérieur immédiat) et externes (avec les clients, les fournisseurs, le siège social de l'entreprise fictive – basé en Californie pour les besoins de l'exercice – et ses succursales) ainsi que diverses activités liées au travail, comme la rédaction de rapports, par exemple.

**Représentations des jeunes concernant la langue d'usage en milieu de travail
en fonction des situations de communication et des principes sous-jacents**

Langue d'usage	Situations de communication	Principes sous-jacents
Prédominance du français	<ul style="list-style-type: none"> - Relations administratives internes - Langue de recrutement - Santé et sécurité au travail - Information, documentation interne 	Identité française de l'entreprise et du travailleur
Préférence pour le français mais ouverture à l'usage de l'anglais	<ul style="list-style-type: none"> - Relations formelles internes avec les collègues 	Efficacité dans les échanges communicationnels
Compromis : mais exigence d'un effort minimal en faveur du français	<ul style="list-style-type: none"> - Relations au sein du réseau supranational de l'entreprise (siège social et succursales) - Communications avec le supérieur immédiat 	Efficacité dans les échanges communicationnels
Compromis : selon la disponibilité ou le libre choix de l'employé	<ul style="list-style-type: none"> - Documentation spécialisée - Formation à l'extérieur de l'entreprise - Outils de travail - Langue technique 	Efficacité dans l'exécution des tâches
Langue du client, du fournisseur	<ul style="list-style-type: none"> - Relations avec les clients - Relations avec les fournisseurs hors Québec 	Efficacité dans les échanges communicationnels, loi du marché international
Libre choix	<ul style="list-style-type: none"> - Relations informelles entre les collègues 	Espace quasi privé : liberté individuelle

Prédominance du français

Comme le montre le tableau synthèse précédent, pour les jeunes, certaines situations de communication sont plus cruciales que d'autres, puisque toutes ne relèvent pas des mêmes principes. Parmi l'ensemble des situations de travail présentées, ils considèrent que certaines doivent se dérouler obligatoirement avec une prédominance du français et revêtent un caractère « sacré », essentiel à leurs yeux. Il en va ainsi de plusieurs aspects de la vie interne de l'entreprise, tels que la vie administrative, puisque les jeunes considèrent comme étant primordiale la possibilité de signer un contrat de travail en français, ou à tout le moins bilingue, et celle de communiquer en français avec les ressources humaines.

De même, pour la majorité d'entre eux, tout ce qui a trait à la langue de recrutement et à la sécurité au travail, et tout ce qui peut avoir une incidence importante sur leur travail (notes de service, directives ou information internes à l'adresse de l'ensemble des employés, contrats de travail, fiches de paye, etc.), devrait être préférablement en français et traduit en anglais au besoin. Dans tous les cas, ils s'attendent à un français de qualité et non à une simple traduction pouvant comporter des imprécisions et entraîner des malentendus.

En fait, l'ensemble de ces situations de communication, qui correspondent à des aspects essentiels de la vie interne de l'entreprise, contribue à renforcer l'impression de travailler en français, ce qui confère du coup à l'entreprise une identité linguistique française, c'est-à-dire une entreprise dans laquelle on s'attend à ce que la langue d'usage principal soit le français. En d'autres termes, les aspects du travail que les jeunes considèrent comme devant se dérouler primordialement en français correspondent aux espaces de communication où leur investissement est le plus important. Si le français y prédomine, l'impression de travailler en français dans une entreprise française est préservée. La plus ou moins grande importance de l'usage de l'anglais dans d'autres situations de communication qu'ils jugent moins fondamentales importe beaucoup moins à leurs yeux, comme nous le verrons.

Préférence pour le français mais ouverture à l'usage de l'anglais

Dans le cas des relations formelles avec les collègues à l'interne, les jeunes manifestent une certaine préférence pour l'usage du français tout en restant ouverts à l'utilisation de l'anglais au besoin. S'appuyant sur le principe de l'efficacité dans les échanges communicationnels, les jeunes s'adaptent au « cas par cas » à leur interlocuteur selon ses compétences linguistiques, mais aussi en fonction du contexte et des dynamiques internes propres au groupe.

Compromis : mais exigence d'un effort minimal en faveur du français

D'autres situations de communication invitent davantage au compromis, encore une fois pour des raisons d'efficacité dans les échanges communicationnels. C'est le cas des communications avec un supérieur immédiat anglophone ainsi que des relations au sein du réseau supranational de l'entreprise (c'est-à-dire les relations de travail avec le siège social de l'entreprise et ses succursales). La plupart des jeunes trouvent tout à fait normal de communiquer en anglais avec les collègues anglophones de l'extérieur, que ce soit par courriel ou dans une réunion, même lorsque la situation de communication implique également des collègues francophones. Plusieurs jeunes privilégient toutefois le bilinguisme lorsque c'est possible (et du coup, le recours à des services de traduction qui seraient sous la responsabilité de l'entreprise) afin de favoriser une meilleure compréhension pour tous les travailleurs et de leur permettre de s'exprimer dans la langue de leur choix.

En ce qui concerne les communications en anglais avec un supérieur immédiat anglophone, les jeunes sont assez compréhensifs dans les premiers temps de la relation de travail et s'adaptent à la langue de leur supérieur. Mais leurs attentes deviennent cependant plus élevées avec le temps. Plusieurs jeunes considèrent en effet que l'employeur ou le supérieur devrait faire un effort minimal pour maîtriser les rudiments de la langue de la majorité des employés, de la langue du Québec. Pour eux, c'est tout simplement une question de respect de la part du supérieur ou de l'employeur. D'ailleurs, la plupart des jeunes considèrent comme étant préférable que la direction de l'entreprise et les cadres soient bilingues, afin qu'ils puissent s'adapter à la fois à la clientèle et aux personnes de l'extérieur du Québec, et aux employés francophones de l'entreprise. Quelques jeunes vont même plus loin et considèrent que c'est au siège social ainsi

qu'aux anglophones de s'adapter et non aux francophones, puisque le lieu de travail est situé au Québec, où la langue officielle est le français.

Compromis : selon la disponibilité ou le libre choix de l'employé

Certains aspects du travail font davantage appel aux compromis. En ce qui concerne la consultation de la documentation spécialisée, la plupart des jeunes préfèrent qu'elle soit accessible en version française et considèrent même qu'il est du devoir de l'entreprise de fournir des traductions lorsque c'est possible pour répondre aux besoins des travailleurs. Néanmoins, puisque les traductions françaises n'existent pas toujours ou sont accessibles avec un certain retard par rapport à la version originale anglaise, les jeunes considèrent qu'il est tout à fait normal de se référer à de la documentation en anglais pour une raison d'efficacité dans l'exécution des tâches. De même en va-t-il des formations à l'extérieur du Québec, les jeunes étant ouverts à l'usage de l'anglais, bien que plusieurs souhaiteraient qu'idéalement l'entreprise contribue à fournir aux employés des outils concrets, tels que des services de traduction, de la documentation de soutien en français ou encore un perfectionnement en langue seconde aux travailleurs qui en auraient besoin.

D'autres situations de communication en milieu de travail font toutefois moins l'unanimité chez les jeunes. La plupart considèrent que les outils de travail (qui comprennent notamment le matériel, les logiciels, les manuels d'instruction, par exemple) devraient être en français, ou du moins bilingues, surtout lorsqu'il s'agit d'un nouvel outil à apprendre. Dans la même veine, ces jeunes se portent à la défense des termes techniques français, puisqu'ils considèrent que le Québec a été plutôt proactif en la matière avec la diffusion de nouveaux termes maintenant bien intégrés dans le vocabulaire québécois, tels que *courriel* et *logiciel*.

D'autres jeunes préfèrent au contraire utiliser des outils de travail et le vocabulaire qui y est associé en anglais. C'est notamment le cas de ceux qui travaillent dans le domaine des nouvelles technologies, qui se disent plus à l'aise avec les outils anglais, soit parce qu'ils les ont appris en anglais, soit parce que les termes usuels employés par les autres travailleurs du domaine sont généralement en anglais, soit parce que les outils anglophones sont plus rapidement et plus facilement accessibles que ceux qui sont francisés. Pour eux, le recours à l'anglais est essentiellement une question d'efficacité

dans la communication, afin que tous les travailleurs à l'interne et à l'externe comprennent, que tous utilisent les mêmes outils et un vocabulaire commun. Il faut toutefois noter que la plupart de ces jeunes considèrent qu'il est du devoir de l'entreprise de s'assurer que les employés comprennent le fonctionnement des outils spécialisés en anglais. De même l'entreprise doit-elle fournir aux personnes déjà à son service les moyens de perfectionner leur maîtrise de l'anglais si de nouvelles responsabilités exigeant le bilinguisme s'ajoutent à leurs fonctions initiales.

En fait, ces aspects du travail supposent une forme de compromis. En effet, le choix de la langue d'usage pour la consultation de documentation spécialisée, pour la formation à l'extérieur du Québec et pour les outils de travail est d'une part restreint par la possibilité d'avoir accès à des versions françaises ou bilingues, ou encore à des services de traduction. Faute de mieux, les jeunes consentent alors de bon gré à utiliser l'anglais. Par ailleurs, comme ces situations de communication sont soumises au principe de l'efficacité dans l'exécution des tâches et que celui-ci varie selon les individus, les jeunes considèrent que les travailleurs devraient être libres de choisir leur langue d'usage.

Langue du client, du fournisseur

À l'inverse, d'autres situations de communication au travail n'impliquent pas de choix individuel, selon les jeunes. Les relations avec les clients par exemple ne relèvent pas du même principe. Ici, c'est la langue du client qui prévaut, puisqu'on n'impose pas sa langue à un client. Pour les jeunes, le service à la clientèle implique nécessairement de s'adapter à la langue du client pour une question d'efficacité mais aussi de marketing : si on veut rejoindre et séduire le client, on doit parler sa langue ou, du moins, la langue avec laquelle il est le plus à l'aise. De même, les jeunes trouvent tout à fait normal de recourir à l'anglais pour ce qui est des relations à l'extérieur du Québec, notamment avec les fournisseurs, puisque l'anglais est perçu comme la langue internationale. La langue d'usage suit alors clairement la logique de la loi du marché international. Il existe toutefois un certain paradoxe dans le discours et dans l'attitude des jeunes à l'égard de la règle de la « langue du client et du fournisseur ». En effet, les jeunes se disent très ouverts au compromis en optant pour l'anglais lorsqu'ils font affaire avec un client anglophone. À l'inverse cependant, lorsqu'ils sont eux-mêmes clients, ils ne semblent pas exiger que les échanges se fassent en français.

Libre choix

Il faut noter que, malgré leur grande ouverture à l'autre, les jeunes jugent certains compromis inacceptables. C'est le cas de l'imposition de l'usage unique de l'anglais en milieu de travail, à l'oral comme à l'écrit, en particulier dans les situations de communication informelles. Par ailleurs, les jeunes s'opposent au fait d'empêcher les travailleurs d'utiliser la langue de leur choix dans leurs relations informelles avec leurs collègues, y compris dans les courriels. Pour eux, comme ces situations de communication font partie de l'espace quasi privé des individus, la liberté de choix de la langue d'usage est primordiale.

En somme, pour les jeunes, le fait d'utiliser une autre langue que le français au travail ne menace pas nécessairement leur identité de travailleur francophone, puisqu'ils ont bien souvent un rapport instrumental à l'anglais. Ils le perçoivent comme un moyen d'arriver à leurs fins, que ce soit pour communiquer efficacement avec les autres ou encore pour augmenter leurs chances en emploi. Cependant, l'incidence d'un usage important de l'anglais varie considérablement selon les situations de communication en milieu de travail. Alors que l'usage de l'anglais va de soi dans certaines situations de communication (la langue du client et du fournisseur, par exemple), les espaces de communication dans lesquels l'investissement identitaire des jeunes travailleurs est plus important ne tolèrent aucun compromis sur la prédominance du français. En effet, force est de constater que l'utilisation de l'anglais pour communiquer avec des clients de l'extérieur du Québec n'a pas la même signification pour eux que de devoir s'adresser en anglais au service des ressources humaines de l'entreprise. Ce n'est donc pas tant l'usage comme tel de l'anglais qui les dérange que son contexte d'utilisation.

RAPPORT À L'ANGLAIS ET AU BILINGUISME

De façon générale, si les jeunes souhaitent donc l'environnement de travail le plus francisé possible, ils adoptent une attitude plus flexible lorsqu'ils sont en situation concrète de travail. En effet, peu de jeunes remettent vraiment en question la grande présence de l'anglais dans le milieu du travail québécois, la plupart semblant au contraire l'accepter assez facilement. Pour eux, l'usage de l'anglais est un incontournable dans le milieu du travail. C'est LA langue du commerce, des affaires, la langue internationale, celle qui ouvre toutes les portes. Comme ils sont relativement à l'aise en anglais, la

plupart ayant déclaré être bilingues au moins à l'oral, ils ont une opinion favorable du bilinguisme professionnel. Quand on est jeune et qu'on débute sur le marché du travail, on a tout intérêt à avoir un curriculum vitæ bien rempli. Chaque corde à son arc est considérée comme étant un atout pouvant éventuellement faire ressortir sa candidature par rapport à celle des autres. Reconnue comme un signe de compétence très recherchée dans le milieu du travail et comme un gage de polyvalence indispensable, la maîtrise de l'anglais permet de gravir les échelons, ouvre les portes de l'international :

« L'apprentissage de l'anglais est une richesse. Ce n'est pas mauvais en soi, c'est une opportunité. L'anglais dans les relations internationales, c'est OK, c'est incontournable. »

« Si tu veux avoir une bonne job, un bon poste, il faut que tu sois bilingue. »

« Le bilinguisme finalement, être bilingue, c'est avantageux. C'est une autre connaissance que tu acquiers. Ça ne peut pas nuire d'en avoir davantage. Il ne faut pas être fermé à être bilingue, sinon ça va nous désavantager. »

À bien des égards, les jeunes acceptent, dédramatisent la présence de l'anglais en milieu de travail; ils la considèrent comme « normale » dans le contexte de la mondialisation. Pour eux, le fait d'utiliser une autre langue que le français ne menace pas nécessairement leur identité de travailleur francophone :

« Même si toute la province devenait bilingue, on a attaché le français à notre identité. »

Il faut tout de même rappeler que la connaissance de l'anglais n'est pas la seule à être perçue par les jeunes comme une compétence sur le marché du travail. La maîtrise du français, à l'oral comme à l'écrit, est également associée à une bonne image professionnelle et est vue comme primordiale pour obtenir un bon emploi. La connaissance de l'anglais est quant à elle perçue comme un atout **de plus** pour son curriculum vitæ, un outil, un moyen d'arriver à ses fins, c'est-à-dire réussir dans sa vie professionnelle. À tout le moins, les jeunes bilingues ont-ils le sentiment d'être moins limités en matière de possibilités que les personnes unilingues.

En fait, pour eux, la connaissance de l'anglais seule est bien, mais connaître deux ou trois langues, c'est mieux! C'est d'ailleurs particulièrement le cas des enfants de la loi 101, dont un grand nombre se sont dits trilingues, voire plurilingues. Bon nombre

d'entre eux s'étaient initiés à une tierce langue ou en parachevaient l'apprentissage parce qu'ils y voyaient des avantages certains, en particulier pour le milieu du travail. Qu'ils travaillent dans le secteur du développement économique ou dans le milieu communautaire multiethnique, la maîtrise d'une autre langue leur permet en effet de rejoindre plus facilement leur clientèle cible.

Mais de façon générale, tous y voient des avantages autant sur le plan individuel que collectif. Cela permet d'une part aux individus de mieux tirer leur épingle du jeu, mais aussi de développer un esprit d'ouverture sur le monde, d'entrer en communication avec autrui, et ce, peu importe son pays d'origine, puisque l'anglais représente la langue internationale par excellence. D'autre part, sur le plan collectif, les jeunes considèrent que le Québec peut tirer profit de ce multilinguisme individuel, que ce soit pour se faire le promoteur de la protection de la diversité culturelle et linguistique ou pour faire du commerce à l'étranger et avoir accès aux différents marchés. Dans cette optique, l'apprentissage de plusieurs langues est considéré comme un passage obligatoire, ou du moins fortement utile pour obtenir une promotion, pour s'élever dans l'échelle socioéconomique :

« Faut voir les langues comme un atout, un avantage concurrentiel par rapport aux autres, une possibilité d'avancer dans ta carrière du point de vue pragmatique. »

« Si tu veux t'élever, c'est une question d'ambition aussi de savoir l'anglais et une autre langue. »

« Si c'est en tant qu'outil, c'est correct. Le monde unilingue, ça ne vaut plus la peine. Même à Montréal, c'est rendu trilingue. Le fait d'apprendre une autre langue, ça ne veut pas dire qu'on n'apprécie pas le français. C'est rendu d'office : l'anglais est un atout, les autres langues sont un atout. Même s'ils [les employeurs] vont recevoir un appel par année, ils vont le faire pareil [c'est-à-dire qu'ils vont exiger le bilinguisme de leurs employés]. Mais il ne faut pas que ça devienne un obstacle. »

La plupart des jeunes sont en effet très favorables au bilinguisme et au multilinguisme individuels, mais ils sont aussi conscients des dangers qui leur sont liés. Comme nous l'avons vu, la présence de l'anglais dans le milieu professionnel n'est pas acceptée dans tous les aspects du travail. Par exemple, l'idée de se faire imposer l'anglais dans un contexte de communication informelle avec ses collègues heurte un grand nombre de jeunes, qui voient là une atteinte à leur liberté d'expression, à leur identité. S'ils ressentent moins « l'effet de dominance » de l'anglais sur le français que leurs aînés,

plusieurs jeunes sont cependant conscients du rapport de force entre les langues. Certains ont mentionné être moins à l'aise de communiquer en anglais avec une personne de langue maternelle anglaise qu'avec une personne pour qui l'anglais constitue une langue seconde, puisqu'ils sont ainsi sur « un pied d'égalité ». D'autres encore ont déploré la force d'attraction de l'anglais et la tendance qu'ont certains francophones à communiquer entre eux en anglais.

Par ailleurs, plusieurs jeunes ont l'impression que le bilinguisme est exigé alors que l'emploi ne le nécessite pas ou peu. Ce fait a d'ailleurs été relevé par un jeune qui a posé sa candidature à un poste exigeant le bilinguisme, compétence dont il ne s'est finalement pas servi dans l'exercice de son emploi :

« Je passe l'entrevue, je l'ai [l'emploi], mais je n'ai pas utilisé l'anglais une fois dans l'année. Déjà, le gestionnaire ne le maîtrisait même pas. »

Pour eux, l'exigence du bilinguisme et celle de la connaissance de l'anglais au moment du recrutement sont acceptables si la fonction le justifie réellement. Mais elles sont fortement critiquées lorsqu'elles s'inscrivent uniquement dans une logique d'efficacité de l'entreprise, pour faciliter les communications entre les travailleurs bilingues et unilingues anglophones. Cette attitude de la part de l'employeur est perçue comme un signe de paresse et de discrimination à l'égard des francophones. Quelques jeunes manifestent d'ailleurs des craintes quant à leurs propres chances de réussite et de promotion dans un contexte où la connaissance de l'anglais est de plus en plus fréquemment exigée pour l'obtention d'un poste.

Certains jeunes considèrent également que le bilinguisme, en tant que compétence, n'est pas justement rémunéré. Ils dénoncent le fait que le coût du bilinguisme (de l'apprentissage d'une autre langue) repose trop souvent sur les épaules des individus (l'exigence du bilinguisme servant de critère d'embauche) ainsi que le désengagement des employeurs à cet égard, puisque les individus doivent seuls parfaire leur formation linguistique. En effet, au moment de leur entrée sur le marché du travail, plusieurs jeunes ont constaté toute l'étendue de l'écart entre les attentes des employeurs quant au bilinguisme des travailleurs et leur apprentissage de l'anglais à l'école :

« C'est comme si on savait que l'anglais du secondaire n'est pas suffisant, mais on le demande quand même [le bilinguisme]. »

C'est d'ailleurs une des raisons pour lesquelles certains jeunes ont fait le choix d'effectuer une partie de leurs études ou de travailler dans un milieu anglophone en vue d'améliorer leur maîtrise de l'anglais. Mais quelques-uns, en particulier ceux vivant en région majoritairement francophone comme Rimouski, s'interrogent sur les véritables raisons sous-jacentes à l'exigence du bilinguisme sur le marché du travail québécois :

« L'exigence du bilinguisme, est-ce bien fondé? Est-ce que ce sont les exigences du marché ou on s'anglicise? »

À cette crainte correspond une préoccupation constante chez les jeunes : le difficile maintien de l'équilibre sur lequel repose tout compromis. Comme nous l'avons vu, de nombreuses situations de travail entraînent davantage de compromis de la part des jeunes en ce qui concerne la langue d'usage. À la limite, pour quelques jeunes, tout est affaire de compromis dans le cadre du travail, puisqu'ils considèrent que les choix linguistiques qu'une entreprise fait relèvent de son droit individuel et s'inscrivent dans une logique d'efficacité à moindre coût. Pour la majorité des jeunes cependant, le compromis est davantage une question de pragmatisme car, au-delà des grands principes, il y a la réalité. Tirillés entre les logiques sociétale et individuelle, les jeunes reconnaissent en effet que ce qui est inacceptable pour une société ne l'est pas forcément sur le plan individuel. Ils constatent, parfois à regret, la tendance des individus à faire des compromis, dans le but de « mettre du beurre sur leur pain » :

« Il y a les idées, les principes qui font que c'est inacceptable, mais dans la pratique, dans la réalité, c'est correct. »

Il faut cependant noter que, si les jeunes sont plutôt ouverts à la présence de l'anglais dans plusieurs situations de travail et sont, somme toute, plutôt favorables au bilinguisme individuel en général, plusieurs d'entre eux se sont questionnés sur la grande capacité d'adaptation à l'autre des Québécois francophones. Ils se sont en effet demandé s'ils n'allaient pas trop loin dans les compromis et s'ils ne sont pas parfois les seuls à en faire⁵⁴ :

« Au Québec, on est pro-compromis. Mais jusqu'où on doit aller? C'est inacceptable de ne pas faire de compromis, mais ce n'est pas juste aux Québécois d'en faire. La maison mère doit en faire aussi. »

« Je me sens un peu... Est-ce qu'il y a quelqu'un qui va parler ma langue? C'est très, très anglais dans mon milieu de travail. »

54. Il faut rappeler qu'une partie des discussions se sont déroulées alors que le débat québécois sur les accommodements raisonnables commençait à prendre de l'ampleur.

De nombreux jeunes soulignent en effet la possibilité d'un déséquilibre dans les efforts d'adaptation faits de part et d'autre et déplorent le manque de réciprocité qui tend à favoriser l'anglais au détriment du français, le fait que les travailleurs francophones bilingues s'adaptent toujours aux anglophones, et non le contraire. L'idée d'effort et celle de réciprocité sont intimement liées pour eux.

Si le bilinguisme en inquiète plus d'un, le multilinguisme semble être beaucoup mieux accepté par les jeunes, la plupart le jugeant moins menaçant que le bilinguisme anglais-français, puisque le rapport de force avec les autres langues est moindre :

« C'est plein de petites langues, ce n'est pas comme l'anglais. »

Mais certains jeunes sont conscients qu'à l'heure des débats sur les accommodements raisonnables et la définition de l'identité québécoise, pour une frange de la population, le multilinguisme peut également représenter un enjeu de taille pour la société québécoise :

« Ce n'est pas tout le monde qui voit ça comme une richesse. Il y en a beaucoup qui voient ça comme une menace pour leur identité : avec cette vague d'immigrants, on risque de n'avoir plus besoin du français. Je pense que c'est un préjugé. Il y a une grande différence entre Montréal et les régions. La plupart du temps, c'est les préjugés, c'est la peur de l'autre, c'est le manque d'information. Quand on n'a pas de contact avec les gens... Ce n'est pas que ces gens-là sont méfiants, mais ça fait peur. »

Les jeunes que nous avons rencontrés sont au contraire très ouverts à cette réalité émergente du multilinguisme. Mais encore une fois, pas à n'importe quel prix. Manifestant une grande ouverture aux autres, les jeunes sont prêts à faire des compromis, à s'adapter à l'autre en utilisant sa langue ou celle dans laquelle il est le plus à l'aise, pourvu que l'autre fasse l'effort réciproque d'apprendre minimalement le français. Cela doit se faire dans le respect de soi et de l'autre et dans un esprit de réciprocité, d'effort mutuel. Si cela est vrai dans le milieu du travail, ce l'est également dans l'espace public, comme nous le verrons dans la prochaine section.

LANGUE D'USAGE PUBLIC

*L'homme était français, la femme était russe
Tous deux en voyage aux États-Unis
Tous deux attendaient le même autobus
Presque sans bagages, comme des sans-abri
Ils se composaient dans le terminus
Un nouveau langage bizarrement joli
Presque du français et presque du russe
Et l'anglais d'usage qu'ils avaient appris.
Linda Lemay, Un truc de passage, 2000.*

Lorsque deux personnes de groupe linguistique différent se rencontrent, pour pouvoir communiquer efficacement, ils doivent trouver un terrain d'entente quant à la langue d'interaction. Si aucun des deux ne connaît la langue de l'autre, une tierce langue peut servir de pont entre eux. Au Québec, la langue de convergence a longtemps été l'anglais. Depuis les trente dernières années cependant, le français a pris de plus en plus de place dans l'espace public, conformément à l'esprit même de la Charte de la langue française.

En effet, l'objectif de la Charte, tel que le précise l'*Énoncé de politique en matière d'immigration et d'intégration* de 1990, est de « faire du français la langue commune de la vie publique grâce à laquelle les Québécois de toutes origines pourront communiquer entre eux et participer au développement de la société québécoise ». Par langue commune, on entend généralement la langue qui est parlée le plus souvent à l'extérieur de la maison dans les activités publiques, mais c'est aussi la langue de convergence, de rencontre entre les personnes de langue différente. C'est la langue comprise en tant que bien collectif, celle par laquelle se construit le vouloir-vivre ensemble, comme le rappelait la Commission des États généraux sur la situation et l'avenir de la langue française au Québec :

Toute personne habitant le territoire du Québec, quelle que soit son origine, reçoit en partage la langue officielle et commune du Québec. Le français devient ainsi la voie d'accès privilégiée au patrimoine civique (valeurs, droits, obligations, institutions, etc.) commun à l'ensemble des Québécoises et des Québécois et sur lequel se fonde leur citoyenneté. La langue française devient le lieu de recherche et de développement des valeurs propres à l'ensemble de la société québécoise. Elle est aussi le lieu d'un vouloir-vivre collectif, l'espace public commun où chacun peut rencontrer l'autre⁵⁵.

La diversité linguistique grandissante de la population québécoise, tout spécialement à Montréal, rend d'autant plus actuelle la nécessité d'une langue commune pour permettre à tous de participer à la société québécoise. De façon générale, dans l'ensemble du Québec, cette langue commune est principalement le français. Selon les données du recensement de 2006, le français représente la première langue officielle parlée de 84,2 % de la population québécoise, alors que l'anglais l'est dans une proportion de 11,9 %. Sur l'île de Montréal cependant, le français est davantage concurrencé par l'anglais, puisque 60,9 % de la population y a le français comme première langue officielle parlée contre 28,7 % pour l'anglais⁵⁶. Basé sur la connaissance des deux langues officielles, sur la langue maternelle et sur la langue parlée à la maison, l'indicateur de la première langue officielle parlée donne un bon aperçu des connaissances linguistiques de la population, mais ne permet pas de préciser quelles langues les gens utilisent lorsqu'ils sont en situation de communication publique.

Une étude de Paul Béland (1999) sur la langue d'usage public indique que ces données sous-estiment l'usage public du français à Montréal. Selon cette étude, l'usage des langues est lié notamment à la langue maternelle et à la langue parlée à la maison. Ainsi, dans la région métropolitaine de Montréal, les francophones (c'est-à-dire les personnes qui parlent français à la maison) utilisent majoritairement le français en public (91 %), et 9 % utilisent le français et l'anglais. Pour leur part, 11 % des anglophones utilisent le français dans l'espace public, 26 % parlent les deux langues et 63 %, l'anglais. Enfin, les allophones, soit ceux qui ne parlent ni le français ni l'anglais à la maison, parlent français

55. COMMISSION DES ÉTATS GÉNÉRAUX SUR LA SITUATION ET L'AVENIR DE LA LANGUE FRANÇAISE AU QUÉBEC, *op. cit.*, p. 13.

56. STATISTIQUE CANADA, *Langue, Recensement de 2006, op. cit.*

en public dans une proportion de 41 %, alors que 22 % utilisent le français et l'anglais, l'usage d'une autre langue dans l'espace public n'étant que de 8 %⁵⁷.

Ces données vont dans le même sens que les résultats de l'enquête administrative faite par l'Office québécois de la langue française sur la langue dans les commerces du centre-ville de Montréal. En effet, les conclusions rendues publiques au début de l'année 2007 montraient que la situation du français y est somme toute plutôt bonne, puisque l'accueil se fait en français dans 80 % des commerces du centre-ville de Montréal et que le service y est offert en français dans 90 % des cas. Quant à l'affichage commercial, il y est conforme à la Charte dans une proportion de plus de 70 %⁵⁸.

Pourtant, les perceptions quant à l'importance du français dans l'espace public montréalais sont parfois tout autre. De manière récurrente, des sondages ou des enquêtes-terrains faits au centre-ville de Montréal indiquent que le français tend encore à avoir des difficultés à s'y imposer⁵⁹. La perception que le français constitue la langue commune du Québec varie selon différents facteurs dont on doit tenir compte. L'environnement, c'est-à-dire le paysage linguistique dans lequel les personnes évoluent, est susceptible de jouer un rôle important dans la construction de l'idée qu'elles se font de la place qu'occupe une langue dans la société. Les contextes d'usage, les expériences concrètes des personnes, mais aussi les interactions qu'elles ont avec les autres peuvent influencer leurs opinions, leurs attitudes et leurs attentes à l'égard de l'usage des langues dans l'espace public. Qu'en est-il des jeunes? Comment conçoivent-ils la gestion de la diversité linguistique dans l'espace public québécois? Au cours des discussions que nous avons eues avec eux, divers aspects de la langue d'usage public ont été soulevés, tels que la langue d'accueil et de service, la question de l'affichage et celle de l'aménagement linguistique.

57. Paul BÉLAND, *Le français, langue d'usage public au Québec en 1997*, Québec, Conseil de la langue française, 1999, p. 86-87.

58. LA PRESSE CANADIENNE, « Rapport d'enquête – La loi 101 est respectée à Montréal, selon l'OLF », *Le Devoir*, 31 janvier 2007. Accessible en ligne : www.ledevoir.com/2007/01/31/129299.html.

59. Voir notamment les articles suivants : Noé MURCHISON, « *I don't speak French*. Le français pas important », *Le Journal de Montréal*, 14 janvier 2008; Gabrielle DUCHAINE-BAILLARGEON, « Se faire répondre en français au Québec. Pas évident! », *Le Journal de Montréal*, 16 mai 2007.

PERCEPTIONS DES JEUNES QUANT À LA LANGUE D'USAGE PUBLIC, SELON LES RÉGIONS

Avant toute chose, nous devons noter que les perceptions quant à la place qu'occupe le français dans la sphère publique varient en fonction des régions et des territoires d'usage. Exception faite de la région de Gatineau, la plupart des jeunes que nous avons rencontrés à l'extérieur de Montréal ne relèvent pas de problème majeur quant à la place du français dans l'espace public de leur région. D'une part, ceux qui vivent dans des régions majoritairement francophones sont moins susceptibles d'être exposés à l'anglais en tant que langue d'usage public. Pour la plupart d'entre eux, la question de l'usage public du français est plus problématique à Montréal, où ils trouvent que l'usage de l'anglais est plus important. D'autre part, historiquement parlant, les rapports de force entre les communautés linguistiques ne sont pas les mêmes selon les régions, ce qui peut influencer la manière dont certains jeunes gèrent leur rapport aux autres langues dans l'espace public, en particulier l'anglais. Dans la région de Rimouski par exemple, quelques jeunes ont fait remarquer que l'usage public de l'anglais dans certains quartiers montréalais les dérange davantage que dans les communautés anglophones de leur région. Ils considèrent en effet que ces dernières ne sont pas en position de force, contrairement aux communautés anglophones montréalaises, qui sont selon eux en situation d'hégémonie :

« Je comprends la différence entre être à Westmount et Rimouski. On est en majorité francophones et on a une pudeur à l'imposer [le français] dans des petites communautés parce qu'on se fait faire la même chose, nous. Ils [les anglophones de Westmount] sont en situation d'hégémonie. »

Dans la région de Gatineau par contre, par sa situation limitrophe de la capitale nationale canadienne, qui est également le lieu du pouvoir anglophone, les rapports de force entre le français et l'anglais dans l'espace public sont plus visibles et plus sensibles dans le discours des jeunes. Certains jeunes trouvent que l'importance de l'usage public de l'anglais dans cette région est problématique et réagissent vivement lorsqu'ils ne peuvent se faire servir en français.

En ce qui concerne les jeunes Montréalais que nous avons rencontrés, nombre d'entre eux font face au quotidien à la gestion de la diversité des langues dans la sphère publique, que ce soit dans leur environnement de travail ou dans leur milieu de vie. Généralement bilingues, ces jeunes passent plus facilement d'une langue à l'autre selon les situations et selon leurs interlocuteurs. De même, leurs perceptions quant à l'importance du français comme langue d'usage public varient souvent en fonction des contextes, des quartiers dans lesquels ils se trouvent, comme l'explique un des jeunes que nous avons rencontrés : « C'est Montréal, ça. Ce sont les quartiers. »

L'impression d'une territorialisation des langues à Montréal est d'ailleurs revenue à plusieurs reprises dans plusieurs groupes de discussion. L'historique séparation linguistique est (francophone)-ouest (anglophone) est parfois évoquée, bien que, pour plusieurs jeunes, cette dichotomie corresponde moins à la réalité qu'auparavant. D'autres jeunes s'inquiètent davantage de l'importance de l'usage public de la langue anglaise dans certains quartiers à forte population multiethnique. En effet, plusieurs ont le sentiment que quelques arrondissements montréalais (tels que Parc-Extension, Notre-Dame-de-Grâce ou Côte-des-Neiges) constituent des ghettos linguistiques ou encore une tour de Babel où le français est peu présent :

« Parc-Extension, c'est un ghetto. »

« Oui c'est un ghetto, j'ai des jeunes qui ne sont jamais sortis du quartier. Pour eux, c'est l'anglais. Le français, ce n'est pas important, ils ne comprennent pas pourquoi ils doivent aller à l'école en français. »

Les avis des jeunes sont par ailleurs partagés concernant la principale langue d'usage public au centre-ville de Montréal. Certains ont l'impression que l'anglais tend à s'y imposer, considérant même qu'il s'agit d'un quartier anglophone, alors que d'autres pensent au contraire que le français y gagne du terrain :

« Historiquement parlant, avant, La Baie n'était pas français. Ça s'est amélioré. »

« J'ai remarqué qu'il y a beaucoup de commerces au centre-ville qui servent en anglais. Mais ça a changé, on peut faire des affaires en français. »

Il faut par ailleurs noter que, si les jeunes Montréalais que nous avons rencontrés constatent que la langue d'usage public varie en fonction des quartiers, la plupart n'en tiennent pas compte dans leur choix de lieu de vie. Séduits par la diversité linguistique,

quelques jeunes ont même affirmé préférer vivre dans des milieux bilingues ou multilingues.

LANGUE D'ACCUEIL ET DE SERVICE

Afin de déterminer ce qui pour eux est acceptable ou inacceptable, nous avons demandé aux jeunes quelles sont leurs attentes et leurs attitudes à l'égard de la langue d'accueil et de service. De façon générale, la majorité considère que le français est la plupart du temps la langue d'accueil et de service dans les commerces québécois. Il en va de même à Montréal, bien que les jeunes estiment que l'anglais est présent de façon égale, voire plus présent que le français dans certains quartiers.

Quoi qu'il en soit, la plupart des jeunes qui ont participé à nos discussions manifestent une préférence marquée pour le français comme principale langue d'accueil et de service dans les commerces et institutions publiques. Lorsqu'ils sont en situation concrète cependant, ils sont relativement ouverts à ce que l'anglais soit présent. Pour de nombreux jeunes, se faire accueillir en français mais servir en anglais correspond à leurs attentes minimales quant à la présence du français comme langue d'usage public. Pour eux, c'est une question de respect, d'effort réciproque. La plupart des jeunes sont en effet assez compréhensifs si leur interlocuteur ne maîtrise pas bien le français et acceptent assez facilement de s'adapter à l'autre en optant pour l'anglais si celui-ci manifeste une ouverture à l'égard du français. Au contraire, pour plusieurs jeunes, la présence du français comme langue d'accueil seulement est insuffisante. Pour eux, ce qui importe surtout, c'est d'avoir la possibilité d'être servi en français, puisqu'ils jugent qu'il est légitime de se faire servir dans la langue officielle du Québec :

« Je pense qu'on devrait toujours être en mesure d'avoir un service en français en général dans n'importe quels services qui ne sont pas spécialisés. Je m'attends qu'on soit en mesure de me répondre en français. »

« Comme nous sommes un pays bilingue, franco-anglais, et qu'au Québec, le français est la langue majoritaire, il est normal que la langue de service soit le français. »

« Il n'y a pas de problème si le service est bilingue, mais c'est légitime d'avoir un service en français au Québec. »

Dans le cas de la langue d'accueil dans les commerces à Montréal, les attentes de certains jeunes varient cependant en fonction du quartier où ils se trouvent. Ces derniers considèrent comme acceptable que la langue d'accueil d'un commerce soit l'anglais lorsqu'ils sont dans un quartier anglophone, pourvu que le service soit en français, comme l'indique l'extrait de discussion suivant :

« Si je suis dans le quartier latin, je vais m'attendre à être servi en français. Mais si je suis sur Crescent... »

« Mais pourquoi ça serait plus normal? »

« C'est un quartier anglophone. »

« Mais on est au Québec! »

« Il y a le Québec et il y a Montréal. S'il m'accueille en anglais et me sert en français, c'est correct. »

Comme le montre cet extrait, tous n'ont pas la même sensibilité à l'égard de l'anglais en tant que langue d'accueil. Au contraire, se faire accueillir en anglais dans un commerce crée un malaise chez plusieurs jeunes; cela les agace, voire les fâche :

« Moi, j'avoue que ça me met mal à l'aise quand on me répond en anglais. »

« Moi, ça m'énerve quand quelqu'un m'adresse la parole en anglais. Ce n'est pas inacceptable, mais je n'aime pas ça. »

« Si on me dit "Hi", je réponds "Bonjour". Si elle continue en anglais, je tente de voir si elle peut parler en français. Sinon, ça m'écœure qu'elle ne parle pas français. Si oui, ça m'écœure qu'elle m'ait accueillie en anglais en premier. »

« Ça m'horripile quand on m'aborde autrement qu'en français au Québec, dans les commerces, les restaurants. »

Sur un point cependant, les jeunes sont majoritairement d'accord : l'absence totale du français à la fois dans la langue d'accueil et de service est inacceptable. Et surtout, ils trouvent intolérable le fait qu'on refuse de les servir en français s'ils le demandent, ce qu'ils considèrent comme de la mauvaise volonté de la part de l'autre, comme du mépris à l'égard des francophones :

« Moi, mon problème, dans n'importe lequel des cas, c'est si on te refuse de te parler en français. Moi, c'est mon opinion. Parce que je suis bilingue, souvent je ne sais même pas quelle langue je parle. Mais c'est inacceptable si la personne ne peut pas parler en anglais et qu'elle ne peut pas avoir de service en français. »

L'usage de l'anglais comme langue d'accueil et de service n'est pas le seul à être montré du doigt. À Montréal en particulier, certains jeunes trouvent encore plus inadmissible de se faire servir dans une autre langue que le français ou l'anglais, surtout s'il s'agit de services essentiels :

« Ça me dérange s'il n'y a pas de service en français et encore plus si ce n'est ni en français ni en anglais. Là, ça me dérange beaucoup. »

« Moi, dans un restaurant chinois, une fois sur trois, je reçois une addition en chinois. Je trouve ça inacceptable. »

Par ailleurs, pour d'autres jeunes, l'accueil dans une autre langue dérange moins que de se faire aborder en anglais, pourvu que le service, lui, soit en français. Considéré comme exotique, l'accueil dans une langue tierce est un peu perçu comme la carte de visite des commerces ethniques, comme faisant partie de leur « couleur », sans quoi ils ne seraient pas tout à fait authentiques. Bien qu'ils soient conscients de leur double discours, ces jeunes trouvent la présence d'autres langues moins inquiétante que l'usage de l'anglais, puisque le rapport de force entre les langues n'est pas le même :

« Moi, je trouve ça plutôt exotique et comique. Mais dans le fond, je me sens moins menacé. Pas menacé, mais bon... »

« Moi, je ne trouve pas ça acceptable, mais plus acceptable que pour l'anglais vu que c'est moins confrontant. J'essaie d'être cohérent, on a une loi... »

Quand la langue d'usage pour l'accueil ou le service ne correspond pas à leurs attentes, tous ne réagissent pas de la même manière, leurs réactions varient considérablement selon les situations et selon les individus, comme le résume bien un des jeunes :

« Ça varie selon le contexte et le locuteur. Il y a clivage d'opinions parce que certains vont par principe et d'autres plus par pragmatisme. »

Lorsque l'accueil et le service se font en anglais dans un commerce, quelques jeunes choisissent de quitter l'endroit sur-le-champ, sans faire d'achat. Il faut noter que plusieurs anglophones et des néo-Québécois désapprouvent cette attitude, qu'ils jugent excessive et intolérante. La plupart des jeunes réagissent cependant moins vivement. L'absence du

français est suffisamment mal perçue par certains pour qu'ils se mobilisent et dénoncent la situation. Mais ils préfèrent faire une plainte à l'employeur plutôt qu'à l'employé lui-même, puisque c'est lui qui doit s'assurer d'offrir un service en français dans son commerce. Compréhensifs à l'égard des difficultés que représente pour les nouveaux arrivants la maîtrise une nouvelle langue, les jeunes refusent en effet d'accabler directement l'individu.

Toutefois, l'absence du français dérange la plupart des jeunes, mais pas au point qu'ils portent plainte. Dans les faits, ils affirment avoir tendance à s'adapter en optant pour l'anglais. Ils adoptent cette attitude conciliante pour différentes raisons. D'abord, ce qui est important pour eux, c'est l'efficacité dans la communication, c'est de bien se faire comprendre. La manière la plus efficace d'obtenir le service voulu est d'utiliser la langue de l'autre ou d'opter pour l'anglais sans trop faire d'histoires :

« Je suis très ambivalente là-dessus. Idéalement, dans mon cœur profond, j'aimerais ça que ça soit en français, mais sur le terrain, je m'adapte. Ce qui est le plus important, c'est qu'ils comprennent. »

« C'est une question d'efficacité. Pour acheter un paquet de cigarettes, je ne commencerais pas à dire que je trouve ça intolérable de me faire servir en anglais. Mais il y a l'idée aussi qu'en tant que client, une fois que j'ai fait signe que je parle français... Je n'exige pas que tout le monde parle en français, mais qu'ils fassent l'effort. »

Ce tiraillement entre ce qui est inacceptable en principe mais acceptable dans les faits, entre le respect de soi et celui de l'autre, est palpable chez bien des jeunes. D'un côté, ils considèrent comme un manque de respect le fait qu'on ne leur offre pas un service en français, mais, d'un autre côté, la perspective d'entrer en conflit avec un non-francophone ne leur plaît guère, d'autant plus s'il s'agit d'un nouvel arrivant. Dans bien des cas, ils choisissent – parfois de bon cœur, parfois à contrecœur – de s'adapter à l'autre pour éviter l'opposition directe :

« Tu réponds des fois en anglais parce que tu veux éviter le conflit. En tant que client, tu as le pouvoir de partir si tu n'es pas servi en français. Mais je ne le fais pas systématiquement, parce que ça ne vaut pas la peine. »

« C'est frustrant de devoir faire un conflit pour se faire respecter. »

Pour nombre de jeunes qui sont parfaitement bilingues ou plurilingues, la question de la langue d'accueil et de service n'est pas une source de tension. Comme ils sont aussi à l'aise en français qu'en anglais et qu'ils passent d'une langue à l'autre souvent sans trop s'en apercevoir, ils s'adressent tout simplement en anglais à leur interlocuteur si celui-ci maîtrise mal le français, surtout s'ils se trouvent dans un environnement où ils s'attendent à ce que l'anglais soit la langue d'usage public (dans un quartier anglophone ou dans un commerce « ethnique », par exemple). Il faut toutefois mentionner que les jeunes plurilingues que nous avons rencontrés n'ont pas tous affirmé réagir de cette façon. Plusieurs enfants de la loi 101, qui figuraient parmi les plus grands défenseurs du français en tant que langue d'usage public, ont affirmé souhaiter être accueillis en français et toujours exiger d'être servis en français.

LANGUE DE CONVERGENCE

Au cours des discussions, nous avons demandé aux jeunes quelle ou quelles langues ils privilégient lorsqu'une personne s'adresse à eux dans une langue autre que le français dans un endroit public. On l'a vu, bien que les jeunes souhaitent que la langue d'accueil et de service soit le français, ils ont tendance à être somme toute plutôt conciliants à l'égard de la langue d'accueil et, de manière moindre, de la langue de service. Cette attitude se confirme quant à la langue qu'ils utilisent lorsqu'ils sont en situation de communication avec un interlocuteur non francophone.

Pour de nombreux jeunes, ceux de la région de Montréal en particulier, le français et l'anglais constituent les langues par lesquelles la communication entre personnes de groupe linguistique différent est possible, alors que d'autres tendent à opter directement pour l'anglais :

« À la base, il faut qu'on ait une langue commune. Si je veux communiquer avec eux [les non-francophones], il faut qu'on ait une langue commune. Ça ne dénigre pas les autres langues. Je pense qu'à la base, naturellement ça serait le français ou l'anglais. »

« Si on a le choix, on choisit l'anglais souvent. Ça se trouve la langue de commerce. Si je ne parle pas mandarin, on se rejoint à ce niveau-là [avec l'anglais]. »

En règle générale, lorsque le français fait défaut et qu'on ne connaît pas la langue de son interlocuteur, on passe alors à l'anglais. Plusieurs raisons expliquent pourquoi les jeunes ont tendance à s'adapter rapidement en parlant anglais. D'abord, certains y voient la possibilité de s'entraîner, d'exercer leurs connaissances linguistiques. En optant pour l'anglais, on pense rendre service à l'autre (on lui facilite la vie) autant qu'à soi. On le fait aussi en signe d'ouverture et pour montrer son respect à l'égard de l'autre. La force d'attraction de l'anglais et la possibilité d'un effet de mode (on déplore notamment le fait que certains francophones se parlent en anglais entre eux pour être *cool*) sont également évoquées par certains jeunes. Mais ce recours à l'anglais se fait souvent soit de manière inconsciente, par automatisme, soit pour des raisons d'efficacité. En effet, de nombreux jeunes francophones admettent avoir l'habitude d'opter pour la langue de l'autre ou de s'adresser en anglais à une personne qui parle peu le français ou qui a un fort accent, et ce, même si eux-mêmes maîtrisent mal cette langue. Il faut noter que certains d'entre eux déplorent cette tendance des Québécois, qu'ils qualifient de « bonasses », parce qu'ils ont l'impression que ce sont toujours les francophones qui font des efforts pour rejoindre l'autre. Par ailleurs, les jeunes sont généralement conscients que cette attitude d'adaptation peut nuire au fait français, puisque c'est dans l'immersion française que l'apprentissage de la langue est plus facile.

Ce réflexe de profilage linguistique a été signalé à de nombreuses reprises tant par les anglophones que les enfants de la loi 101 et les néo-Québécois. Certains y voient un signe de trop bonne volonté de la part des francophones, d'autres, un signe de fermeture, voire d'exclusion et de rejet laissant sous-entendre que le français n'appartient qu'aux francophones de langue maternelle et aux « Québécois de souche ». Ils dénoncent cette association rapide entre « minorité visible ou audible », « immigrant » et « locuteur anglophone » :

« Ce n'est pas méchant, mais les gens veulent offrir un service plus adaptable. »

« Dès le premier regard, on me parle en anglais. J'apprécie l'effort et je pense que ce n'est rien de méchant, c'est juste que j'ai appris la langue, je suis capable de bien parler et on ne me laisse pas la chance. Je ne sais pas pourquoi, mais des fois je me sens exclu lorsqu'on m'identifie sans que j'aie dit un mot. »

« Si les francophones parlent anglais, c'est cute, alors que si on note l'accent des anglophones qui parlent en français, ce n'est pas cute. Ça crée un environnement négatif. »

« Dès qu'on est immigrant, on est toujours répondu en anglais. J'ai l'impression que, pour les immigrants, on s'adresse toujours en anglais en premier. »

Pour leur part, les jeunes qui sont parfaitement bilingues ou plurilingues, puisqu'ils ont la possibilité d'interagir en différentes langues, affirment en majorité opter pour une langue selon le contexte, selon leur interlocuteur ou la dynamique du groupe :

« Ce n'est pas évident. Si je ne parle pas du contexte du travail, je suis portée à dire "bonjour, hi". Je pense que je suis capable de switcher rapidement. Peut-être que je suis influencée par la personne devant moi. »

« On va voir à la majorité. Si la majorité parle français, un ou deux parlent d'autres langues, on prend le français et on essaie d'expliquer à un moment donné dans l'autre langue. »

Pour d'autres, le choix de la langue d'usage en public peut aussi dépendre du contenu du message à transmettre, puisque chaque langue que les jeunes possèdent est bien souvent associée à certaines fonctions, à certains contextes d'usage sans y être cependant enfermée. La langue maternelle par exemple, qui est davantage liée aux racines, à la communauté, à la famille et au domaine des émotions, est souvent utilisée par les jeunes dans le contexte familial ou amical. Dans la sphère publique, certains jeunes optent tantôt pour le français, tantôt pour l'anglais selon les contextes dans lesquels ils ont l'habitude de parler cette langue. Une enfant de la loi 101 qui a effectué une partie de sa scolarité dans des écoles françaises a par exemple déclaré utiliser le français pour exprimer des notions qu'elle a apprises à l'école, telles que les mathématiques. D'autres encore choisissent une langue d'usage par opportunisme ou en fonction d'un intérêt personnel, comme ils le déclarent eux-mêmes :

« Moi, je suis un petit peu opportuniste. Si les clients sont espagnols, je leur parle en espagnol et ils vont acheter plus. À l'inverse, si moi, je suis dans un commerce, je ne leur dirais pas : "Parle-moi en français, sinon je sors du magasin!" Je m'accommode. »

En fait, le choix de la langue de convergence des jeunes varie en fonction de différents facteurs à la fois individuels ou personnels et sociaux ou structurels (les connaissances et les préférences linguistiques de la personne, l'ouverture à l'autre, les stéréotypes, les représentations sociales d'une langue et les comportements qui en découlent ainsi que les contextes et lieux d'usage, par exemple). Que ce soit pour le français, l'anglais ou pour toute autre langue, les idées de respect de part et d'autre, d'effort et de réciprocité

sont toujours présentes dans le discours des jeunes, puisqu'il s'agit pour eux de conserver un certain équilibre dans le rapport de force entre les langues dans l'espace public.

LANGUE D’AFFICHAGE

Un autre aspect de la langue d'usage public a été soulevé lors des discussions avec les jeunes. Il s'agit de la langue d'affichage. Plusieurs jeunes ont affirmé avoir déjà remarqué un affichage qu'ils jugeaient inadéquat, soit à cause de l'absence du français, soit à cause de sa mauvaise qualité. Que ce soit à cause des fautes de français ou des traductions douteuses, la mauvaise qualité du français dans l'affichage dérange les jeunes. Mais de façon générale, la plupart estiment que la question de la place qu'occupent le français et les autres langues dans l'affichage est somme toute moins problématique que celle de la langue de service, puisqu'elle ne concerne pas directement les individus et les relations sociales entre eux. Par conséquent, leurs attentes à l'égard de l'affichage sont moins grandes que celles à l'égard de la présence du français comme langue de service :

« Moi, l'affichage ne me dérange pas, mais j'aime ça me faire servir en français. L'affichage me dérange moins, mais le service, oui. »

« Moi, je pense que l'affichage peut être dans n'importe quelle langue. C'est selon la clientèle cible. Au niveau du service personnel, là c'est différent. Je vais exiger de me faire parler en français. »

Pour eux, la solution en ce qui concerne la langue d'affichage est simple : comme il existe une disposition de la législation à cet effet, il suffit de la faire respecter.

Quant à l'affichage dans une langue autre que le français et l'anglais, il est considéré comme exotique par certains jeunes, de la même manière que l'accueil en langue étrangère est perçu comme faisant partie de la couleur du commerce. La plupart de ces jeunes sont cependant conscients du fait qu'en acceptant cette forme d'unilinguisme, ils ont deux poids, deux mesures par rapport à l'anglais :

« L'affichage en d'autres langues, c'est exotique, même si en fait c'est écrit *Bullshit Inc.* »

Mais tous ne sont pas de cet avis. Lorsque ni le français ni l'anglais ne sont présents dans l'affichage d'un commerce, quelques jeunes qui jugent la situation inadmissible vont aller jusqu'à éviter d'y entrer. La plupart des jeunes considèrent que l'affichage unilingue dans une autre langue que le français est inacceptable, sauf si c'est pour annoncer un événement organisé pour une communauté linguistique en particulier (comme les célébrations religieuses, par exemple) ou encore pour viser une clientèle cible. Cela dit, ils estiment que cette pratique va à l'encontre de la logique commerciale, puisqu'il est dans l'intérêt du commerce de se faire comprendre par tout le monde :

« Tout ce qui est unilingue dans une autre langue, à moins que ce soit dans un espace restreint, mais si plus visible, c'est plus difficile à accepter. Je n'aimerais pas me promener dans Montréal et ne pas savoir où je me situe. »

Fait intéressant à noter, ce sont les enfants de la loi 101 en particulier qui déplorent le plus la présence importante de l'anglais dans l'affichage, notamment quant aux marques de commerce à connotation anglophone. Ils estiment en effet que cela nuit à la création d'un environnement francophone propice à la valorisation du français au Québec, environnement qui pourrait inciter davantage les immigrants à apprendre le français :

« Quand l'immigrant arrive, on lui présente l'anglais en premier. Il peut penser que c'est un nom de compagnie et que c'est la langue parlée ici. Est-ce qu'il va voir la pertinence d'apprendre le français? »

« Si les gens voyaient moins l'anglais [dans l'affichage], peut-être que ça serait plus clair. Dans mon quartier, on voit peu le français et les nouveaux arrivants ne savent pas [que le français est la langue officielle du Québec]. Dans les quartiers où les enjeux sont plus importants, c'est là que les affiches et le service sont plus anglophones. »

Quoi qu'il en soit, la plupart des jeunes jugent que la législation actuelle visant à préserver la présence du français dans l'affichage est justifiée :

« De là que l'encadrement est important, il ne faut pas s'oublier comme communauté francophone au Québec. C'est bien que ce soit dans une autre langue, mais il faut que le français soit prédominant. »

AMÉNAGEMENT LINGUISTIQUE : OFFRE DE SERVICES MULTILINGUES

La question de la gestion des langues dans la sphère publique implique également celle de l'aménagement linguistique ou, en d'autres termes, l'offre de services multilingues. Bien entendu, tous les jeunes sont favorables à la fois à la diversité linguistique et à l'intégration des immigrants, mais les avis sont partagés à propos de la meilleure méthode pour y arriver. Il faut d'abord mentionner que plusieurs groupes de discussion se sont déroulés alors que le débat sur les accommodements raisonnables était sur toutes les tribunes, ce qui peut avoir influencé le discours des jeunes que nous avons rencontrés. Dans plusieurs groupes, les jeunes se sont en effet questionnés sur les conséquences de l'offre de services multilingues sur l'intégration linguistique des immigrants.

D'un côté, plusieurs sont pour l'offre de services en différentes langues, puisqu'elle peut faciliter l'intégration rapide des immigrants dans la société d'accueil. Selon eux, les services multilingues permettent de lever les barrières linguistiques qui les empêchent autrement de s'intégrer pleinement. De même, ils considèrent que ces services sont encore plus nécessaires pour rejoindre certains types de clientèles non francophones qui ne passent ni par l'école ni par le milieu du travail et qui n'apprennent donc pas forcément le français. Enfin, les services multilingues sont aussi perçus comme un signe d'ouverture, un geste d'accueil à l'égard des nouveaux arrivants :

« Je trouve ça absolument génial, qu'il y ait dans la porte d'entrée des banques : "Ici nous parlons...". J'habite dans Parc-Extension. Je trouve génial que les dirigeants des banques aient cette sensibilité-là envers la diversité. »

« Au début, j'appréciais beaucoup quand c'était dans ma langue maternelle. C'est soulageant. »

D'un autre côté, certains jeunes appréhendent les effets pervers de l'offre de services en différentes langues. D'après eux, si les services multilingues ont des effets bénéfiques à court terme, à long terme, ils n'incitent pas les immigrants à se franciser et à s'intégrer au Québec. Cela aurait plutôt tendance à les confiner à l'intérieur de leur communauté, d'où le danger de ghettoïsation des immigrants :

« La clé, c'est l'intégration. Il faut passer par là. Quand c'est trop facile de rester dans ta culture d'origine, c'est un obstacle à l'intégration. L'immigrant veut avoir des chances égales. Je pense qu'offrir des services dans une autre langue, c'est un frein à l'intégration. »

« Il faut faire attention au fait d'offrir des services dans d'autres langues, que ça favorise les ghettos. C'est la même chose dans les commerces. Plus on permet d'autres langues dans les commerces, moins on favorise l'intégration. C'est difficile de trouver l'équilibre. »

Cet équilibre difficile à trouver repose en fait sur la difficulté de cerner de manière claire les destinataires de ces services et la portée de ces derniers. En effet, la plupart des jeunes sont d'accord avec l'idée d'offrir des services multilingues aux nouveaux arrivants pour les aider à s'intégrer à court terme, mais ils sont contre l'institutionnalisation de ces services qui pourrait à long terme favoriser le confinement des immigrants dans leur communauté et non leur intégration à la société d'accueil. Or, comme ces services répondent à des besoins continus (des milliers d'immigrants arrivant au Québec chaque année), ils tendent naturellement à s'institutionnaliser, à devenir permanents. Ils peuvent ainsi permettre aux immigrants de vivre au Québec sans qu'ils aient besoin d'apprendre le français, ce que désapprouvent les jeunes. Ainsi, selon eux, les services multilingues peuvent à la fois faciliter l'intégration et lui nuire.

Malgré la complexité de ce débat, il est possible de faire ressortir deux principaux consensus du discours des jeunes. D'une part, ils considèrent comme acceptable l'offre de services en différentes langues si et seulement si ces services sont également offerts en français. Dans le cas contraire, ils jugent que cela a pour conséquence la dévalorisation du fait français au Québec et de sa primauté :

« Les services en d'autres langues, oui c'est acceptable si le service est en français aussi. »

« Tant mieux s'il y a un service extra dans d'autres langues, mais il faut que le service soit aussi en français et en anglais. »

Par ailleurs, puisqu'il peut être difficile de distinguer les nouveaux arrivants des immigrants de vagues plus anciennes, la majorité des jeunes estiment que l'offre de services multilingues devrait être limitée aux services essentiels seulement et non étendue à tous les services :

« Je suis d'accord que ça existe, mais de là à l'étendre à tous les services, c'est un peu excessif. »

« Les services gouvernementaux, je les vois en français. Les services dans le milieu communautaire, je les vois dans la langue de l'immigrant. Il ne faut pas les mettre dans une précarité pour les forcer à apprendre la langue. »

« Je n'ai aucun problème au niveau individuel. Qu'il y ait des conseillers multilingues, OK, mais selon les secteurs névralgiques. Mais il ne faut pas qu'il y ait une obligation du gouvernement de répondre. C'est correct juste si c'est une plus-value. Mais la traduction systématique dans toutes les langues, non. »

Encore une fois, l'idée d'effort de part et d'autre ressort dans le discours des jeunes, puisque selon eux « ce n'est pas à l'institution de faire tous les efforts », les immigrants devant contribuer en apprenant la langue française pour bien s'intégrer au Québec. En effet, pour eux, la francisation des immigrants constitue la clé de leur intégration et de leur attachement à l'identité québécoise, comme nous le verrons dans la prochaine section.

IDENTITÉ QUÉBÉCOISE

*C'tà mon tour d'ouvrir la maison chez nous
Pis de pas m'gêner pour dire
Que je l'aime pis que c'est d'même
De que ça s'passe de que j'ai l'goût
C'tà mon tour d'ouvrir
À du beau monde de partout
Les voleurs de rire
Sont bienvenus chez nous
Daniel Boucher, Chez nous, 2001.*

*Le troisième millénaire
Sera celui du mélange
Des anges à la peau dorée
Aux parfums du métissage
On parlera tous un même langage
Plus sage et bien plus posé
On se moquera même des temps anciens
Où les hommes avaient des préjugés
Salammô, Le troisième millénaire, 2001.*

Au Québec, ces derniers temps, le débat sur les accommodements raisonnables a fait resurgir la question de l'identité et du « nous » québécois. Alors qu'une partie de la population s'inquiète des dérives liées aux demandes d'accommodements de la part de certaines communautés culturelles, les jeunes, eux, semblent beaucoup plus tolérants à cet égard. C'est du moins ce qu'a révélé le premier forum national de la commission Bouchard-Taylor tenu en août 2007, qui invitait des jeunes âgés de 18 à 35 ans à débattre des accommodements raisonnables, de la laïcité et de la cohésion sociale⁶⁰. D'autres sondages, tels que celui de l'Institut de recherche en politiques publiques⁶¹, vont également dans ce sens. Cela dit, si les jeunes sont réputés être plus ouverts à l'égard de la diversité culturelle, cela ne signifie pas forcément que la question identitaire ne les rejoint pas ou ne les interpelle pas.

Ayant grandi dans un Québec plus multiculturel, les jeunes eux-mêmes sont plus diversifiés que jamais. Selon les données du recensement canadien de 2006, plus de 150 000 jeunes (soit 150 450) âgés de 25 à 34 ans sont nés à l'étranger (première génération), alors que 955 545 jeunes de ce groupe d'âge sont considérés comme appartenant à la première, à la deuxième ou à la troisième génération d'immigrants⁶². L'hétérogénéité grandissante de la population du Québec vient bousculer les repères identitaires autrefois bien ancrés. L'idéal type du Canadien français catholique, bien qu'encore présent, semble moins refléter la réalité des jeunes d'aujourd'hui. Mais qu'en

60. Marie-Andrée CHOUINARD, « Où est le problème? », *Le Devoir*, 27 août 2007. Accessible en ligne : www.ledevoir.com/2007/08/27/154701.html.

61. Ian L. MACDONALD, « Sondage exclusif SES – Options politiques : les limites du principe d'accommodement raisonnable », *Options politiques*, septembre 2007. Accessible en ligne : www.irpp.org/fr/po/.

62. STATISTIQUE CANADA, *Langue, Recensement de 2006*, op. cit.

est-il vraiment? Quelle conception les jeunes ont-ils de l'identité québécoise? Qui reconnaissent-ils comme étant Québécois? Se considèrent-ils eux-mêmes comme Québécois?

L'IDENTITÉ, UN CONCEPT À DÉFINIR

L'identité est un concept flou, difficile à définir pour quiconque s'avancant sur ce terrain mouvant. Elle n'est pas une donnée fixe et immuable. Il s'agit d'un processus complexe, d'une représentation sociale construite qui s'élabore avec le temps, se transformant au fil des rencontres, des relations sociales, des expériences et selon les contextes. De façon générale, l'identité désigne à la fois ce qui est semblable (le « nous », les groupes dans lesquels nous nous reconnaissons et ceux dans lesquels les autres nous reconnaissent) et ce qui est unique ou encore distinct (le « eux », les autres groupes auxquels nous n'appartenons pas)⁶³. L'élaboration de l'identité, qui suppose un rapport d'altérité, se fait en fonction de ce rapport dynamique entre le « eux » et le « nous ». Ce sont ces frontières sociales, culturelles, ethniques ou linguistiques qui déterminent qui est membre du groupe et qui ne l'est pas pour assurer une certaine cohérence et la cohésion du groupe⁶⁴.

Il n'existe cependant pas *une* identité, puisqu'**elle est multiple à bien des égards**. En effet, il existe plusieurs types d'identités (les identités individuelle, ethnique, culturelle, religieuse, nationale, etc.), et à l'intérieur de celles-ci existe une myriade de choix identitaires possibles. On peut ainsi se définir par son âge, son sexe, son orientation sexuelle, sa catégorie socioprofessionnelle, sa nationalité, sa langue, son origine ethnique, son appartenance religieuse, son style de vie et bien d'autres critères encore. Chacune de ces appartenances suppose un certain code, une manière d'être et des règles à suivre plus ou moins strictes par rapport auxquels le groupe d'appartenance a des attentes. La coexistence de ces diverses identités peut donc générer des tensions et

63. Voir notamment Edmond Marc LIPIANSKY, « L'identité personnelle », dans Jean-Claude RUANO-BORBALAN, coord., *L'identité : l'individu, le groupe, la société*, Auxerre, Sciences Humaines Éditions, 1998, p. 21-29; Claude DUBAR, *La crise des identités. L'interprétation d'une mutation*, Paris, PUF, 2000 (Le Lien social).

64. Voir notamment Johane NAGEL, « Constructing Ethnicity: Creating and Recreating Ethnic Identity and Culture », *Social Problems*, vol. 41, n° 1, 1994, p. 152-176; Nicolas VAN SCHENDEL, « Prendre le temps pour témoin. Mémoire du pays et construction de l'identité chez les jeunes Montréalais », dans Bojumil JEWSIEWICKI et Jocelyn LÉTOURNEAU, *Les jeunes à l'ère de la mondialisation. Quête identitaire et conscience historique*, Sillery, Septentrion, 1998.

nécessiter des compromis, autant de la part de l'individu que du groupe auquel il appartient. C'est ce que nous révèle d'ailleurs le discours des jeunes.

QU'EST-CE QU'UN QUÉBÉCOIS?

L'exercice de définir l'identité québécoise est périlleux, puisqu'il risque de faire ressortir des lieux communs, voire des stéréotypes et des préjugés. L'intérêt de ce type d'exercice – car il y en a un – est de voir quelle perception (favorable ou défavorable) ont les jeunes de l'identité québécoise. Pour le découvrir, nous leur avons demandé d'inscrire sur des cartons des mots ou des expressions qui décrivent bien ce qu'est un Québécois selon eux. Ils devaient ensuite les classer en les collant sur « l'arbre de l'identité » dessiné sur un tableau, selon qu'ils considéraient ces mots comme représentant une caractéristique fondamentale de l'identité québécoise (le tronc de l'arbre) ou une particularité plus fluctuante, changeante ou stéréotypée (le feuillage de l'arbre).

Perception globale des jeunes

Cet exercice a d'abord révélé que la grande majorité des jeunes ont une **opinion favorable** des Québécois. En effet, parmi les qualificatifs considérés comme fondamentaux qui reviennent le plus souvent, on retrouve l'ouverture d'esprit et l'ouverture sur le monde, la fierté, la créativité et la solidarité (ce terme comprenant l'entraide, le soutien de la communauté et le filet social). De nombreux jeunes considèrent les Québécois comme des bons vivants, comme des personnes accueillantes et chaleureuses. L'image dominante qui ressort de leur discours est donc celle d'une collectivité ouverte, accueillante, entreprenante, fière et relativement confiante en elle-même. Relativement, puisque certains qualificatifs moins flatteurs ressortent aussi.

Parmi ces derniers, le malaise identitaire est ce qui a été le plus souvent mentionné par les jeunes. On retrouve par exemple des termes tels que « complexe d'infériorité », « en recherche d'identité », « en quête d'identité, de sens », « insécurité ». D'autres qualificatifs font référence au comportement des Québécois en particulier à l'égard de la politique. Citons par exemple les termes et qualificatifs suivants : « référendum », « ambivalent », « indécis », « difficulté à faire des choix », « mou ». Si, pour certains, l'incertitude identitaire et l'ambivalence politique font partie de ce qui est fondamental chez les Québécois, d'autres les ont placées dans le feuillage de l'arbre de l'identité, ce qui laisse présumer qu'ils considèrent ces attributs comme temporaires et qu'ils espèrent que cela changera avec le temps.

De même, la plupart des qualificatifs qui renvoient à des traits folkloriques ou à des stéréotypes ont été placés dans le feuillage de l'arbre de l'identité. Certains d'entre eux font référence à des icônes populaires de la culture télévisuelle et cinématographique québécoise (comme « Elvis Gratton » et « *La p'tite vie* »), d'autres sont des défauts que certains attribuent aux Québécois (« chialeux » et « mouton », par exemple) ou encore renvoient à des spécialités culinaires typiquement québécoises (la tourtière, la poutine, la tire d'érable, etc.). Selon les jeunes, si ces exemples sont emblématiques de la culture québécoise, ils ne reflètent pas l'ensemble des Québécois et sont jugés comme superficiels ou, du moins, non essentiels.

Traits fondamentaux de l'identité québécoise

L'identité est une notion complexe qui peut inclure des critères objectifs (le lieu de vie, par exemple), une part subjective d'autodéfinition (le groupe auquel une personne s'identifie), mais aussi un rapport à l'autre (qui inclut notamment sa reconnaissance, son acceptation ou son rejet par le groupe). Ces différents aspects de l'identité sont ressortis dans le discours des jeunes. À partir des principaux éléments fondamentaux cités par les jeunes pour décrire ce qu'est, selon eux, un Québécois, il est par ailleurs possible de faire ressortir deux principales conceptions de l'identité québécoise, soit l'identité civique et territoriale, et l'identité linguistique et culturelle.

Traits fondamentaux de l'identité québécoise

Types d'identité	Exemples de mots ou d'expressions cités par les jeunes comme caractéristiques essentielles pour être un Québécois
Identité civique et territoriale	<ul style="list-style-type: none"> • Être né au Québec, vivre ou avoir vécu au Québec, avoir des racines au Québec ou s'y enraciner. • Valeurs : démocratie, égalité, liberté. • Être citoyen. • Contribuer à la vie québécoise.
Identité linguistique et culturelle	<ul style="list-style-type: none"> • Langue française (francophone, francophile, parler français). • Joul, accent québécois, traits langagiers (« tu veux-tu », « de kossé », « criss ki fait fret », « ben là! »). • Mémoire collective, histoire, mythes (<i>Les filles de Caleb</i>). • Culture ou nation distincte, unique, peuple qui partage les mêmes préoccupations, « ni États-Unis, ni Canada, ni Europe », « entre deux chaises, entre deux mondes ». • Sentiment d'appartenance au Québec, « se dire québécois », fierté, divers symboles (fleur de lys, drapeau québécois). • Diversité culturelle (« immigration », « multiculturel », « origines diverses », « peuple de différentes cultures, de différentes langues », « coloré »).

Identité civique et territoriale

Certains éléments considérés par les jeunes comme des traits fondamentaux de l'identité québécoise sont liés à une conception civique de l'identité. Tout d'abord, la notion de territoire est fréquemment évoquée. Pour les jeunes, un Québécois, c'est une personne qui est née au Québec, une personne qui y vit ou qui y a vécu pendant un laps de temps relativement important, qui a des racines ici, ou encore qui s'y enracine. Selon eux, il n'est pas nécessaire de naître au Québec pour être considéré comme un Québécois, puisqu'on peut aussi le devenir. Dans les groupes de Montréal en particulier, la diversité culturelle est souvent ressortie à travers les expressions suivantes : « immigration », « multiculturel », « origines diverses », « peuple de différentes cultures, de différentes langues », « mélangé », « coloré » (« autant dans la langue que l'on parle que de la peau, de la nationalité. On est de toutes origines »). Par ailleurs, un Québécois, c'est aussi celui qui adhère aux grandes valeurs fondamentales de la société, à savoir la

démocratie, l'égalité et la liberté. Mais il doit également remplir ses devoirs de citoyen en participant et en contribuant à la vie québécoise. Pour ce faire, il doit avoir conscience des réalités et des principaux enjeux du Québec. Ces éléments de définition, mentionnés de manière récurrente, sont ceux auxquels se réfèrent la plupart des anglophones et des immigrants que nous avons rencontrés pour définir ce qu'est un Québécois.

Sentiment d'appartenance et adhésion au vouloir-vivre ensemble en français

Dans l'ensemble cependant, pour la majorité des jeunes, l'identité civique et territoriale représente en fait une condition minimale, nécessaire certes, mais insuffisante pour décrire ce qu'est un Québécois. Pour eux, cette conception de l'identité québécoise est trop générale, puisqu'ils constatent qu'on peut naître ou vivre au Québec sans réellement s'intégrer à la société québécoise. Un Québécois, c'est celui qui est attaché à son identité et qui en est fier. Le sentiment d'appartenance au Québec et le fait de se considérer comme un Québécois représentent pour eux des éléments essentiels de la définition de l'identité québécoise, sans pour autant qu'ils soient exclusifs. En effet, pour eux, on peut très bien être québécois tout en se reconnaissant d'autres identités :

« C'est la personne qui n'est pas nécessairement née au Québec, qui est au Québec, qui a un sentiment d'appartenance au Québec. »

« Est québécois celui qui le dit. »

« On choisit d'être québécois, mais on peut avoir plus de liens entre gens de différentes nationalités. »

« Il y a un million d'identités québécoises. Essayer d'identifier ce qu'est un Québécois, c'est sortir les stéréotypes. Si tu es conscientisé dans la société dans laquelle tu vis, si c'est... pas viscéral, mais ça doit venir de l'intérieur. »

De même, pour être québécois selon la plupart des jeunes, il faut aussi partager le vouloir-vivre ensemble en français, ou à tout le moins être d'accord avec les grands objectifs de vie en français au Québec qui respectent les droits acquis des anglophones. Avec l'ajout de ces deux conditions, l'identification au Québec et l'adhésion au projet collectif de vie en français, on se rapproche davantage de la conception qu'ont la majorité des jeunes de l'identité québécoise. Il manque cependant une condition essentielle pour que la définition soit jugée satisfaisante : parler français.

Parler français

Les termes liés à la langue française (français, francophone, francophone d'Amérique, francophile, etc.) sont ceux qui sont revenus le plus souvent au cours de l'exercice sur l'arbre de l'identité. Bien que prédominants, leur popularité dépend cependant des groupes. Dans certains cas, la langue française a été nommée par plusieurs participants, alors que dans d'autres groupes, elle était beaucoup moins présente, voire absente dans un des cas. Cela peut surprendre d'autant plus que l'activité avait lieu après une journée et demie de discussion sur la langue. On peut supposer que, pour certains jeunes, il tombe sous le sens que le français constitue une spécificité de l'identité québécoise, au point où ils ne le nomment pas. Mais cela peut aussi signifier que, pour eux, le lien entre la langue française et la culture québécoise n'est pas exclusif : on peut être un Québécois sans être francophone. En effet, au cours de la discussion qui suivait l'exercice, il ressortait clairement du discours des jeunes que, sur le plan collectif, la maîtrise du français représente une caractéristique fondamentale nécessaire dans la définition d'un Québécois mais que, sur le plan individuel, la connaissance du français n'est pas obligatoire, bien qu'elle soit fortement souhaitable. Conscients du fait que l'apprentissage d'une langue demande du temps et s'inscrit dans un long processus d'intégration, la plupart des francophones de Montréal et des enfants de la loi 101 estiment toutefois qu'il faut faire l'effort d'apprendre minimalement le français pour être considéré comme un Québécois.

Avec l'ensemble de ces critères (c'est-à-dire répondre aux conditions sous-jacentes à l'identité civique et territoriale, s'identifier au Québec, adhérer au vouloir-vivre ensemble en français et parler minimalement le français), **on arrive à un premier consensus chez la plupart des jeunes francophones montréalais et des enfants de la loi 101 ainsi que chez plusieurs anglophones** en ce qui concerne la définition de l'identité québécoise.

Parler français comme les Québécois et intégrer des aspects de la culture québécoise

Pour les francophones de l'extérieur de Montréal et certains enfants de la loi 101, ces conditions ne sont cependant pas encore suffisantes pour qu'une personne soit considérée comme québécoise, car ils souhaitent davantage que la simple connaissance du français. Pour eux, une personne qui ne connaît le français que de manière minimale ou qui en fait un usage instrumental seulement est en voie de devenir québécoise mais ne l'est pas encore totalement. Par exemple, un des jeunes considère que son apprentissage de l'espagnol comme langue seconde ne fait pas de lui un hispanophone ou un Espagnol pour autant. Pour être considéré comme tel, il faut parler comme un Québécois, ce qui sous-entend l'intégration de la dimension culturelle de la langue, laquelle se concrétise par le fait d'avoir adopté les traits langagiers, les mots ou expressions typiques du Québec, mais surtout d'avoir l'accent québécois. Il faut aussi s'intéresser à la culture québécoise, « savoir qu'elle existe », en partager certains aspects sans forcément adhérer à tout ce qu'elle comporte. Pour les francophones des régions, il s'agit d'une marque de respect pour la majorité francophone historique de s'intéresser à son histoire, à sa culture passée et actuelle, bien que cette dernière soit une idée floue difficile à définir. Ainsi, **un deuxième consensus ressort chez les jeunes francophones de l'extérieur de Montréal et chez certains enfants de la loi 101 : c'est en intégrant des aspects culturels de la langue et de la culture québécoises qu'on devient réellement un Québécois et qu'on peut être reconnu comme tel.**

RAPPORT ENTRE LANGUE ET IDENTITÉ

On l'a vu, les jeunes ont des conceptions différentes de l'identité québécoise mais somme toute assez ouvertes, puisque les francophones natifs du Québec ne sont pas les seuls qu'ils considèrent comme des Québécois. Les avis divergent cependant concernant les attentes et les exigences quant au fait de parler français et à la manière de le faire, car tous les jeunes n'ont pas la même conception du rapport qu'il y a entre la langue française et l'identité québécoise.

Pour les francophones de l'extérieur de Montréal en particulier, la langue française est un élément constitutif essentiel de l'identité québécoise, puisqu'elle donne un accès privilégié à la culture québécoise. Porteuse de sens, elle véhicule une vision du monde particulière, des manières d'être et de penser ainsi que des valeurs propres à la culture québécoise :

« Je ne vois pas comment une personne pourrait apprendre le français de façon juste utilitaire. À travers la langue, tu apprends d'autres choses que juste apprendre les mots. »

Au contraire, du point de vue de la majorité des anglophones, la langue française et la culture québécoise ne sont pas indissociables. En effet, bien qu'ils maîtrisent le français, qu'ils se considèrent comme des Québécois et qu'ils accordent une grande importance au français comme langue de communication privilégiée au Québec, ils n'adhèrent pas personnellement à la culture québécoise francophone, lui préférant la culture québécoise anglophone.

Pour la plupart des enfants de la loi 101, le français n'évoque pas forcément la même chose que pour les jeunes dont il est la langue maternelle, car il est souvent leur deuxième, voire leur troisième langue. En effet, pour certains enfants de la loi 101, le français représente davantage un outil de communication, peu ou pas lié à leur identité. D'ailleurs, pour eux, la connaissance du français ne constitue pas un préalable pour être québécois, bien qu'ils spécifient qu'il faut à tout le moins adhérer au fait que l'on vit sur un territoire où l'on parle français.

Pour plusieurs enfants de la loi 101 cependant, le français représente un symbole d'appartenance et d'intégration à la société québécoise. D'ailleurs, certains jugent assez durement ceux qui ne parlent pas français ou qui ne s'intègrent pas à la société québécoise. Comme les jeunes francophones de l'extérieur de Montréal, certains enfants de la loi 101 notent l'existence de ce lien étroit entre la langue et l'identité :

« Quand je vois un francophone défendre le français, je le vois se défendre, sa famille, sa nation. Ailleurs, je vois plutôt les gens défendre leurs traditions même s'ils ne les connaissent plus, mais pas la langue. »

« Si tout le monde parlait anglais, on n'en parlerait pas, il n'y aurait pas de Québécois. Donc, la question de la langue est importante. »

Certains enfants de la loi 101 ont par ailleurs manifesté un fort attachement à la langue française. Pour ces jeunes à l'identité multiple, le français occupe une place fondamentale dans leur identité. La seule maîtrise de la langue n'est cependant pas en cause. En effet, bien que la majorité d'entre eux maîtrisent également l'anglais, cette langue représente plus un moyen de communication qu'un vecteur d'identité. On s'en sert souvent de manière instrumentale, pour se faire comprendre, au besoin. Comme ils ont pour la plupart été scolarisés en partie dans des écoles de langue française, cette dernière fait partie du processus de construction identitaire qui a contribué à forger qui ils sont aujourd'hui :

« Même si ma langue maternelle n'est pas le français, j'ai appris le français avant d'apprendre la langue de mes parents, car c'est la langue que j'ai apprise à l'école avec toutes ses complexités (règles grammaticales, syntaxe, etc.). Ma langue d'origine, bien que connue et parlée, n'aura pas été apprise selon les règles. Pour moi, c'est plutôt naturel et inné. Aussitôt que je suis allée à l'école, le français devient ma langue, car c'est la langue qui me permet de communiquer avec tous les autres individus. »

Devenus adultes et parents ou en voie de le devenir, tous les enfants de la loi 101 souhaitent d'ailleurs donner en héritage à leurs enfants leur langue maternelle et toutes les autres langues qu'ils connaissent, dont le français, afin de maximiser leurs chances de réussite :

« Nos parents ont fait des choix, pas nous. Pour nos enfants, on va porter une attention particulière à l'héritage culturel. Ils n'auront pas le même défi d'adaptation, alors on aura probablement la largesse de laisser le double héritage. »

RAPPORT D'ALTÉRITÉ : « EUX » ET « NOUS »

Comme nous l'avons mentionné, l'identité est un processus qui comporte également un rapport à l'autre, c'est-à-dire l'acceptation ou le rejet d'une personne par les autres membres du groupe. Si l'on se fie aux différents critères mis en avant par les jeunes, la notion de « Québécois » semble ainsi inclure d'emblée les Canadiens d'ascendance française de même que les enfants de la loi 101 qui parlent français et qui s'identifient à l'identité québécoise. En effet, les francophones les considèrent comme leurs pairs, et ce, d'autant plus s'ils parlent et se comportent comme eux, s'ils ont intégré minimalement la culture québécoise. Il en va de même pour ce qui est des immigrants, s'ils satisfont à ces critères. Les jeunes de l'extérieur de Montréal se sont révélés très ouverts à l'idée de les inclure dans leur définition de ce qu'est un Québécois, peut-être même davantage que les jeunes de Montréal. Le faible nombre d'immigrants installés en région est sans doute une des raisons pour laquelle les jeunes de l'extérieur de Montréal perçoivent la diversité culturelle et linguistique grandissante de leur région comme étant exotique. À Montréal, quoique également très ouverts à la diversité, les jeunes sont cependant plus au fait des réalités liées à l'immigration et des enjeux qui en découlent. Puisqu'ils y font davantage face au quotidien, ils perçoivent davantage les difficultés liées à la gestion de la diversité culturelle et linguistique.

Quoi qu'il en soit, la plupart des jeunes sont d'avis que les immigrants deviennent des Québécois avec le temps : le temps d'apprendre la langue française, et d'intégrer les valeurs et la culture québécoises. Le processus d'intégration à la société prend du temps et peut se dérouler sur des générations, comme l'a mentionné une jeune immigrante installée depuis quelques années au Québec :

« Ce n'est pas juste la langue. Pour se sentir d'ici, il faut plusieurs générations. Il faut être baigné dans la culture. »

Le fait que les néo-Québécois conservent leur culture d'origine ou qu'ils parlent une autre langue que le français à la maison ne pose pas vraiment de problème aux francophones en général, puisqu'ils perçoivent la diversité culturelle comme un apport potentiellement bénéfique pour la société québécoise. Ce qui leur importe, c'est que les immigrants

fassent l'effort d'apprendre le français et de l'utiliser dans les communications dans l'espace public (au travail, dans les commerces et dans les services publics), et qu'ils s'intègrent à la majorité. Faute de quoi, on ne les considère pas comme des Québécois, comme le mentionne une enfant de la loi 101 :

« L'immigrant peut être québécois s'il n'utilise pas le français tout le temps à la maison, mais ça peut être une barrière pour rester lui-même. Il peut faire l'effort [de parler français] à l'extérieur, mais garder ses valeurs pour sa vie privée. »

« Quand je me retrouve dans des environnements où il y a beaucoup d'immigrants qui ne prennent pas la peine de sortir de leur communauté culturelle, je ne les considère pas comme québécois. Pour moi, ce n'est pas juste une affaire de résident. Quand tu vas au dépanneur et que tu parles dans ta langue d'origine, tu n'es pas québécois. »

Pour ce qui est des anglophones, la plupart des jeunes francophones de l'extérieur de Montréal se sont montrés moins enclins à les intégrer dans leur conception de l'identité québécoise, en particulier les anglophones qui ne parlent pas français. On l'a vu, pour plusieurs francophones, l'unilinguisme anglophone est inacceptable au Québec. Plusieurs francophones ont en fait l'impression que les anglophones unilingues vivent en marge de la majorité francophone et qu'ils ne se définissent pas comme québécois. Certains jeunes ont d'ailleurs noté que la séparation des anglophones et des francophones en milieu scolaire ne favorise pas les contacts entre eux et contribue à consolider les « deux solitudes ». En fait, force est de constater qu'en général, peu de jeunes francophones sont au courant des réalités anglophones, n'ayant que très peu de contacts réels avec cette communauté. Même lorsqu'il parle français, un anglophone n'est pas encore tout à fait vu comme un Québécois, bien que l'on considère qu'il « a un bout de chemin de fait », pour reprendre l'expression d'un des jeunes. À Montréal et à Sherbrooke par contre, on reconnaît davantage leur contribution passée et actuelle à la société québécoise et le fait que les nouvelles générations sont plus ouvertes à la langue française. Les francophones montréalais sont aussi plus enclins à inclure les anglophones dans la définition d'un Québécois, pourvu qu'ils veuillent se définir eux-mêmes comme québécois et qu'ils fassent l'effort de parler français.

Quant aux autochtones, ils sont peu présents dans le discours des jeunes sur l'identité⁶⁵. Lorsqu'on les leur mentionne, les jeunes ont tendance à les inclure dans leur conception de l'identité québécoise en tant que peuple fondateur et résident du Québec. Mais ils ont l'impression que les autochtones constituent un groupe à part, qu'ils ne se considèrent pas eux-mêmes comme des Québécois et qu'ils ne sont pas reconnus comme tels par la population en général.

LES IDENTITÉS DES JEUNES

L'établissement de frontières identitaires entre le « nous » et le « eux » a bien évidemment une incidence sur la conception qu'ont les jeunes de leur propre identité. Si la majorité des jeunes ont déclaré se sentir québécois, il s'agit souvent d'une seule facette de leur identité qui, dans les faits, est multiple. À Montréal en particulier, on se dit tour à tour moitié canadien, moitié québécois, canadien qui parle français, montréalais, sans oublier bien sûr l'identification à la culture d'origine pour les enfants de la loi 101 et les immigrants. Pour certains d'entre eux, la composition avec ces différentes identités se fait de manière plutôt sereine. Ils choisissent parmi l'ensemble des aspects culturels et identitaires ce qui les rejoint le plus :

« Moi, je trouve qu'on a le meilleur des deux mondes. Je prends ce que je veux. »

Mais pour d'autres enfants de la loi 101, les multiples appartenances sont plus conflictuelles. Jouant le rôle de passeurs entre les deux cultures, mais aussi d'interprètes ou de traducteurs auprès de leurs parents, certains enfants de la loi 101 affirment ressentir le double regard de l'autre : ils doivent prouver aux autres, tant aux Québécois qu'à leurs parents ou à leur communauté, qu'ils réussissent et qu'ils sont intégrés. Plusieurs jeunes ont affirmé avoir ressenti de la pression de la part de leurs parents pour qu'ils réussissent à l'école mieux que les Québécois francophones, comme l'expliquait une des enfants de la loi 101 :

« Comment ça se fait 98 % et pas 100 %? Il faut que tu réussisses, que tu t'intègres. »

65. Il faut cependant noter que la question de la place des autochtones dans l'identité québécoise n'a pas été approfondie avec les jeunes.

Selon plusieurs enfants de la loi 101, le fait d'avoir un pied dans chacune des cultures ne leur rend pas toujours la vie facile, mais ils sont confiants quant à l'intégration de leurs enfants :

« Mes parents ont eu la claque, moi, j'ai mal, et mes enfants vont être corrects. »

Comme les catégories « nous » et « eux » sont poreuses, en ce sens qu'elles ne sont pas rigides, fixées dans le temps, on remarque par ailleurs que l'identification des enfants de la loi 101 à l'identité québécoise varie au fil de la discussion. En effet, lorsqu'ils parlent d'autres groupes, comme des anglophones ou des immigrants, plusieurs sont alors plus enclins à s'identifier aux « Québécois francophones » :

« Les anglophones ne sont pas concernés par les problèmes qu'on a, les Québécois. »

« La raison pourquoi nous, on se bat au Québec pour garder le français, les immigrants font la même chose pour la langue à la maison, pour les mêmes raisons. »

À d'autres moments cependant, ils affirment ne pas se considérer pleinement comme des Québécois, et ce, bien qu'ils soient en tous points intégrés à la société québécoise. La gestion d'une identité multiple n'est pas forcément facile pour ces jeunes souvent en porte-à-faux entre deux cultures, celle de leur famille, de leur communauté, et celle de la société d'accueil :

« Je ne pense pas premièrement que je suis québécoise. Si quelqu'un qui vient d'ailleurs me demande je viens d'où, je dirais que je suis canadienne, après ça montréalaise et après, québécoise serait le troisième indicateur. Je ne me sens pas aussi impliquée que toi, je me sens encore à l'extérieur. Je pense que je suis en train de me rapprocher, mais je ne suis pas encore dedans. »

« Je ne suis pas capable de dire que je suis québécoise à cent pour cent. Ça ne m'appartient pas, je ne le sens pas comme quelque chose de propre [à moi]. »

S'ils partagent certaines valeurs fondamentales du Québec (la participation démocratique, la liberté, l'égalité), quelques enfants de la loi 101 ont affirmé ne pas se retrouver dans certaines valeurs ou façons de vivre occidentales, dénonçant les valeurs individualistes, l'éclatement des familles et l'usage de drogues, notamment. De même, certains enfants de la loi 101 et immigrants ne se sentent pas aussi concernés par les manifestations symboliques de la culture et de l'identité québécoises, comme la fête

nationale du Québec, qu'on associe aux Québécois d'ascendance canadienne-française :

« J'y vais [à la fête nationale], mais il y a quelque chose que je n'aime pas. Les gens sont peut-être trop Québec, Québec, Québec. Et moi, c'est plus multiculturel. »

« Ce n'est pas que je suis quelqu'un qui n'est pas fier, mais je ne suis pas pro-Québec à cause de mon *background*. Mes parents ne sont pas des Québécois de souche, donc ils ne ressentent pas cette fierté d'être québécois. »

Il faut rappeler que l'identité est un long processus qui s'élabore par l'expérience et avec le temps, ce qui peut expliquer pourquoi certains enfants de la loi 101 ne se sentent pas encore complètement québécois. Cela n'empêche toutefois pas la majorité d'entre eux d'avoir développé un fort sentiment d'appartenance au Québec. Parce qu'ils ont grandi au Québec et qu'ils ont intégré à tout le moins la langue française et une partie des valeurs et du mode de vie d'ici, ils s'y sentent chez eux. Même ceux qui sont nés à l'extérieur du Québec ont affirmé ne pas se reconnaître dans la culture de leur pays d'origine lorsqu'ils y retournent :

« Je ne me retrouvais pas, je ne me sentais pas chez moi. On se ressemblait, mais pour moi c'était les autres. Ici, je me sens chez moi. »

« Je suis allée en Italie. Je suis retournée dans la vingtaine, et ça a été un très gros choc culturel aussi. Ça m'a permis de faire la paix avec mes origines. Aller là plusieurs mois, pas de problème. Mais pour habiter, je ne pense pas. Chez nous, c'est ici. »

« C'est clair et certain qu'on ne retournerait jamais dans nos pays d'origine. On aime le pays, on aime l'État de droit, les valeurs, le système. »

Il faut cependant mentionner que, pour les enfants de la loi 101 et pour les immigrants, c'est la ville de Montréal qui représente bien souvent le principal lieu d'attache, puisque c'est là qu'ils se sentent plus acceptés, moins différents. Ils préfèrent en effet s'identifier à la culture montréalaise (notamment pour son mode de vie et pour sa diversité culturelle), puisqu'ils ne se reconnaissent pas complètement dans la culture des Québécois d'ascendance canadienne-française, qu'ils associent bien souvent à l'idée de Québécois « de souche » ou « pure laine », catholiques et vivant à l'extérieur de Montréal. Le regard des autres, qui les voient souvent comme différents, constitue un obstacle au développement d'un sentiment d'appartenance envers le Québec, puisqu'ils ne se sentent pas pleinement acceptés en tant que Québécois :

« Quand on me dit : “Tu es québécois”, ça sonne mal dans ma tête. On m'a toujours montré que j'étais différent. »

« On m'identifie comme communauté culturelle. L'image qu'on me renvoie, c'est que je ne suis pas entièrement québécois. »

« À force d'être exclu des fois, tu ne veux pas être inclus. »

Quelques enfants de la loi 101 se sentent par ailleurs doublement exclus, à la fois par la société québécoise et par leur communauté d'origine. Dans certains cas, il en résulte un flou identitaire, les jeunes allant jusqu'à refuser toute étiquette identitaire ou encore se définissant à partir d'un modèle des plus général, tel que femme ou citoyen du monde. D'autres manifestent au contraire la volonté de s'intégrer et d'être plus québécois que les Québécois. Bien que ces cas soient marginaux, ils montrent à quel point le regard de l'autre, son acceptation ou son rejet, peut influencer l'identification à un groupe.

Cela étant dit, que ce soit à cause de la couleur de leur peau, de leur faciès ou de leur nom qui révèlent leurs origines étrangères, de nombreux enfants de la loi 101 ont affirmé avoir fait l'expérience de différentes formes de rejet, ce qui peut aussi expliquer pourquoi certains hésitent à se définir comme des Québécois. Plusieurs exemples concrets de discrimination ont d'ailleurs été évoqués par les jeunes, comme la mise de côté d'un curriculum vitæ à cause d'un nom jugé trop exotique, ou encore la tendance des francophones à faire du profilage linguistique et à les aborder en anglais :

« À l'extérieur de Montréal, dès que tu n'es pas blanc, tu ne parles pas français. Après, si la personne parle quelques mots en anglais, elle va t'aborder en anglais. Sinon elle va essayer de te parler doucement comme si tu étais tout petit. »

Et un autre participant d'ajouter :

« Ou parler plus fort. »

Par ailleurs, un autre facteur de discrimination a été fréquemment mentionné par les enfants de la loi 101. Il s'agit de l'accent. En effet, certains jeunes ont le sentiment que, bien qu'ils parlent français, les Québécois ne les reconnaissent pas comme étant des leurs à cause de leur accent perçu comme différent. Selon eux, les attentes des Québécois à cet égard sont élevées : non seulement il faut savoir parler français, mais il faut en plus avoir l'accent québécois pour être considéré comme un « vrai » Québécois. Ils ont l'impression que les Québécois francophones acceptent et reconnaissent un immigrant en tant que québécois s'il a l'accent québécois, puisque cela signifie qu'il a passé sa vie au Québec et qu'il est bien intégré :

« Lorsqu'on décide d'immigrer au Québec, la langue, c'est le français. Ça, c'est sûr. Mais il faut apprendre le français du Québec. »

« Quand on va ailleurs [dans d'autres pays], les gens acceptent qu'on parle avec un accent. Au Québec, on se le fait dire tout de suite. On a l'impression qu'aussitôt qu'il y a un accent, on n'est pas intégré. C'est dommage. »

Apprendre le français et l'accent québécois, s'adapter et se conformer à la norme semblent être le défi de plusieurs enfants de la loi 101 et immigrants qui souhaitent être reconnus comme des Québécois. Par exemple, une des enfants de la loi 101 plurilingue a raconté que, lorsqu'elle était plus jeune, elle parlait anglais avec l'accent québécois dans les cours de langue pour être reconnue par ses pairs, alors qu'elle parlait un anglais sans accent à la maison. D'autres jeunes adoptent l'accent québécois en milieu de travail tout simplement pour avoir une communication efficace avec les Québécois francophones, mais aussi pour avoir une crédibilité aux yeux de leurs interlocuteurs :

« Ça m'a pris du temps à comprendre, à apprendre les expressions et tout ça, mais ça m'a beaucoup aidée. Quand tu veux que ton point passe, il faut que tu prennes l'accent. Si tu as l'accent international, on va bloquer sur l'accent. »

Cependant, certains jeunes ont affirmé que, quand ils adoptent l'accent québécois et utilisent des expressions typiques du Québec, ils se font reprocher de trop essayer de s'intégrer :

« On essaie de s'intégrer. On apprend un accent en l'entendant comme ça. On le fait malgré nous. »

Du reste, les enfants de la loi 101 et les immigrants ne sont pas les seuls dans cette situation. Plusieurs anglophones ont également le sentiment de vivre de la discrimination à cause de leur accent, notamment sur le marché du travail. Ils ont aussi exprimé une certaine frustration due au fait qu'ils ne sont pas reconnus comme des Québécois à cause de leur accent, comme l'expliquait un des anglophones que nous avons rencontrés :

« Il faut que je pense à utiliser l'accent québécois. Ils [les Québécois francophones] ne veulent pas entendre que je parle français bien, si je ne parle pas le français québécois. »

Ce phénomène semble suffisamment répandu pour que, dans plusieurs groupes, les jeunes suggèrent de faire une campagne de sensibilisation pour la tolérance à la variété des accents ou encore de promouvoir et d'accroître la présence des différents accents dans les médias pour conscientiser la population à cet égard.

CONCLUSION

Alors que la question linguistique revient de manière récurrente dans les médias, certains s'interrogent sur l'intérêt réel des jeunes à l'égard de la défense de la langue française au Québec. Le fait qu'ils ne prennent pas toute la place dans le discours public sur l'avenir du fait français au Québec ne signifie pas qu'ils n'ont rien à dire ou qu'ils n'ont pas d'avis sur la question. Les 93 jeunes qui ont accepté de passer deux journées entières à discuter de la situation linguistique du Québec nous ont bien montré le contraire.

Plusieurs constats peuvent être tirés de ces discussions riches en information. Un changement important mérite d'abord d'être souligné, celui du rapport des jeunes à la langue. Se déclarant majoritairement bilingues (du moins à l'oral), les jeunes se disent fortement attachés à la langue française (qui, pour nombre d'entre eux, est d'ailleurs intimement liée à l'identité québécoise), tout en étant également ouverts à la présence de l'anglais et des autres langues dans le milieu du travail et dans l'espace public notamment.

L'usage des langues autres que le français ne semble pas menacer outre mesure l'identité des francophones. Mais les jeunes insistent grandement sur la nécessité d'établir un rapport de force équilibré entre les langues. La récurrence des idées de respect, de réciprocité et d'effort « de part et d'autre » dans les situations de communication au travail et dans l'espace public témoigne de ce souci. Cette idée d'effort est également apparue lorsqu'il a été question de l'identité québécoise (est reconnu comme québécois celui qui fait l'effort d'apprendre minimalement le français) ainsi que de la maîtrise de la langue. En effet, les jeunes ont généralement des attentes réalistes à l'égard du niveau de maîtrise du français des nouveaux arrivants, sauf dans le cadre du milieu du travail, où la maîtrise du français standard, en particulier à l'écrit, est considérée comme un gage de compétence.

Il en va de même de la maîtrise de l'anglais, qui est aussi vue comme une marque de polyvalence et comme un atout permettant de gravir les échelons, puisqu'elle ouvre en quelque sorte les portes du marché international. L'utilisation de l'anglais au travail est acceptée par les jeunes dans plusieurs situations de communication, essentiellement

pour des raisons d'efficacité, et en particulier lorsque ces situations s'inscrivent dans le contexte de la mondialisation : relations avec les clients et les fournisseurs étrangers, relations avec le réseau transnational de l'entreprise, outils de travail et documentation provenant de l'extérieur du Québec, etc. Cela ne signifie cependant pas qu'ils sont prêts à faire tous les compromis. Au contraire, les jeunes considèrent que le français doit être prédominant dans plusieurs aspects de la vie interne de l'entreprise qui sont propices à l'investissement identitaire des travailleurs francophones et qui contribuent à renforcer à la fois l'image francophone de l'entreprise et le sentiment de travailler en français.

Il faut cependant noter un certain paradoxe dans le discours des jeunes à l'égard des compromis qu'ils sont prêts ou non à faire. S'ils s'interrogent eux-mêmes sur leur attitude conciliante qui les pousse à opter pour l'anglais dans plusieurs situations de communication publiques (notamment pour ce qui est de la langue d'accueil et de service et de la langue d'intercommunication), ce questionnement est beaucoup moins présent en ce qui concerne la langue d'usage au travail. Alors que le compromis leur apparaît comme une évidence dans le cas de la relation client-fournisseur lorsqu'ils font affaire avec un client anglophone (c'est alors la langue du client, l'anglais, qui prévaut), à l'inverse, lorsqu'ils sont eux-mêmes clients, cette règle semble moins avoir cours, puisqu'en retour, ils n'exigent pas forcément la seule présence du français.

Un autre paradoxe apparaît lorsqu'on examine de plus près le point de vue des jeunes concernant les accents. Comme nous l'avons vu, les jeunes ont une conception souple et dynamique de la maîtrise de la langue française. Pour eux, c'est une langue accessible, qui permet d'exprimer sa créativité, qui conserve sa couleur locale tout en pouvant être comprise par les francophones du monde entier. C'est aussi une langue qui s'adapte aux différents contextes d'usage et, par conséquent, qui exige la maîtrise des différents niveaux de langue. Les jeunes se disent donc ouverts à la variation du français et il en va de même de la variété des accents, celle-ci étant perçue comme une richesse à promouvoir. Cet apparent consensus à l'égard des accents masque cependant une nuance importante qui est apparue dans la discussion sur l'identité québécoise : ce sont les accents dits « québécois » qui semblent être davantage valorisés par les francophones, puisqu'ils constituent un gage d'intégration au Québec. Plusieurs enfants de la loi 101 et anglophones ont d'ailleurs dénoncé ce paradoxe. D'un côté, les francophones formulent une définition généralement ouverte et inclusive de ce qu'est un

Québécois et affirment valoriser la diversité des accents. Mais d'un autre côté, comme nous l'avons vu dans la section sur la langue d'usage public, plusieurs francophones ont tendance à opter pour l'anglais lorsqu'ils entendent un accent qui n'est pas « typiquement » québécois, considérant l'autre comme non francophone et, par le fait même, ne le reconnaissant pas comme étant québécois. Il faut cependant souligner que cette attitude n'est généralement pas un signe volontaire de fermeture de la part des francophones. Pour certains, il s'agit au contraire d'une marque de respect et d'ouverture à l'égard de l'autre, alors que pour d'autres, cela s'inscrit dans une logique d'efficacité dans la communication. Enfin, pour plusieurs, cette attitude représente plutôt une sorte d'automatisme dont ils n'avaient jamais eu conscience auparavant. Cette prise de conscience est d'ailleurs sous-jacente à l'une des principales recommandations des jeunes, qui est de promouvoir le français dans sa variété en sensibilisant tout particulièrement la population à la question des accents.

En somme, l'analyse des représentations et des attitudes des jeunes relativement à la situation linguistique du Québec permet d'apporter un nouvel éclairage sur leur rapport complexe au français, mais aussi aux autres langues. Si la situation de la langue française au Québec ne constitue pas *a priori* une de leurs priorités, leur intérêt et leurs préoccupations à cet égard ressortent lorsque les discussions portent sur des thèmes précis. Les jeunes ont en effet exprimé une grande variété de points de vue sur l'ensemble des questions qui leur ont été présentées, leurs propos pouvant même parfois sembler contradictoires ou paradoxaux. Devant la complexité des différents aspects de la question linguistique, ils devaient en effet composer avec, d'une part, leurs principes et leurs idéaux et, d'autre part, leur expérience de la réalité concrète, ce qui peut expliquer en partie leurs propos contradictoires sur certains points.

Conscients des principaux enjeux linguistiques auxquels le Québec fait face, la plupart des jeunes ne font pas preuve d'alarmisme quant à l'avenir du français, même s'ils considèrent que la vigilance est de mise. Bien qu'ils aient des connaissances très générales de la législation linguistique, ils l'appuient, la jugent pertinente, mais ne souhaitent pas la renforcer pour autant. Prférant de loin les mesures incitatives aux mesures coercitives pour consolider la place du français au Québec, ils souhaitent convaincre et amener les non-francophones à partager le vouloir-vivre en français au Québec plutôt que de les y forcer. Pour les jeunes, favoriser la présence du français n'est

pas uniquement une affaire de lois ou d'actions collectives; c'est aussi une responsabilité personnelle. C'est la conscience de la portée des actions individuelles qui est le moteur de leur action. D'où leur souhait unanime : il faut inciter la population du Québec, tous groupes sociaux confondus, à valoriser une bonne maîtrise du français, à favoriser son utilisation dans l'espace public et à être patiente et tolérante à l'égard des nouveaux locuteurs du français.

BIBLIOGRAPHIE

- BEAULIEU, Isabelle. « Le premier portrait des enfants de la loi 101, sondage auprès des jeunes Québécois issus de l'immigration récente », dans VENNE, Michel, sous la dir. de. *L'annuaire du Québec 2004*, Montréal, Fides, 2003, p. 260-265.
- BÉLAND, Nicolas. *La persistante disparition de l'écart : l'évolution des revenus salariaux des hommes selon deux appartenances ethnolinguistiques et le bilinguisme dans la région métropolitaine de recensement de Montréal de 1970 à 1995*, Québec, Conseil supérieur de la langue française, 2004, 41 p.
- BÉLAND, Paul. *Le français, langue d'usage public au Québec en 1997 : rapport de recherche*, Québec, Conseil de la langue française, 1999, 123 p.
- BÉLAND, Paul. *Les langues du travail dans la région de Montréal en 2001*, Québec, Conseil supérieur de la langue française, 2004, 54 p.
- BILLA, Agnès, et François ROCHER. « Identité politique des jeunes et avenir de la langue française au Québec », dans CONSEIL DE LA LANGUE FRANÇAISE. *Les jeunes et l'avenir du français au Québec : réflexions et propositions d'actions : rapport du Comité du Conseil de la langue française sur les jeunes et l'avenir du français au Québec*, Québec, Le Conseil, 1985, 171 p. (Notes et documents; 45).
- BOUCHARD, Chantale. « La question de la qualité de la langue aujourd'hui », dans STEFANESCU, Alexandre, et Pierre GEORGEAULT, sous la dir. de. *Le français au Québec, les nouveaux défis*, Montréal, Fides, 2005, p. 387-397.
- CAYOUILLE, Pierre. « Lisons plus, parlons mieux », *L'actualité*, vol. 32, n° 7, 1^{er} mai 2007, p. 52-53.
- CHAMBERS, Gretta. « Les relations entre anglophones et francophones », dans PLOURDE, Michel, sous la dir. de. *Le français au Québec : 400 ans d'histoire et de vie*, Montréal, Fides, 2003, p. 319-325.
- CHÉNARD, Claire, et Nicolas VAN SCHENDEL. *Travailler en français au Québec : les perceptions de travailleurs et de gestionnaires*, Québec, Office de la langue française, 2002, 115 p.
- CHOUINARD, Marie-Andrée. « Où est le problème? », *Le Devoir*, 27 août 2007. Accessible en ligne : www.ledevoir.com/2007/08/27/154701.html.
- CLARK, Warren. « Transitions différées des jeunes adultes », *Tendances sociales canadiennes*, n° 11-008, 2007, p. 14-23.
- COMITÉ INTERMINISTÉRIEL SUR LA SITUATION DE LA LANGUE FRANÇAISE. *Le français langue commune. Enjeu de la société québécoise*, Québec, ministère de la Culture et des Communications, 1996, 319 p.

- COMMISSION D'ENQUÊTE SUR LA SITUATION DE LA LANGUE FRANÇAISE ET SUR LES DROITS LINGUISTIQUES AU QUÉBEC. *La situation de la langue française au Québec*, livre 1 : *La langue de travail : la situation du français dans les activités de travail et de consommation des Québécois*, Québec, La Commission, 1972, 379 p.
- COMMISSION DES ÉTATS GÉNÉRAUX SUR LA SITUATION ET L'AVENIR DE LA LANGUE FRANÇAISE AU QUÉBEC. *Le français, une langue pour tout le monde : une nouvelle approche stratégique et citoyenne*, Québec, La Commission, 2001, 285 p.
- CONSEIL SUPÉRIEUR DE LA LANGUE FRANÇAISE. *Le français, langue normale et habituelle du travail*, Québec, Le Conseil, 2005.
- CORBEIL, Jean-Claude. *L'embaras des langues*, Montréal, Québec Amérique, 2007, 548 p.
- CROP. *Les enfants de la loi 101. Groupes de discussion exploratoires*. Novembre 2000, 31 p. [15]. Accessible en ligne : www.cslf.gouv.qc.ca/publications/PubF168/F168.pdf.
- DE LINARES, Jacqueline. « Stages d'orthographe dans les entreprises », *Le Nouvel Observateur*, n° 2235, 6 septembre 2007, p. 15.
- DESROSIERS, Éric. « Mauvaise qualité du français des jeunes. Les enseignants n'y sont pour rien, estiment les Québécois », *Le Devoir*, 8 septembre 1999. Accessible en ligne : www.ens.uqac.ca/~flabelle/socio/qualitefranc.htm.
- DUBAR, Claude. *La crise des identités. L'interprétation d'une mutation*, Paris, PUF, 2000, 239 p. (Le Lien social).
- DUCHAINE-BAILLARGEON, Gabrielle. « Se faire répondre en français au Québec. Pas évident! », *Le Journal de Montréal*, 16 mai 2007. Accessible en ligne : <http://www2.canoe.com/archives/infos/quebeccanada/2007/05/20070516-065201.html>.
- FAHMY, Miriam. « L'engagement des jeunes en mutation : le cas de l'École d'été de l'INM », *Possibles*, vol. 31, n^{os} 1-2, hiver-printemps 2007, p. 25-41.
- GÉMAR, Jean-Claude. « Les grandes commissions d'enquête et les premières lois linguistiques », dans PLOURDE, Michel, sous la dir. de. *Le français au Québec : 400 ans d'histoire et de vie*, Montréal, Fides, 2003, p. 247-253.
- HEINRICH, Jeff. « Generation Accommodation », *The Gazette*, 8 septembre 2007, p. B1-2.
- INSTITUT DU NOUVEAU MONDE. *50 propositions pour le Québec de demain*, 2004, 24 p. Accessible en ligne : www.inm.qc.ca/pdf/ecoleete2004/50propositions.pdf.
- INSTITUT DU NOUVEAU MONDE. *La Grande Déclaration*, 2007, 4 p. Accessible en ligne : http://www.inm.qc.ca/pdf/grandedeclaration/021_grande_declaration_fr.pdf.

- LA PRESSE CANADIENNE. « Rapport d'enquête – La loi 101 est respectée à Montréal, selon l'OLF », *Le Devoir*, 31 janvier 2007. Accessible en ligne : www.ledevoir.com/2007/01/31/129299.html.
- LIPIANSKY, Edmond Marc. « L'identité personnelle », dans RUANO-BORBALAN, Jean-Claude, coord. *L'identité : l'individu, le groupe, la société*, Auxerre, Sciences Humaines Éditions, 1998, p. 21-29.
- MACDONALD, Ian L. « Sondage exclusif SES – Options politiques : les limites du principe d'accommodement raisonnable », *Options politiques*, septembre 2007. Accessible en ligne : www.irpp.org/fr/po/.
- MC ANDREW, Marie. « La loi 101 en milieu scolaire : impacts et résultats », *Revue d'aménagement linguistique*, hors série, automne 2002, p. 69-82.
- MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION, DU LOISIR ET DU SPORT DU QUÉBEC. *Portrait scolaire des élèves issus de l'immigration : de 1994-1995 à 2003-2004*, Québec, Le Ministère, 2006, 66 p.
- MURCHISON, Noé. « *I don't speak French*. Le français pas important », *Le Journal de Montréal*, 14 janvier 2008. Accessible en ligne : <http://www.canoe.com/infos/dossiers/archives/2008/01/20080114-100825.html>.
- NAGEL, Johane. « Constructing Ethnicity : Creating and Recreating Ethnic Identity and Culture », *Social Problems*, vol. 41, n° 1, 1994, p. 152-176.
- OFFICE QUÉBÉCOIS DE LA LANGUE FRANÇAISE. *Langue du travail : indicateurs relatifs à l'évolution de la population active et à l'utilisation des langues au travail en 2001*, Québec, L'Office, 2006, 103 p.
- PAILLÉ, Michel. « L'enseignement en français au primaire et au secondaire pour les enfants d'immigrants : un dénombrement démographique », *Revue d'aménagement linguistique*, hors série, automne 2002, p. 51-67.
- ROCHER, Guy. « La Charte de la langue française, ou Loi 101 (1977) », dans PLOURDE, Michel, sous la dir. de. *Le français au Québec : 400 ans d'histoire et de vie*, Montréal, Fides, 2003, p. 273-284.
- ROCHER, Guy. « Les dilemmes identitaires à l'origine de l'engendrement de la Charte », *Revue d'aménagement linguistique*, hors série, automne 2002, p. 17-25.
- SARRAZIN, Marie-Claude. « L'évolution de la situation linguistique au Québec. Le regard porté par une enfant de la loi 101 », *Revue d'aménagement linguistique*, hors série, automne 2002, p. 133-145.
- STATISTIQUE CANADA. *Le portrait linguistique en évolution, Recensement de 2006*, Ottawa, Statistique Canada, 2007. Accessible en ligne : www12.statcan.ca/francais/census06/analysis/language/pdf/97-555-XIF2006001.pdf.
- STATISTIQUE CANADA. *Langue, Recensement de 2006*, Ottawa, Statistique Canada, 2007, n° 97-555-XCB2006015 au catalogue.

- THÉRIAULT, Joseph Yvon. « La langue, symbole de l'identité québécoise », dans PLOURDE, Michel, sous la dir. de. *Le français au Québec : 400 ans d'histoire et de vie*, Montréal, Fides, 2003, p. 254-259.
- THIAM, Ndiassé. « Alternance codique », dans Marie-Louise MOREAU, éd. *Sociolinguistique. Concepts de base*, Hayen, Mardaga, 1997, p. 32-35.
- TOUZIN, Caroline. « La loi 101 a la cote », *La Presse*, 24 août 2007, p. A1-6.
- VAILLANCOURT, François, et Luc VAILLANCOURT. *La propriété des travailleurs en 2003 selon le groupe d'appartenance linguistique*, Québec, Conseil supérieur de la langue française, 2005, 57 p.
- VAN SCHENDEL, Nicolas. « Prendre le temps pour témoin. Mémoire du pays et construction de l'identité chez les jeunes Montréalais », dans JEWSIEWICKI, Bojumil, et Jocelyn LÉTOURNEAU. *Les jeunes à l'ère de la mondialisation. Quête identitaire et conscience historique*, Sillery, Septentrion, 1998, p. 27-70.

FAITS SAILLANTS

Représentations de la situation linguistique

- L'ensemble des jeunes reconnaît la pertinence de la Charte de la langue française, mais ne souhaite pas la renforcer. Ils sont d'avis qu'il faut utiliser les outils déjà en place et développer la responsabilisation individuelle par des moyens incitatifs pour favoriser le français au Québec.
- Préoccupés par la langue française, les jeunes ont une vision assez optimiste de l'avenir du fait français au Québec, bien qu'ils considèrent que la vigilance est de mise.
- Le rapport des jeunes à l'anglais a changé. Pour eux, si la concurrence des langues est toujours présente, elle est davantage l'effet de l'influence de la mondialisation que des rivalités entre les communautés anglophone et francophone du Québec.

Maîtrise de la langue française

- D'après les jeunes, la maîtrise d'un français de qualité se définit par la capacité de s'adapter aux différents interlocuteurs et à adopter différents niveaux de langue en fonction des contextes, par un vocabulaire riche et varié dont on maîtrise le sens et qui permet d'exprimer de manière claire et précise ses idées ainsi que par une utilisation ludique et créatrice du français, qui permet à la langue d'évoluer.
- Les avis des jeunes sont partagés concernant l'usage d'anglicismes et du français, certains l'associant à un français de mauvaise qualité, alors que d'autres, plus souples, tolèrent leur usage à l'oral seulement. Les jeunes manifestent une préférence pour l'utilisation des termes techniques français, pourvu qu'ils soient fixés par l'usage et qu'ils soient reconnus à l'échelle internationale.

- La norme écrite du français à laquelle se réfèrent la majorité des jeunes est une norme internationale suffisamment souple pour inclure les régionalismes. Pour eux, la norme de référence correspond à une base commune permettant à tous les francophones de se comprendre et devant être accessible à la majorité d'entre eux. La norme orale du français fait moins consensus : les francophones préfèrent une norme plus québécoise, alors que les immigrants et plusieurs enfants de la loi 101 privilégient la norme franco-française.
- Les attentes de la plupart des jeunes sont plus élevées quant au respect de la norme écrite que de la norme orale. Bien qu'ils valorisent un français correct à l'oral, surtout dans les situations de communication formelles, ils sont ouverts à l'usage des différents niveaux de la langue orale et sont réticents à relever les écarts par rapport à la norme qu'ils constatent chez leur entourage.
- Les jeunes souhaitent que la maîtrise du français soit davantage valorisée dans toutes les sphères de la société et dans tous les groupes sociaux. Plus particulièrement, ils considèrent que l'on devrait promouvoir davantage l'apprentissage du français à l'école, valoriser les professions langagières ainsi que sensibiliser les personnalités publiques, les dirigeants et les médias à leur rôle de modèles pour la population.

Langue d'usage au travail

- La majorité des jeunes affirment travailler principalement en français et utiliser l'anglais au moins de manière occasionnelle. Pour eux, l'usage fréquent de l'anglais ne crée pas nécessairement l'impression de travailler dans cette langue. Celle-ci dépend des contextes d'usage de l'anglais.
- Les jeunes souhaitent que le français prédomine dans plusieurs situations de communication correspondant aux espaces de communication où l'investissement identitaire (au sens d'identité linguistique de l'entreprise) est le plus important, c'est-à-dire dans les relations administratives internes, dans le recrutement, dans tout ce qui a trait à la santé et à la sécurité au travail ainsi que dans la documentation et l'information internes.

- Si les jeunes manifestent une préférence pour l'usage du français, ils sont également ouverts à l'utilisation de l'anglais dans les relations formelles internes avec les collègues.
- De nombreuses situations de communication dans le milieu du travail incitent la plupart des jeunes à faire des compromis, essentiellement pour des raisons d'efficacité. Il en va ainsi des relations au sein du réseau supranational de l'entreprise, des communications avec le supérieur immédiat s'il parle uniquement l'anglais, de la consultation de documentation spécialisée, de la formation à l'extérieur de l'entreprise, des outils de travail ainsi que de la langue technique. L'usage de l'anglais est perçu comme acceptable par les jeunes s'ils sentent que leurs collègues, l'employeur et l'entreprise font des efforts pour que le français soit présent.
- Pour ce qui est des relations avec les clients et les fournisseurs de l'extérieur du Québec, elles doivent se faire dans la langue du client ou du fournisseur, selon les jeunes. Les relations informelles entre les collègues doivent quant à elles être laissées au libre choix des travailleurs.
- Les jeunes sont très favorables au bilinguisme et au plurilinguisme professionnels. Ils considèrent la maîtrise de l'anglais comme une compétence recherchée et incontournable dans le milieu du travail et dans le contexte de la mondialisation. L'anglais est perçu comme la langue du commerce et des affaires, comme un atout qui ouvre les portes de l'international. Les jeunes dédramatisent la présence de l'anglais en milieu de travail québécois, parce qu'ils ont bien souvent un rapport instrumental à l'anglais.

Langue d'usage public

- La perception des jeunes quant à l'importance du français comme langue d'usage public varie souvent en fonction des contextes dans lesquels ils se trouvent. C'est dans certains quartiers montréalais et à Gatineau que les jeunes ont le plus le sentiment que l'usage de l'anglais est plus présent dans l'espace public.

- La majorité des jeunes souhaitent avoir la possibilité d'être servis en français, bien qu'ils soient relativement ouverts à ce que l'anglais soit également présent. Ils considèrent l'absence complète du français dans la langue d'accueil et de service comme inacceptable, elle les dérange, mais pas au point qu'ils portent plainte. Dans les faits, la plupart affirment adopter une attitude conciliante en optant pour l'anglais, pour des raisons d'efficacité.
- La présence d'autres langues que le français et l'anglais dans l'espace public dérange moins la plupart des jeunes que celle de l'anglais, puisque le rapport de force entre les langues tierces et le français est moins important que celui entre l'anglais et le français. Si l'accueil dans une langue tierce ne dérange pas la majorité des jeunes, ils souhaitent cependant recevoir un service en français.
- En situation de communication avec un interlocuteur non francophone, les jeunes sont très conciliants et ont tendance à opter rapidement pour l'anglais, lorsque l'autre ne maîtrise pas bien le français ou encore lorsqu'ils détectent un accent différent. Cet automatisme est d'ailleurs perçu par les non-francophones soit comme un signe de trop bonne volonté de la part des francophones, soit comme un signe de fermeture, d'exclusion ou de rejet.
- Pour les jeunes bilingues ou plurilingues, le choix de la langue de convergence varie en fonction des contextes, de leurs interlocuteurs, de la dynamique de groupe ou encore du message à transmettre.
- Les idées de respect de part et d'autre, d'effort et de réciprocité sont toujours présentes dans le discours des jeunes; ces attitudes conservent un certain équilibre dans le rapport de force entre les langues dans l'espace public.
- La question de l'affichage est jugée moins problématique par les jeunes que celle de la langue d'accueil et de service, puisqu'il existe une disposition de la loi à ce sujet qu'ils trouvent pertinente. Ils considèrent par contre comme inacceptable l'affichage unilingue dans une autre langue, sauf dans des cas bien particuliers (les célébrations religieuses, par exemple).

- Ce sont les enfants de la loi 101 qui ont le plus dénoncé la présence importante de l'anglais dans l'affichage, puisqu'ils considèrent que cela nuit à la création d'un environnement francophone propice à la valorisation du français au Québec et que cela n'incite pas les immigrants à apprendre le français.
- La majorité des jeunes considèrent comme acceptable l'offre de services en différentes langues **si et seulement si** ces services sont également offerts en français et qu'ils sont limités aux services essentiels.

Identité québécoise

- L'image dominante qui ressort du discours des jeunes est celle d'une collectivité ouverte, accueillante, entreprenante, fière et relativement confiante en elle.
- Les éléments de définition mentionnés par la plupart des anglophones et des immigrants renvoient à une conception civique et territoriale de l'identité québécoise. Pour eux, pour être considéré comme québécois, il faut soit être né au Québec, soit y vivre ou y avoir vécu durant assez longtemps; il faut également partager les valeurs de démocratie, d'égalité et de liberté, et il faut contribuer à la vie québécoise.
- Pour la plupart des francophones montréalais et des enfants de la loi 101, cette définition n'est pas suffisante. Pour eux, il faut aussi s'identifier au Québec, adhérer au vouloir-vivre ensemble en français et parler minimalement le français.
- Pour les francophones de l'extérieur de Montréal et certains enfants de la loi 101, deux nouvelles conditions s'ajoutent : parler français comme les Québécois (prendre l'accent, adopter les traits langagiers québécois) et s'appropriier certains aspects de la culture québécoise.
- Les jeunes n'ont pas tous la même conception du rapport qu'il y a entre la langue française et l'identité québécoise. Pour les francophones et pour certains enfants de la loi 101, le français fait partie de leur identité, alors que pour d'autres (comme les anglophones), bien qu'ils accordent une grande importance au français, celui-ci représente davantage un outil de communication, peu ou pas lié à leur identité.

- Tous les jeunes ont affirmé souhaiter transmettre le français ainsi que toutes les langues qu'ils connaissent à leurs enfants.
- Les francophones considèrent les enfants de la loi 101 comme leurs pairs, et ce, d'autant plus s'ils se comportent comme eux, s'ils parlent français comme eux et s'ils ont intégré minimalement la culture québécoise. Il en va de même pour les immigrants, qui sont reconnus comme des Québécois avec le temps : le temps d'apprendre le français, et d'intégrer la culture et les valeurs québécoises.
- L'utilisation d'une autre langue que le français à la maison et la conservation de la culture d'origine ne dérangent pas les jeunes, puisque ce qui leur importe, c'est que les immigrants fassent l'effort d'apprendre le français, qu'ils l'utilisent dans les communications publiques et qu'ils s'intègrent à la majorité francophone.
- Les jeunes sont plus enclins à inclure les enfants de la loi 101 et les immigrants que les anglophones et les autochtones dans leur définition de ce qu'est un Québécois, puisqu'ils ont le sentiment que ceux-ci ne se définissent pas comme tel.
- La majorité des jeunes ont affirmé se définir comme des Québécois, bien qu'il s'agisse souvent d'une seule facette de leur identité multiple. Les enfants de la loi 101 et les anglophones ont cependant mentionné plusieurs facteurs constituant un obstacle au développement du sentiment d'appartenance, tels que la gestion parfois difficile de leurs appartenances multiples, le fait que l'autre les voie comme différents, et différentes formes de discrimination dont ils font parfois l'objet, notamment à cause de leur accent.

DEUXIÈME PARTIE
RECOMMANDATIONS
ADRESSÉES AU
CONSEIL SUPÉRIEUR DE LA LANGUE FRANÇAISE

INTRODUCTION

L'étude *Le français et les jeunes* menée par le Conseil supérieur de la langue française et commandée par la ministre responsable de la Charte de la langue française a permis de mettre au jour les différents points de vue et les préoccupations des jeunes concernant la situation linguistique du Québec.

Douze jeunes, dont les opinions sont représentatives de celles qui ont été exprimées au cours des rencontres, ont été conviés à participer à une journée de réflexion dans le but de déterminer les points qui méritent une analyse plus approfondie. Ils ont tous fait partie de l'un ou l'autre des douze groupes de discussion tenus en 2006 et en 2007.

Après avoir pris connaissance du rapport *Le français et les jeunes* ainsi que de différents documents d'information mis à leur disposition sur le site Web du Conseil, les participants ont discuté de gestes que le Conseil pourrait faire de même que d'orientations de recherche qu'il devrait suivre dans le but d'approfondir les connaissances sur certains aspects encore méconnus de la question. Cinq principaux thèmes ont été à l'ordre du jour, à savoir la maîtrise du français, la langue de travail, la langue d'usage public, l'intégration sociale des immigrants et les orientations générales de la politique linguistique.

À la fin de cette journée de réflexion, les participants ont été invités à formuler des propositions de recommandations à soumettre au Conseil supérieur de la langue française. Ces propositions ont ensuite été présentées aux 93 jeunes ayant participé aux rencontres dans un forum de discussion électronique. La deuxième partie de notre rapport présente ces recommandations validées.

MAÎTRISE DE LA LANGUE

ÉVALUATION ET SUIVI DES MESURES PRISES POUR L'AMÉLIORATION DU FRANÇAIS DANS L'ENSEIGNEMENT PRIMAIRE ET SECONDAIRE

Mise en contexte

De façon générale, les jeunes accordent une grande importance à la maîtrise de la langue française et à son apprentissage. Ils sont d'accord avec les mesures présentes dans le plan d'action du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport pour l'amélioration du français dans l'enseignement primaire et secondaire. Ils estiment cependant que les établissements d'enseignement devraient disposer de ressources financières supplémentaires pour mettre en application ces mesures et souhaitent que leur incidence fasse l'objet d'une évaluation

Recommandation

En conséquence, les jeunes suggèrent de donner le mandat du suivi des actions entreprises pour l'amélioration du français dans l'enseignement primaire et secondaire à une instance autonome, indépendante du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport, à qui l'on donnerait le rôle d'évaluer l'efficacité des mesures et de coordonner des actions des différents intervenants et partenaires, dont le Conseil.

FRANCISATION DES IMMIGRANTS ET DES MIGRANTS

Mise en contexte

Si l'immigration représente aux yeux des jeunes une richesse pour le Québec, ils considèrent que l'apprentissage du français chez les immigrants est primordial pour assurer à la fois leur pleine intégration à la société et la pérennité du fait français au Québec et que l'on doit déployer tous les efforts nécessaires en ce sens. Pour ce faire, les jeunes préconisent une approche incitative plutôt que coercitive et la mise en place d'une grande diversité de mesures pour encourager les immigrants à apprendre le français avant et dès leur arrivée au Québec. Ils estiment que l'apprentissage du français devrait représenter un droit pour les immigrants et que le problème n'est pas tant une

question d'offre de services que d'accès à ces services ainsi que de conciliation francisation-travail-famille.

Recommandation

Pour répondre aux différents besoins des immigrants, les jeunes insistent sur la nécessité d'avoir une offre de services variée et flexible comprenant des cours de français à temps plein et à temps partiel offerts à l'intérieur des cadres scolaire et communautaire, dans des écoles de langues privées, en milieu de travail et intégrés aux différentes formations professionnelles. Ces services doivent également être accompagnés de mesures incitatives afin d'en faciliter l'accès. Diverses formules d'aide et de soutien devraient être privilégiées, telles que la gratuité, ou le remboursement de cours de base, et l'octroi d'allocations diverses (comme le remboursement des frais de garde et de déplacement ainsi que l'allocation de subsistance). Les immigrants devraient pouvoir suivre un cours de français dans le milieu de leur choix.

Mise en contexte

Puisqu'il semble y avoir confusion dans l'offre de services ou une méconnaissance des services offerts aux immigrants par le ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles et le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport, les jeunes estiment que les orientations respectives des deux réseaux doivent être claires et que les services doivent être suffisamment diversifiés pour répondre aux besoins de leurs clientèles respectives afin d'éviter le dédoublement et la confusion des services.

Recommandation

En conséquence, les jeunes suggèrent l'instauration d'un guichet unique regroupant l'ensemble des services offerts aux nouveaux arrivants dès leur arrivée au Québec, y compris ceux de francisation, afin d'améliorer la coordination entre ces différents services et d'en faire la promotion auprès des immigrants.

Mise en contexte

Les jeunes souhaitent faire du Québec un territoire privilégié pour apprendre le français. Il faut donc offrir aux non-francophones des services de francisation à la fois variés et flexibles pour que leur apprentissage de la langue s'inscrive dans leur processus d'insertion sur le marché du travail et dans leur projet de vie. Puisque les besoins des immigrants en matière de francisation peuvent apparaître non seulement au cours des cinq premières années de résidence au Québec, mais bien à tout moment dans le processus d'intégration sociale, les jeunes considèrent que l'accès aux cours de français doit être facilité et élargi à tous ceux qui souhaiteraient apprendre le français.

Recommandations

Les jeunes proposent d'assouplir les règles d'accès et d'élargir les critères d'admissibilité aux cours de français à temps plein et à temps partiel pour permettre aux immigrants de plus longue date ainsi qu'aux migrants et immigrants canadiens d'avoir accès aux services.

Afin d'optimiser les résultats de la francisation des immigrants, les jeunes recommandent au Conseil d'inventorier les initiatives actuelles probantes dans les divers milieux pour inciter les immigrants anglotropes à avoir recours à ces services.

LANGUE DE TRAVAIL

TRAVAILLER EN FRANÇAIS AU QUÉBEC

Mise en contexte

Les jeunes estiment que les indicateurs statistiques utilisés actuellement pour évaluer si le français est la langue normale et habituelle du travail au Québec (à savoir la langue utilisée le plus souvent ou de façon régulière au travail) sont des outils essentiels pour juger de la situation du français comme langue d'usage au Québec. La mesure actuellement utilisée leur paraît toutefois insuffisante pour saisir les subtilités quant à la langue d'usage dans les différentes situations de communication au travail. En effet, si l'usage de l'anglais leur apparaît acceptable dans certains cas (en ce qui a trait aux relations avec les clients ainsi qu'aux relations avec le siège social et les succursales de l'entreprise notamment), les jeunes considèrent que l'usage du français doit être prédominant dans certaines situations de communication à connotation plus identitaire (liée à la vie interne et administrative de l'entreprise) afin de préserver le sentiment de travailler en français.

Recommandations

En plus de recommander de continuer à analyser et à diffuser les données statistiques sur la langue d'usage au travail, les jeunes suggèrent au Conseil de mener des études connexes sur la langue d'usage au travail afin de brosser un portrait plus détaillé de la situation du français en milieu de travail au Québec. Ils proposent la création de nouveaux indicateurs pour évaluer certaines situations de communication en relation avec l'identité française de l'entreprise et du travailleur qui, en plus de ceux utilisés actuellement, permettraient d'évaluer de manière plus précise la question de la langue d'usage au travail ainsi que celle de la représentation de ce que sont une entreprise et un travailleur francophones.

Pour ce qui est de la promotion du français en milieu de travail, les jeunes proposent au Conseil de valoriser les initiatives qui ont contribué à l'amélioration de la maîtrise du français au travail (telle l'instauration du logiciel Antidote en entreprise).

INTÉGRATION PROFESSIONNELLE DES IMMIGRANTS

Mise en contexte

Dans un contexte où le Québec accueille chaque année plusieurs dizaines de milliers d'immigrants, les jeunes considèrent que tous les efforts doivent être faits pour favoriser leur intégration rapide au marché du travail. S'ils sont favorables à la passation d'un test de connaissances générales du français pour être admis dans un ordre professionnel, ils estiment néanmoins que cette évaluation doit être souple.

Recommandation

Puisqu'on dispose de peu d'information sur le sujet, les jeunes proposent au Conseil de faire le point sur l'administration par l'Office québécois de la langue française des tests de connaissances générales pour l'admission dans les ordres professionnels.

Mise en contexte

Selon les jeunes, les efforts quant à la francisation des immigrants doivent être poursuivis en milieu de travail. Ils considèrent qu'il est de la responsabilité non seulement du gouvernement du Québec, mais aussi des entreprises privées et des ordres professionnels d'offrir des services de francisation qualifiante en milieu de travail pour les immigrants.

Recommandation

Les jeunes suggèrent une plus grande implication des ordres professionnels en ce qui a trait à l'intégration des immigrants qualifiés au marché du travail, que ce soit par l'offre de stages en emploi ou de formation de français qualifiante, adaptée au type d'emploi et intégrée dans les heures de travail (mesures pour l'employabilité qui pourraient être financées par Emploi-Québec), ou encore en favorisant le parrainage entre les membres québécois des ordres professionnels et les nouveaux arrivants.

LANGUE D'USAGE PUBLIC

Mise en contexte

Actuellement, l'évaluation de la situation linguistique du Québec se fonde sur trois principaux indicateurs, à savoir la langue maternelle, la langue parlée à la maison et la langue d'usage au travail. Ces indicateurs permettent d'évaluer la tendance à la défrancophonisation du Québec et en particulier de l'île de Montréal, c'est-à-dire à la baisse du nombre de francophones de langue maternelle et de langue d'usage à la maison. Mais, dans le contexte actuel d'immigration et de pluralisme, les jeunes considèrent que ces indicateurs ne permettent pas de broser un portrait complet de l'utilisation du français dans l'espace public québécois (de la tendance à la francisation ou à la défrancisation du Québec).

Or, l'objectif de la Charte de la langue française, tel qu'il est précisé dans l'*Énoncé de politique en matière d'immigration et d'intégration* de 1990, est de « faire du français la langue commune de la vie publique grâce à laquelle les Québécois de toutes origines pourront communiquer entre eux et participer au développement de la société québécoise » et, de manière plus précise dans le préambule de la Charte, de « faire du français la langue de l'État et de la Loi aussi bien que la langue normale et habituelle du travail, de l'enseignement, des communications, du commerce et des affaires ». Comme l'ensemble de ces situations de communication renvoie au domaine public et non privé, les jeunes sont d'avis qu'il est primordial de prendre en considération d'autres situations de la vie publique que la seule langue de travail afin de broser un portrait à la fois plus global et plus détaillé de la situation linguistique du Québec.

Recommandation

Tout en tenant compte des autres indicateurs, les jeunes suggèrent au Conseil de mettre l'accent sur la langue d'usage public pour évaluer la situation linguistique du Québec en mesurant certaines situations de communication publique, telles que la langue d'usage au travail, dans les commerces, dans les services publics et dans la participation civique des Québécois, en particulier dans les régions de Montréal et de Gatineau.

INTÉGRATION SOCIALE ET LINGUISTIQUE DES IMMIGRANTS

Mise en contexte

Étant donné le contexte constitutionnel du Québec et l'ambiguïté occasionnée par la coexistence de deux politiques linguistiques (l'une, canadienne, basée sur l'égalité des deux langues officielles et l'autre, québécoise, qui accorde la primauté au français), les jeunes sont d'avis que le message envoyé aux immigrants concernant le caractère français du Québec n'est pas suffisamment clair pour les inciter à apprendre le français. Ils considèrent cependant que l'apprentissage du français et l'intégration linguistique des immigrants ne sont pas les seules voies à explorer, puisqu'elles ne sont pas nécessairement garantes de leur pleine intégration à la société d'accueil. Pour que l'intégration soit réussie, les mesures doivent être élaborées dans une perspective globale et prendre en compte les différents aspects de l'intégration sociale des immigrants dans les réseaux francophones. Considérant, d'une part, que l'immigration constitue une richesse pour le Québec et, d'autre part, que l'intégration se fait plus difficilement en situation de pauvreté, les jeunes croient que le Québec doit investir davantage de ressources financières pour développer les capacités d'accueil de la société et pour favoriser l'ouverture des réseaux francophones afin d'inciter les immigrants à s'y insérer.

Selon eux, deux axes en particulier devraient être privilégiés, à savoir les milieux scolaire et professionnel, puisqu'ils correspondent aux besoins réels des nouveaux arrivants qui doivent se trouver rapidement un emploi à leur arrivée au pays et inscrire leurs enfants à l'école française. Il existe déjà des initiatives en ce sens dans les divers milieux (communautaire, scolaire, professionnel, etc.), mais, selon les jeunes, elles sont souvent peu visibles et souffrent de sous-financement, ce qui en réduit l'accessibilité et l'efficacité.

Recommandations

Comme l'intégration des immigrants concerne l'intervention de différents ministères et organismes gouvernementaux, les jeunes préconisent la collaboration de ces derniers pour élaborer un plan d'intégration global et multisectoriel des immigrants afin d'assurer une meilleure coordination des divers services offerts. Ils sont favorables à l'instauration d'une structure d'accueil pour les nouveaux arrivants de type « guichet Canada », un guichet unique qui regrouperait l'ensemble des renseignements concernant les services

offerts aux immigrants. Les jeunes suggèrent également la mise en place d'un comité d'accueil qui interviendrait dès l'arrivée des immigrants et qui comprendrait une personne issue de l'immigration bien intégrée à la société québécoise, comme geste symbolique.

Puisque l'immigration constitue dans bien des cas un projet de vie important pour les personnes qui choisissent de venir s'installer au Québec, les jeunes sont d'avis que les efforts de la société d'accueil pour voir à l'intégration des immigrants doivent être faits à la fois avant et après leur arrivée au pays. Ils insistent sur la nécessité d'offrir aux immigrants des journées de formation dans leur pays d'origine ou dès leur arrivée au Québec portant sur le fonctionnement, les valeurs fondamentales et les attentes de la société d'accueil, ainsi que pour leur rappeler que le français y constitue la langue officielle. Ils considèrent cependant qu'il est primordial de donner l'heure juste aux nouveaux arrivants concernant la dynamique linguistique du Québec et l'importance de l'anglais dans le marché du travail, en particulier à Montréal, de même que les difficultés, le cas échéant, liées à la reconnaissance des diplômes, tout en les informant des ressources offertes pour les aider à réaliser leurs objectifs de vie.

Pour ouvrir les réseaux francophones aux immigrants, les jeunes proposent d'augmenter le nombre de « passeurs », ou d'agents de transmission, dans les milieux scolaire et professionnel en particulier, pour informer les immigrants et déconstruire les préjugés de part et d'autre; ils suggèrent également d'accroître la présence des organismes francophones dans les milieux multiethniques. À ce propos, les jeunes sont d'avis qu'il faut approfondir la réflexion sur les facteurs d'intégration des immigrants et faire la recension des initiatives probantes qui atténuent les obstacles à l'intégration, en particulier dans les lieux de résidence des immigrants. Les jeunes suggèrent également au Conseil de cibler des subventions pour le financement d'événements intégrateurs, comme la Francofête et les fêtes interculturelles, dans les quartiers multiethniques montréalais.

ORIENTATIONS GÉNÉRALES PAR RAPPORT À LA POLITIQUE LINGUISTIQUE

Mise en contexte

La Charte de la langue française a été adoptée à une époque d'affirmation identitaire dans une logique territoriale. Le contexte dans lequel les jeunes d'environ trente ans ont grandi est différent à bien des égards. Nés dans un Québec à leurs yeux déjà francisé, les jeunes sont conscients de l'effet favorable de la Charte sur l'usage de la langue française au Québec. S'ils sont au fait des principaux enjeux linguistiques et s'ils considèrent que la vigilance demeure de mise, ils ont confiance en l'avenir du fait français au Québec et ressentent peu l'insécurité manifestée par bon nombre de Québécois.

Recommandation

En conséquence, les jeunes estiment qu'il vaut mieux tirer profit des modalités actuelles de la Charte plutôt que de la rendre plus coercitive et ils préconisent l'adoption de moyens incitatifs ainsi que l'élaboration de politiques sectorielles pour valoriser le français au Québec.

Mise en contexte

La politique linguistique québécoise implique l'intervention de différents organismes gouvernementaux, tels que l'Office québécois de la langue française, le Secrétariat à la politique linguistique, la Commission de toponymie et le Conseil supérieur de la langue française, mais aussi de certains ministères, dont le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport et le ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles.

Recommandation

En conséquence, les jeunes insistent sur l'importance d'une collaboration entre l'ensemble des intervenants pour inscrire l'élaboration de politiques sectorielles dans une approche transversale afin de favoriser une meilleure coordination de l'action gouvernementale en faveur du français au Québec.